des ministres qui a duré fort longtemps. L'attitude qu'a prise l'Angleterre semble inspirer de la confiance.

L'opinion qui prévaut, dans les cercles bien informés, est que la Turquie est désireuse d'éviter des complications avec la Russie et que tous ses efforts tendent à induire les pouvoirs signataires du traité de 1856 à prendre en considération les demandes de la Russie. (*Situation.*)

Variétés.

On lit dans le *Courrier de l'Isère*, qui se publie à Grenoble :

« Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la séance du conseil municipal de Grenoble dans laquelle a été discutée l'affaire de la statue équestre de Napoléon Ier. L'idée mirifique à laquelle on s'est arrêté mérite d'être connue de tout le monde et de passer à la postérité. La statue a été partagée en deux; la municipalité conserve le cheval, et dès à présent le cavalier sera détruit ou laissé à la disposition de M. le préfet. Comme on le voit, ce vote a été inspiré par le jugement de Salomon, mais nous doutons qu'il donne au conseil municipal de Grenoble une réputation semblable à celle du roi d'Israël. Si nous apprenons ce que la municipalité veut faire du cheval de Napoléon Ier, nous ne manquerons pas d'en informer nos lecteurs. »

En même temps, on mande de Lyon qu'on vient d'y mettre à bas la statue de Napoléon Ier, qui s'élevait au milieu de la place de ce nom.

Le *Times* publie la lettre suivante d'une des premières autorités militaires d'Angleterre, Sir J.-F. Burgoyne, qui a servi en Crimée avec le maréchal Bazaine :

« Monsieur le directeur du *Times*,

» Les injures violentes et la condamnation du maréchal Bazaine pour la capitulation de Metz ne peuvent être reçues qu'avec indignation par toute personne impartiale.

» Accuser un pareil homme de trahison, par-dessus toutes choses, est un fait incompréhensible. Cet homme, qui a passé une vie longue et honorable, ne pouvait rien avoir à gagner, en favorisant quoi que ce soit de contraire aux intérêts de son pays.

» La nation française est entrée dans une grande guerre avec tous les désavantages possible. La puissance qui lui était opposée était en meilleur état de préparation, et beaucoup plus forte en moyens et équipements militaires, tandis que, en outre, les Français étaient depuis quelque temps dans un désordre partiel résultant des influences en conflit de puissantes factions politiques, ce qui avait eu pour effet d'empêcher le développement complet de la puissance militaire du pays préalablement à la guerre, et, après les premiers revers, de désorganiser complètement le gouvernement, et d'empêcher en fait qu'aucune action décidée et d'ensemble pour la direction des opérations militaires ne fût prise à un moment où cela était d'une importance vitale. Il n'y avait pas de conseil dirigeant pour les armées en général, tel qu'il en faut un pour produire une action concentrée. Tout semble avoir été disjoint, et chaque commandant abandonné à ses propres inspirations, ce qui a eu pour résultat que chacun d'eux a été exposé isolément aux mouvements unis d'un ennemi bien conduit, bien organisé, et qui, en outre, était de beaucoup supérieur en force.

» Un corps d'armée tomba ainsi après l'autre, avec une effrayante rapidité, lorsque arriva enfin le tour de celui de Bazaine, qui s'était renfermé depuis un certain temps à Metz avec une armée nombreuse. Je ne suis pas préparé à discuter quelles ont été les opérations qui ont fait que l'armée qu'il commandait ne s'est pas retirée à temps pour rejoindre les autres corps qui tenaient encore la campagne; et cela n'est pas nécessaire non plus, puisque les accusations lancées contre lui reposent sur la capitulation, signée deux mois plus tard.

» S'il n'avait pu s'ouvrir passage à travers les forces qui lui étaient opposées dans les premiers jours de son mouvement sur Metz, il devait avoir de moins en moins de chances de réussir à mesure que les jours se passaient, attendu que les positions qui entourent la place, naturellement très-fortes, pouvaient être grandement améliorées par des ouvrages de campagne qui devaient graduellement arriver à leur perfection ; et tandis qu'il y avait un état continuel d'amélioration du côté des troupes assiégeantes, ses propres troupes étaient dans un état constant de détérioration, par suite de la dissolution de sa cavalerie, de son artillerie de campagne et de son armée de transport; de façon que, isolé comme il l'était par une grande distance de tout secours, avec une armée absolument dépourvue de tout ce qui est nécessaire à une campagne, il ne lui restait réellement d'autre alternative que de se rendre. Ses détracteurs semblent oublier que sa position devait être considérée comme désespérée il y a trois mois, à l'époque où eut lieu le mouvement fait de Châlons pour le secourir.

» Comme un de ceux qui ont servi avec le maréchal en Crimée, je me sens appelé à repousser les attaques faites contre un vaillant compagnon d'armes, dont la réputation militaire a été assaillie d'une manière aussi inconsidérée par des ennemis politiques.

» Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

» J.-F. Burgoyne, *feld-maréchal.* »

Nous recevons sur l'occupation de Chartres par les Prussiens une lettre intéressante à plus d'un titre. Le correspondant raconte les engagements d'Epernon et de Luisant; il explique que la ville fut cernée par un corps de plus de 20,000 hommes et 72 pièces d'artillerie, contre lequel on ne pouvait lutter, dit-il, avec 10,000 mobiles épuisés de fatigue et 1,600 gardes nationaux. La capitulation fut donc signée. Le correspondant continue ainsi :

« A quatre heures et demie, après que les mobiles et les marins furent partis, après le désarmement de la garde nationale, les Prussiens entrèrent dans la ville... *musique en tête...*

» Le sentiment de douleur qui s'empara de notre population, je n'ai pas besoin de vous le dépeindre. Cette nuée d'habits sombres s'abattant sur la ville, ce jargon étrange dont retentissaient nos rues, ce va et vient des postes prenant possession des établissements publics, tout cela nous frappait de stupeur, et plus d'un habitant serrait les poings en entendant le sabre des officiers traîner sur le pavé...

» L'occupation était un fait accompli.

» Les réquisitions se firent par les soins de la municipalité. Le drapeau tricolore continua et continue de flotter sur nos édifices. L'ennemi fit main basse sur tous les tabacs et cigares, et réquisitionna certaines denrées par quantités énormes. Tous les cuirs, notamment, durent être livrés à l'intendance prussienne.

» Le général en chef von Wittich était logé à l'*hôtel du Grand-Monarque*; le prince Albert, frère du roi et simple général de cavalerie, à la préfecture; le prince de Saxe était aussi à Chartres, où l'on rencontre de l'infanterie (trois régiments), des hussards (deux régiments), des cuirassiers blancs et les éternels hulans; plus l'artillerie, dont les batteries encombrent nos promenades et la gare du chemin de fer.

» Dans la ville proprement dite, les Prussiens ne se sont livrés, jusqu'à présent, à aucun excès coupable. Ils sont astreints, soumis à une discipline très-sévère. Exemple : une montre fut volée chez un horloger; déclaration faite au colonel du quartier, qui, le lendemain, fit fusiller le voleur.

» D'après les récits des journaux, je m'attendais à voir des troupes harassées, des hommes malades, dépenaillés, sans chaussures... Quel n'a pas été mon étonnement en voyant entrer dans notre pauvre ville une armée vigoureuse, astiquée avec une certaine coquetterie; les hommes vêtus chaudement et tous munis d'un excellent manteau *imperméable!*

» J'ignore ce qu'est leur existence en rase campagne; mais je sais ce qu'est leur organisation dans les villes qu'ils occupent. Existence de sybarites, voilà la vie du Prussien à Chartres, où ne cessent d'arriver d'Allemagne des provisions de chocolat, de cigares, des cache-nez, des caleçons, des gants et jusqu'à des pantoufles... C'est la poste qui fait ce service de confort avec une régularité enviable. » (*Situation.*)

Versailles. — Nous nous voyons dans la triste nécessité d'entretenir nos lecteurs d'un méfait aussi insensé que coupable, qu'on vient de commettre dans le musée national de cette ville. Deux tableaux ont disparu du musée. L'un se trouvait dans la galerie des portraits historiques. C'était le portrait de la princesse Marie de Lorraine, duchesse de Monaco (1724). Bien que la galerie ait été toujours gardée à vue par les gardiens ordinaires, le criminel a trouvé moyen d'arracher le tableau du cadre, en y laissant encore un lambeau de la toile.

L'autre tableau disparu se trouvait dans une des galeries près des ambulances du château. Il représente Mme de La Vallière : heureusement, d'après le témoignage de M. Soulié, directeur du Musée, le tableau n'est qu'un pseudo-portrait de la célèbre duchesse.

L'enquête immédiatement commencée a eu pour résultat de donner la certitude que le coupable doit être pourvu d'une clef pour pouvoir aisément faire invasion dans les galeries, en dehors même des heures ordinaires fixées pour la visite du château, vu que les gardiens du musée n'ont pas abandonné un seul instant leur service.

Ce résultat dit clairement aussi que ce ne peut pas être un étranger qui aurait commis le rapt, vu qu'un initié seul dans les us et coutumes des gardiens a pu les tromper au point de ne pas être remarqué par eux pendant l'exercice de son entreprise criminelle.

L'enquête continue.

(*Moniteur officiel de Seine-et-Oise.*)

UN CAMP DE PRISONNIERS FRANÇAIS.

Un journal allemand contient une description intéressante d'un camp de prisonniers français établi près de la petite ville de Wesel, dans le Rœmerwaard, île du Rhin entourée par un bras du fleuve étroit et souvent à sec pendant les basses eaux. Là, sont de longues rangées de tentes élevées, dont chacune loge quinze hommes.

Le camp est entouré de baraques de bois qui servent d'ambulances provisoires, de boutiques, d'abattoirs, de cuisines, etc.

Sur les retranchements de la forteresse sont postés des canons dont la bouche est tournée vers le camp, pour bien faire comprendre aux prisonniers leur position.

Des sentinelles sont postées tout autour, de distance en distance, et il n'y manque pas même le uhlan redouté qui se montre de temps en temps aux prisonniers et fait le tour du camp à cheval.

Cette petite ville militaire offre un tableau aussi animé qu'intéressant.

La plupart des rues sont ornées de petits jardins que les habitants de chaque tente ont dessinés et plantés en vrais descendants du fameux Le Nôtre. Ces jardins offrent toute espèce de dessins, d'arabesques et de figures, où celle du « cœur » domine.

Les bordures sont formées par des pierres de couleurs différentes, là où l'on a pu en trouver, par des fleurs, ou des plantes vertes et rampantes.

De gracieux moulins à vent, délicatement travaillés et peints de diverses couleurs, comme on en met dans les champs de lupins, se dressent au milieu des jardinets, et, par le battement de leurs ailes, effarouchent les moineaux.

Un artiste, doué d'un talent original, sans autre ressource que des ficelles et des morceaux de bois, a construit divers petits appareils mécaniques que la moindre brise met en mouvement et qui excitent l'étonnement des nombreux spectateurs.

Devant d'autres tentes, nous trouvons toute espèce de constructions « monumentales, » des pyramides, des colonnes revêtues de gazon vert, des grottes où se cachent divers bibelots élégants.

Au milieu de ces tentes, de ces jardins, de ces monuments, fourmille et s'agite un monde de soldats de ligne, de chasseurs, d'artilleurs, de hussards, toujours en mouvement, où des causeries intarissables sont accompagnées des gestes les plus animés. Dès le lever du soleil, les tentes se replient et leurs habitants s'étendent sur leurs couvertures déployées, les uns écrivant, les autres réparant les dégâts de leurs costumes; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, se livrent aux douceurs du *far niente.* Nous trouvons un groupe occupé à un *jeu de dames* improvisé. Un autre tue le temps à l'aide d'un jeu de loto non moins ingénieusement arrangé. Quelques-uns jouent avec des boules et des quilles qu'ils se sont fabriquées eux-mêmes. Les turcos et les zouaves ne manquent pas non plus, et nous en possédons même quelques types qui fournissent d'excellents sujets d'étude aux peintres de l'école de Dusseldorf venus exprès pour les voir. Depuis le Kabyle bronzé jusqu'au nègre d'un noir foncé, nous avons toutes les nuances possibles dans les turcos. Quelques-uns se promènent aujourd'hui dans une paire de pantalons allemands, parce que leurs larges pantalons-jupons, ayant souffert de graves avaries, ne répondaient plus aux exigences du climat, ni à celles de la décence. Le bonnet militaire prussien, enfoncé jusque sur la nuque, fait aussi une étrange figure sur la tête à demi rasée de ces vrais enfants du désert.

Parmi les Français proprement dits, nous rencontrons quelques types splendides du « vieux troupier, » dont les médailles attestent qu'ils ont fait les campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine et du Mexique. Où sont leurs vaillants capitaines d'alors : Canrobert, Mac-Mahon, Palikao et Bazaine? Prisonniers eux aussi! D'étranges pensées doivent traverser la tête de ces hommes, quand ils ont devant les yeux, tout le long du jour, le Rhin, ce fleuve qui a été le but de leur ardente ambition, et quand ils comparent le passé avec le présent. Encore aujourd'hui, ils veulent à peine croire à la chute de Strasbourg; et, pour ce qui est de Paris, un vieux sergent me répondit, avec un clignement de l'œil ineffablement dédaigneux : « Monsieur, je vous donne une année entière, et vous ne l'aurez pas. »

A côté de ce vrai soldat, il se trouve aussi, dans cette foule bigarrée, quelques types moins héroïques, que nos *landwehrmænner*, chargés de la garde du camp, ne regardent qu'avec un certain mépris. On les voit toujours en mouvement, se glissant par bandes dans les prés, ramassant des racines et des herbes « pour la salade, » et remplissant leurs poches de gros escargots, qui sont pour eux un morceau délicat.

Ceux qui font la meilleure impression sont les artilleurs, grands gaillards, calmes et posés, la plupart venus de l'Alsace et de la Lorraine, et qui servent d'interprètes entre leurs compatriotes et les Allemands.

Ces artilleurs rendent de grands hommages à l'artillerie allemande, dont ils louent surtout la sûreté dans le tir et la rapidité dans les manœuvres. « A peine étions-nous en batterie, disent-ils, vlan! Nous voilà démontés. »

Le vrai « chic » français est représenté par quelques jeunes sergents, nets, proprets, tirés à quatre épingles, et qu'on voit se promener les deux mains dans les poches, ce qui paraît être de rigueur chez le soldat français. Leur extérieur et leur démarche indiquent bien qu'ils ont reçu une éducation supérieure au *pioupiou*, mais aussi qu'ils ont atteint le plus haut degré de la vanité personnelle.

Au point de vue ethnographique, comme au point de vue militaire, moral et philosophique, cette « réduction » de la nation française offre à l'observateur attentif l'occasion d'études extrêmement intéressantes. Le trait caractéristique est cette incurable légèreté qui enlève à ces hommes le sentiment de leur position et de la situation, plus terrible encore, de leur pays. Une preuve de ce caractère vraiment français est la prière adressée au commandant du camp par une société « d'artistes, » qui voulaient établir, dans le camp, un théâtre dont le nom aurait été : *Folies-Captives.*

Un correspondant de Metz du *Daily Telegraph* rapporte une scène touchante dont il a été témoin :

« Un soldat français du 33e régiment d'infanterie avait été fait prisonnier par les avant-postes prussiens. Comme il se trouvait non loin de Jouy-aux-Arches, où était sa femme et ses enfants, il demanda la permission de les visiter avant d'être emmené au quartier général à Corny, et elle lui fut aussitôt accordée. En revoyant son mari, la pauvre femme fut transportée de joie, et elle exprima le désir de l'accompagner jusqu'à Corny. On le lui permit, mais il se présenta une difficulté. La pauvre femme, affaiblie par une maladie récente, ne pouvait porter son plus jeune enfant, ni le laisser tout seul à la maison. Cette difficulté fut levée par un robuste Poméranien, qui s'offrit à porter l'enfant; cet homme avait fait bonne connaissance avec la famille, ayant été cantonné tout près de sa demeure. Aussi, lorsqu'il s'approcha de la mère en tendant les bras au petit bonhomme, ce dernier se laissa enlever sans résistance, et coucha sa petite tête sur l'épaule du brave soldat. C'est alors que je les aperçus : la femme appuyée sur son mari, qui tenait à la main son fils aîné, âgé de cinq ans environ, et le Prussien suivant par derrière avec le nourrisson.

» La jeune femme racontait à son mari comment, lorsqu'elle avait été malade et sans ressources, des soldats prussiens lui avaient apporté de l'eau et du bois, allumé le feu, et partagé leurs rations avec elle.

» A la suite de ce récit, les deux soldats, appartenant à deux nations ennemies, et qui peut-être s'étaient trouvés engagés l'un contre l'autre dans quelque sanglant combat, s'embrassèrent comme des frères, tandis que je pleurais à ce spectacle comme un enfant... et je n'étais pas le seul. »

ÉTAT CIVIL DE NANCY.

Naissances : 12 garçons, 5 filles.

Décès. — Le 28 novembre : Jules Rœdler, 26 ans, soldat prussien (ambulance de la Cour d'appel); Gérard Wichermann, 31 ans, soldat prussien (ambulance du séminaire); Catherine Hocquard, 77 ans, veuve de Nicolas Thouvenin; Conrad Wœrslein, 25 ans, soldat bavarois (ambulance du Sacré-Cœur). — Le 29 : Adam Fischer, 20 ans, soldat prussien (hôpital militaire); Octave Minné, soldat français (ambulance des tabacs); Adolphe Lindner, 21 ans, soldat prussien (ambulance des aveugles); Joseph-Jean Livet, 25 ans, cuisinier d'ambulance prussienne (id.). — Le 30 : Marie-Rose Malpièce, 23 ans, cigarière, célibataire; Marguerite-Elisabeth Garnier, 66 ans, pensionnée de l'Etat, veuve de Nicolas Bourlier, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur; Jean-Placide Lirhantz, 49 ans, infirmier civil (ambulance du dépôt de mendicité); Jules-François Dardaine, 12 ans; Martin Gotz, soldat bavarois (ambulance de la manufacture des tabacs).

Décès au-dessous de dix ans : 2.

Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.

Brasserie viennoise de Maxéville.

Drèches à vendre, tous les jours, à raison de 1 fr. 15 c. le tendelin de 60 litres ou 57 kil. 500.

On demande pour un travail facile un JEUNE HOMME de la campagne, de 16 à 20 ans.

S'adresser, 38, place de la Carrière, de neuf à dix heures du matin. 1

VENTE DE BOIS DE SERVICE.

Le samedi 10 décembre 1870, à 10 heures du matin, il se vendra, argent comptant, à Neufchef, arrondissement de Briey :

76 chênes pouvant produire en grume 96 mètres cubes;

4 hêtres pouvant produire 8 mètres cubes.

Briey, le 21 novembre 1870.

Le Sous-Préfet,
Von STOCKHAUSEN.

Coût de l'insertion : fr. c.

POUR HORLOGERS.
AUG. VUILLE ET FILS,
FABRICANTS D'HORLOGERIE,
CHAUX-DE-FONDS,
Dépôt
Francfort-sur-Mein,
Zeil, 68.

REGELMÆSSIGER DAMPFBOOTSDIENST
DER
Ludwigshafner Local-Dampfschifffahrt
ZWISCHEN
Ludwigshafen-Mannheim, Worms, Mainz und Frankfurt-a-M.

Des grossen Güter-Andrangs wegen lassen wir von jetzt ab ZWEI Dampfboote zwischen hier-Mannheim, Mainz und Frankfurt etc. gehn, so dass Güter nach dieser Richtung und von Frankfurt aus nach Norddeutschland, Bayern etc. die rascheste und billigste Befœrderung finden. Die von Frankfurt, Mainz etc. aus hier und in Mannheim eintreffenden Güter nach der Pfalz, Elsass, Lothringen und nach Baden etc. werden so rasch als mœglich weiter befœrdert.

Zur Ertheilung jeder næheren Auskunft wird man das unterfertigte Handels-und Speditionshaus stets bereit finden.

Ludwigshafen, den 29 October 1870.

G. LEDERLE.
In Ludwigshafen a Rh. und Mannheim.

„General-Dépôt von Koch-Vieh-und Gewerbe-Salz von den Salinen in Lothringen und vom Neckar. Lager von Bonner Portland-Cement etc.“
Lager von franzœsischen und spanischen Weinen.

DU BEURRE FRAIS,
SALÉ ET FONDU, ET DU JAMBON EN QUALITÉ SUPÉRIEURE.
SCHREIBER ET MULLER. A SCHWEINFURT (Bavière).

159e LOTERIE DE LA VILLE DE FRANCFORT-SUR-MEIN,
Autorisée par le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.
Gains : 200,000, 100,000, 50,000 florins, etc.

Pour le tirage de la 1re classe, qui aura lieu les 28 et 29 décembre de cette année, le prix d'un billet est de 6 florins ou 13 francs.

» 1/2 »	» 3 »	» 6 1/2.
» 1/4 »	» 1 1/2 »	» 3 1/4.

La maison soussignée se recommande pour la vente de ces billets, contre remboursement du montant, en promettant l'exécution la plus prompte des ordres qu'on voudra bien lui transmettre.

J. BLUM, *receveur général,*
Hochstrasse, n° 30, à Francfort-sur-Mein

FÜR UHRMACHER, GOLDARBEITER, MECHANIKER, ETC.
Die Uhrenfurnituren-, Werkzeug-und Stahl-Handlung en gros
VON P.-F. JACQUET Wwe,
8, grosse Sandgasse, FRANKFURT-a-M.

Empfiehlt ihr Lager in allen Arten UHRENFURNITUREN, UHRGLÆSER, KAPSELN, UHRKETTEN, TALLOIS und vergoldete feine WERKZEUGE für Uhrmacher, Goldarbeiter, Mechaniker, etc. Lager in ENGLISCHEN FEILEN, ENGLISCHEM STHALE UND STHALBLECH, SCHMIRGEL, SCHMIRGEL-PAPIER und Leinen, etc. Unter Zusicherung prompter und reeller Bedienung.

Première année. — N° 23. Mardi 6 Décembre 1870.

MONITEUR OFFICIEL
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

Partie officielle.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Versailles, 30 novembre.

A la reine Augusta, à Berlin.

Hier, le 6e corps a repoussé victorieusement une sortie au sud de Paris, près de l'Hay. Nous avons fait plus de 100 prisonniers non blessés, et l'ennemi a eu beaucoup de centaines de morts et de blessés; notre perte a été de 100 hommes. Aujourd'hui, il y a eu une sortie considérable vers l'Est contre les Wurtembergeois et les Saxons, près de Bonneuil-sur-Marne, Champigny et Villiers. Ces localités furent prises et reprises, avec le secours de notre 7e brigade. En même temps, de légères sorties ont été faites du côté du Nord-Est, près de Saint-Denis, contre la garde et le 4e corps. Je ne pouvais quitter Versailles, pour rester au centre de l'action. Il semble que l'ennemi ait cru à une victoire près d'Orléans, et qu'il ait voulu aller à la rencontre du vainqueur, plan qui devait échouer. Guillaume.

Versailles, 30 novembre.

Après l'engagement d'hier, les forts ont entretenu pendant la nuit entière une canonnade extrêmement forte. Ce matin, l'ennemi développa des forces très-considérables entre la Seine et la Marne, en faisant des démonstrations militaires simultanées de différents côtés. Un combat très-acharné s'engagea à onze heures, soutenu de notre côté par la division wurtembergeoise, la plus grande partie du 12e corps (les Saxons) et partie du 2e et du 6e corps. On a combattu jusqu'à six heures du soir. A cette heure, nos troupes victorieuses avaient refoulé l'ennemi sur la ligne entière. Tous les détails manquent encore.

L'armée française du Nord se trouve encore en pleine déroute. La citadelle d'Amiens a capitulé aujourd'hui, après un court engagement, dans lequel le commandant est tombé. Nous avons fait 400 prisonniers avec 11 officiers, et 30 canons sont tombés entre nos mains.

Le général de Werder mande : « Garibaldi ne se retire pas, il fuit. » Von Podbielski.

Versailles, 1er décembre.

Les pertes que les Français ont souffertes par leur sortie échouée d'hier, du côté du Nord-Est, ont été très-considérables. Ils ont demandé aujourd'hui un armistice de plusieurs heures, pour enlever leurs morts. Aujourd'hui, l'ennemi s'est tenu tranquille. Von Podbielski.

A la reine Augusta, à Berlin.

Versailles, 2 décembre, une heure après-midi.

Hier, aucun combat; aujourd'hui, les points encore occupés par l'ennemi en deçà de la Marne, Champigny et Brie-sur-Marne, ont été repris par les Prussiens, les Wurtembergeois et les Saxons. Guillaume.

Versailles, 2 décembre, minuit.

L'armée ennemie de Paris avait continué d'occuper, après la bataille d'avant-hier, les villages de Brie et de Champigny, situés au bord de la Marne et sous le feu des forts. Ce matin, à la pointe du jour, ces villages ont été pris par nos troupes.

Vers dix heures, l'ennemi s'avança de nouveau avec des forces supérieures contre nos positions défensives entre la Seine et la Marne, mais il fut victorieusement repoussé encore une fois, dans un violent combat de huit heures, par les troupes des 12e et 2e corps d'armée, ainsi que par la division wurtembergeoise.

Un détachement bavarois de l'armée du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, envoyé en reconnaissance, rencontra entre Orgènes et Patay une force ennemie supérieure qui s'avançait, et se replia sur sa position. Lorsque ensuite, à neuf heures, ce matin, l'armée du grand-duc se forma pour marcher en avant, elle fut vivement attaquée sur la ligne d'Orgères-Baigneau.

L'ennemi, composé du 15e et du 16e corps, fut repoussé par la 4e division de cavalerie et poursuivi sur Loigny par le 1er corps d'armée bavarois, tandis que la 22e division d'infanterie, soutenue par la 2e division de cavalerie, prenait d'assaut Poupry et avançait jusque très-près d'Artenay. L'ennemi a perdu plusieurs centaines de prisonniers; 11 canons lui ont été pris dans l'action.

La perte de notre côté n'est pas sans importance, celle de l'ennemi est considérable.

Von Podbielski.

Janville, 2 décembre.

Aujourd'hui, en marche à huit heures; la bataille s'est développée en avant de Bazoches-les-Hautes.

A neuf heures et demie, l'ennemi, après un vif engagement avec la 17e division d'infanterie, a été poursuivi par le 1er corps d'armée bavarois, avec l'appui de la 4e division de cavalerie et jeté sur Loigny. La 22e division d'infanterie, soutenue par la 2e division de cavalerie, a pris d'assaut Poupry et repoussé l'ennemi sur Artenay.

A Loigny, le 16e corps d'armée français, et à Artenay le 15e, ont été battus. Nous avons fait plusieurs centaines de prisonniers et pris au feu 11 canons. La perte de l'ennemi est importante, la nôtre non encore évaluée, mais beaucoup moindre. Frédéric-François, *grand-duc.*

Versailles, 3 décembre.

A la reine Augusta, à Berlin.

Aujourd'hui, aucun combat d'importance; cependant, l'ennemi semble se renforcer encore devant Vincennes. La division du général de Treskow a pris hier 7 canons et a fait 1,800 prisonniers, parmi lesquels se trouvent un général et 20 officiers. Guillaume.

Versailles, 3 décembre.

L'armée de Paris n'a fait aucune sortie aujourd'hui. Von Podbielski.

Fontaine, 3 décembre.

Le bombardement de Belfort a commencé ce matin, à huit heures. Les attaques de l'ennemi, dirigées contre nos batteries, ont été repoussées victorieusement. Von Treskow.

Versailles, 4 décembre.

Le prince Frédéric-Charles a rejeté hier l'ennemi près de Chivilly et Chilleurs, dans la forêt d'Orléans, et lui a pris deux canons. Le 3e et le 9e corps ont été au feu. Guillaume.

Par arrêté préfectoral du 1er de ce mois, M. Rougieux (Charles-Joseph-Nicolas) a été nommé maire d'Armaucourt, en remplacement de M. Noël (François-Siméon), décédé récemment.

AVIS.

Les restes des provisions de poudre de mine à l'entrepôt de Nancy étant épuisés, MM. les propriétaires de mines intéressés sont prévenus que la vente de poudre ne pourra pas se faire samedi prochain.

Le commissaire pour l'administration des contributions en Lorraine, Fleischauer.

Le prisonnier de guerre Charles Kress, du 1er régiment de ligne, 3e bataillon, âgé de 24 ans, né à Bissingen, près de Saarguemines, s'est évadé le 23 novembre de la caserne, à Trèves, en emportant son uniforme. On ordonne de faire les recherches nécessaires pour le découvrir, et de le livrer, en cas d'arrestation, au prochain commandant d'étapes.

Nancy, le 1er décembre 1870.

L'auditeur de camp du Gouverneur général en Lorraine, Puggé.

STECKBRIEF.

Der Gymnasiast Max Rhens, 16 Jahre alt, 5' gross, von robustem Kœrperbau, gesunder Gesichtsfarbe, braunem Haar, etwas gestutzter Nase, blauen Augen, ist von Halle am Dienstag Mittag (29 November), via Kassel nach dem Kriegschauplatze gereist. Alle Behœrden werden ersucht auf denselben zu vigiliren und ihn im Betretungsfalle an die næchste Polizei-Behœrde zur Weiterbefœrderung abzuliefern. Kostenerstattung wird zugesichert. Halle, den 1 December 1870.

Die Polizeiverwaltung,
J. A. Georgi.

Bekleidung des p. Rhens :

Braun gerippter Ueberzieher mit Sammetkragen, gelbbrauner niedriger Hut, dunkle Beinkleider, melirte Weste, schwarzer Rock, an welchem wohrscheinlich eine ungestempelte Krankenpflegerbinde.

STECKBRIEF.

Der Lieutenant Pierre de Courbon du Moulin vom 3. franzœsischen Garde-Infanterie-Regiment, 2. Battaillon, geb. am 24. Juli 1837 zu Courselle Chaissier, Mosel-Departement, ist am 26. November Nachts aus dem hiesigen Kriegs-Lazarethe in der Manufacture des tabacs, wo er am 24. September aufgenommen war, entflohen.

Derselbe hat eine Schuss-Verletzung des rechten Schulterblattes erlitten.

Es wird gebeten, Recherchen nach demselben anstellen und ihn im Fall der Ergreifung an das hiesige Etappen-Commando abliefern zu wollen.

Nancy, den 2. December 1870.

Dr Præfect, J. V. Speyer.

BEKANNTMACHUNG.

Mit dem 5 December cr. wird bei den Telegraphen-Stationen zu Clermont, Verdun, Commercy, Bar-le-Duc, Toul, Pont-à-Mousson und Metz der Privat-Depeschen-Verkehr in den vorgeschriebnen und bekannten Grenzen eingeführt.

Nancy, den 1 December 1870.

Telegraphen-Direction für Elsass und Lothringen.
Post.

Die sæmmtlischen deutschen Behœrden, die Herren Inserenten, sowie alle diejenigen, welche irgend etwas zur Aufnahme in den *Moniteur officiel* einsenden, werden dringend ersucht, sich dabei der lateinischen und nicht der deutschen Schriftzeichen zu bedienen, da die letzteren den hiesigen Setzern nicht bekannt sind und deshalb alle Zuschriften mit deutschen Buchstaben eine Umschreibung erforderlich machen.

Die Redaction des Moniteur officiel.

Partie non officielle.

Nancy, le 6 décembre 1870.

La guerre actuelle est certainement une affreuse calamité pour la France. Sans compter le deuil immense qu'entraînent nécessairement après elles les batailles de géants qui ont eu lieu, la pauvre France se trouve ruinée, désorganisée, sans chefs, sans gouvernement régulier; et si, soulevant le voile de l'avenir, les Français se demandent ce que les temps futurs leur apporteront, la perspective, certes, ne se présente pas non plus sous les couleurs les plus agréables. Ce n'est pas en un jour qu'on relève une grande nation tombée à la suite de défaites aussi considérables que Sedan et que Metz; ce n'est pas une seule année qui peut ramener l'aisance et la richesse dans des pays dévastés par les combats, après avoir déjà subi une sécheresse comme celle de l'été de 1870. Corps malade, gangrené par une mauvaise administration, paralysé par les coups du sort, la convalescence de cette malheureuse nation sera longue, et ce n'est que par une hygiène sévère, un régime énergique qu'elle pourra recouvrer une santé et une vitalité réelles.

Si nous ne croyons rien avoir exagéré dans les lignes qui précèdent, il ne faudrait pas cependant se figurer que nous n'espérons rien de l'avenir pour ce peuple, qui, quoique notre ennemi aujourd'hui, ne nous inspire pas moins les plus réelles symphathies. Au contraire, nous croyons que la France pourra parfaitement se relever avec le temps, mais en changeant complétement de manière de vivre; et, à ce point de vue, si l'on veut s'élever au-dessus des considérations du moment présent, on peut espérer que l'occupation allemande actuelle pourra par la suite avoir de très-heureuses influences sur les populations qui se trouvent en contact avec les alliés.

Expliquons-nous. — Le Français est de sa nature très-attaché au sol natal. D'une intelligence très-vive, mais, d'un autre côté, à cause de cette vivacité même, peu persévérant, l'aridité des préliminaires lui rend antipathique toute langue étrangère, et par conséquent fastidieux tout séjour dans un pays où l'on parle un autre idiome que le sien. Il en résulte que l'expatriation est relativement très-peu considérable en France, mais que, par contre, *l'esprit de clocher* y joue un rôle très-marqué. Cet esprit se manifeste en particulier dans l'opinion que le Français a des autres peuples de l'Europe, qu'il considère comme *barbares*, comparativement à lui; et, certes, les études géographiques qu'il fait ne sont pas de nature à l'éclairer sur ce sujet. Eh bien! la guerre actuelle a dû certainement lui faire changer d'avis à cet égard. Il a vu sur les champs de bataille l'organisation admirable de nos troupes; il n'a que trop bien pu juger du point de civilisation où la nation allemande est arrivée en fait d'armes et de science militaire; mis en relation, comme prisonnier, avec le peuple allemand lui-même, il aura dû constater que presque tous nos compatriotes savent plus ou moins le français, que tous savent lire, écrire et calculer, que ces *barbares* du Nord ne se sont point montrés tels, que ces *bourreaux*, ces *mangeurs de chandelles* ont soigné les blessés français comme leurs propres blessés; et les lettres des prisonniers en Allemagne sont là pour témoigner des égards et des bons traitements qu'ils reçoivent dans ce dernier pays.

Mais ce n'est pas tout. Une des principales causes de la défaite de la France est certainement le défaut d'organisation des services de l'armée et les désordres fabuleux qui régnaient dans les bureaux des administrateurs.

Les Français peuvent voir maintenant ce qui en est à cet égard en Allemagne. A peine les armées alliées avaient-elles fait un pas sur le sol français, qu'immédiatement postes, chemins de fer, télégraphes, administrations de toutes sortes étaient rétablies, de telle manière que, sous ce rapport, on se douterait à peine que le pays soit en guerre; et, — c'est un détail si l'on veut, mais qui a bien son importance, — les Français eux-mêmes doivent reconnaître qu'il y a une grande différence entre la politesse des employés allemands et la manière moins qu'aimable avec laquelle la plupart des employés du régime précédent recevaient le public.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples que les Français auraient avantage à suivre; mais nous leur laissons le soin de le faire.

Ce qui constitue la force de l'Allemagne, c'est l'union des Allemands entre eux, la vulgarisation de l'instruction, la moralité et le sérieux qui en sont les conséquences. Ce qui a perdu les Français, c'est leur peu d'entente des affaires publiques de la nation, l'absence de réel patriotisme, provenant en grande partie de l'absorption complète de la province par la capitale, l'ignorance fabuleuse de la majorité du peuple, la légèreté de caractère, la démoralisation répandue du haut en bas de la société, les divisions intestines; en d'autres termes, le manque de principes solides et le peu de sérieux apporté à toutes les entreprises graves.

Pour rétablir un ordre de choses normal en France, il faut donc opérer un revirement complet et mettre de côté tout ce bagage de blagues et de vanteries, dans lequel cette pauvre nation s'est embourbée.

Il faut reconstruire tout l'édifice social sur de nouveaux et solides principes. Eh bien! nous souhaitons de tout notre cœur qu'il en soit fait ainsi. Mais, pour cela, il faut une tête à cette France, un gouvernement qui soit digne et capable de faire ce grand œuvre. Ce n'est pas avec un catéchisme à la Gambetta qu'on y arrivera; ce n'est pas en s'étayant des tartines de Victor Hugo que la France pourra s'empêcher de tomber; toute la rhétorique de M. Jules Favre n'aura pas la puissance de refaire une gloire à la grande nation, ni la *Lanterne* de Rochefort d'éclairer les ténèbres dans lesquelles vit une grande partie des Français. Non; c'est en reconnaissant les torts qu'elle a eus, en se refondant au creuset des épreuves qu'elle subit aujourd'hui, en se donnant un gouvernement digne d'elle, que la France pourra mériter dans l'avenir la place qu'elle doit occuper, et remplir à son tour un rôle noble et digne dans l'histoire de l'humanité.

Le *Moniteur officiel du département de Seine-et-Oise* a reçu d'un patriote français l'article suivant, avec prière de l'insérer dans l'intérêt de la paix, ardemment désirée par l'auteur du document.

C'est donc dans l'intérêt de la paix que nous reproduisons l'appréciation politique qui suit, et pour fournir ainsi aux amis de la paix l'occasion de parler devant le public français :

« En présence des affreuses calamités qui désolent la France, nous pensons qu'on permettra à un citoyen qui, quoique bien obscur, n'en ressent pas moins vivement les malheurs de sa patrie, on lui permettra, dis-je, de proposer un moyen qu'il croit efficace pour mettre au moins en partie un terme à ces malheurs.

» Nous n'avons guère malheureusement le choix des moyens, et celui que nous proposons aurait au moins l'avantage d'être l'expression d'une décision nationale.

» Voici ce projet :

» Assembler les Conseils généraux.

» S'il s'en trouve d'incomplets, les compléter par voie d'élection en quatre jours (1).

» Charger ces Conseils généraux d'élire en quatre jours trois représentants choisis dans leur département.

» Les représentants se réuniraient dans une ville du Midi et formeraient une Assemblée nationale constituante.

» Elle aurait pour objet de représenter la France et de traiter en son nom toutes questions.

» Elle aurait donc le pouvoir, suivant l'inspiration de son patriotisme, soit de continuer la guerre, soit de traiter de la paix, quand et comment elle le jugerait le plus honorable et le plus avantageux pour le pays.

» Puis cette Assemblée, qui réellement représenterait la France (puisqu'elle en serait l'élue à deux degrés), s'occuperait immédiatement d'organiser le gouvernement du pays selon ses instincts et ses tendances morales et politiques.

» Nous ne doutons pas que les Conseils généraux, devant la grandeur de la tâche qui leur serait confiée, n'en fussent pénétrés, et que leur patriotisme surexcité n'élevât leur dévouement et leurs lumières à la hauteur de cette grande œuvre nationale et n'envoyât à l'Assemblée constituante que les hommes les plus éclairés et les plus dignes d'y siéger. Voilà l'expression de notre pensée : un patriotisme plus éclairé pourra peut-être trouver mieux, mais il faut surtout se hâter!... car le mal est si grand, que le remède ne saurait se faire attendre, s'il veut être efficace!... »

Deux officiers français qui, après la capitulation de Sedan, avaient été laissés libres sur l'engagement d'honneur pris par eux de ne plus servir, dans cette guerre, contre l'Allemagne, — ont été de nouveau faits prisonniers à Orléans, les armes à la main. Ils viennent d'être dirigés sur Spandau, où ils passeront devant un conseil de guerre.

Les journaux allemands publient la liste des officiers français qui, prisonniers en Allemagne, ont profité pour s'enfuir de la liberté qu'on leur laissait sur parole. Tristes exemples ajoutés aux violations trop nombreuses des lois de la guerre commises par les Français depuis le commencement de la campagne! — Ce qui est plus triste encore, c'est de voir certains journaux français applaudir les officiers qui manquent ainsi à leur parole d'honneur. Comme spécimen de cette perte

(1) En pays occupé par l'autorité allemande, cette autorité accorderait toute liberté aux opérations électorales.

de sens moral, nous ne pouvons citer rien de plus effronté que les lignes qui suivent, extraites du *Phare de la Loire* (Nantes), numéro du 19 novembre:

« Un officier français s'est dérobé, à Sarrebrück, » à *la surveillance des Prussiens*.... Déguisé en » paysan, il a pris le chemin de Tours. Nous es- » pérons apprendre dans quelques jours qu'il aura » obtenu là un nouveau poste d'honneur et de » combat.... »

Il paraît que des faits du même genre se multiplient en Belgique. Un correspondant de la *Gazette nationale* (Berlin) écrit de Bruxelles, à la date du 27 novembre:

« Les tentatives des officiers français internés en Belgique, qui, au mépris de leur parole d'honneur, essaient non-seulement de quitter le lieu qu'on l ur a fixé comme résidence, mais aussi de passer la frontière pour rentrer en France et sans doute y reprendre du service, — se sont multipliées depuis quelque temps dans une proportion attristante pour l'honneur militaire français. Le gouvernement de Belgique s'est vu obligé d'insérer, à ce sujet, une note dans le *Moniteur belge*.

» On rattache ces tentatives d'évasion à la présence en Belgique d'un employé de l'intendance française nommé Richard, lequel, ayant été présenté et recommandé au ministre de la guerre belge, général Guillaume, par l'agent diplomatique du « gouvernement de la défense nationale, » a obtenu l'accès dans les localités où se trouvent les internés français. Le bruit même se répand que M. Taschard, chargé d'affaires en Belgique de MM. Trochu, Favre et Gambetta, ne serait pas étranger aux instigations qui poussent les officiers français à manquer à leur parole. — Ce qui est certain, c'est que dans les cercles des officiers belges ces violations d'un engagement d'honneur sont jugées comme elles le méritent. »

L'*Indépendance belge* publie une nouvelle série de dépêches trouvées dans les « papiers secrets » de l'Empereur Napoléon. En revanche, la même feuille se garde bien de communiquer à ses lecteurs la suite de dépêches françaises trouvées au château de Saint-Cloud et publiées à Berlin. La raison en est simple: les papiers découverts aux Tuileries sont de nature, plus ou moins, à rendre le gouvernement impérial *seul* responsable de la guerre et de la façon déplorable dont elle a été conduite, tandis que les dépêches trouvées à Saint-Cloud donnent, dans leur ensemble, le démenti le plus éclatant à cette affirmation audacieuse du gouvernement républicain, suivant laquelle le peuple français n'a jamais voulu la guerre contre l'Allemagne et en a accueilli la nouvelle avec une consternation générale. Rien n'est donc plus naturel que de voir *l'Indépendance belge*, qui est à Bruxelles le *Moniteur* de M. Favre et consorts, refuser sa publicité aux dépêches en question.

(*Gazette de Spener*.)

THÉATRE DE LA GUERRE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE BELGE.)

QUARTIER GÉNÉRAL DU ROI.

Versailles, 27 novembre.

Après un silence d'une dizaine de jours, l'artillerie du Mont-Valérien a commencé hier soir à se faire entendre; la canonnade a duré toute la nuit. Si je suis bien informé, elle avait pour but d'appuyer une petite sortie destinée à détruire les travaux que notre artillerie de la garde construit pour l'établissement d'une batterie dans les environs de Saint Germain. Comme toujours, le feu de l'ennemi n'a eu aucun résultat. Nos pertes se réduisent à un soldat blessé par un éclat d'obus.

Dans votre numéro du 23 novembre, je trouve signalé le fait que le maire de Versailles et son adjoint auraient été transportés en Allemagne et enfermés dans la forteresse de Kustrein. Cette nouvelle est tout à fait erronée: j'ai vu encore aujourd'hui ces deux messieurs; ils n'ont pas commis de délit qui aurait pu donner lieu à une pareille mesure de rigueur. Peut-être s'agit-il d'une confusion de noms: M. Raynal, substitut du procureur de la république française, a été effectivement arrêté il y a quelques semaines et transporté en Allemagne. Convaincu d'entretenir des relations secrètes avec des personnes habitant la ville assiégée, il avait refusé de faire connaître les voies et moyens dont il se servait pour expédier ses lettres et recevoir les réponses.

On se leurre ici, en guise de passe-temps, de nouvelles des plus fantastiques, en attendant la catastrophe finale, la capitulation de Paris. Le coup préparé contre l'armée de la Loire aura lieu probablement aujourd'hui ou demain. Le 9e corps est entré en ligne, venant d'Artenay; le reste de l'armée du prince Frédéric-Charles descend en rangs serrés sur la Loire, formant une courbe du sud à l'ouest. Si l'on réussit à envelopper et à écraser l'armée de la Loire, ce que l'on paraît espérer ici, ce sera la fin de la résistance de Paris. De jour en jour, la situation à l'intérieur de la capitale devient plus sérieuse et plus critique. Nous avons reçu aujourd'hui le numéro d'hier du *Figaro*, le premier journal que nous ayons reçu, depuis le 13; on y lit que toutes les provisions en viande fraîche sont consommées depuis le 22 et qu'on a commencé à distribuer la viande salée gardée pour la dernière extrémité. Malgré les restrictions apportées à la consommation du gaz, on n'en pourra fournir que jusqu'à la fin du mois.

On ne s'éclaire déjà plus qu'à l'huile de pétrole, même dans les concerts publics. Le général Trochu a interdit aux journaux, sous peine d'être traduits devant un conseil de guerre, de publier un renseignement quelconque sur les opérations militaires. La garnison de Paris a tenté aujourd'hui la première sortie depuis le combat de Bourget du 30 octobre. Elle fut annoncée comme toujours par une canonnade terrible des forts, qui dura depuis le soir jusqu'au matin, et à laquelle prirent part le Mont-Valérien, les forts d'Issy et de Vanves et les canonnières de la Seine, ainsi que la batterie de Billancourt. Toute cette formidable artillerie fit plus de bruit que d'effet: nous n'avons eu qu'un soldat blessé par un éclat d'obus. Mais cette démonstration contre nos positions de l'ouest devait masquer une attaque plus sérieuse du côté du sud-est. Au point du jour, plusieurs régiments s'élancèrent de l'intervalle entre les forts de Bicêtre et d'Ivry et attaquèrent nos positions de Choisy-le-Roi; mais ils durent bientôt battre en retraite en laissant beaucoup de morts et de prisonniers. En même temps, une autre division française, débouchant par Arcueil, s'est portée sur Chatenay, et, dans le bois qui avoisine cette localité, il s'engagea une fusillade qui finit bientôt par la retraite de l'ennemi. La population de Corbeil avait été mise en émoi hier soir par l'éclat des bombes s'élevant sur Paris, mais l'ordre y fut rétabli immédiatement.

Ce matin, j'ai vu arriver une colonne de 200 prisonniers; j'ignore s'ils proviennent des combats d'hier. S.

Allemagne.

Le Reichstag a voté l'emprunt de 100 millions, demandé par le gouvernement, pour suffire aux frais de la guerre actuelle, à l'unanimité moins six voix.

Dans une réunion publique à Berlin, M. le professeur de l'Université Holtzendorff a fait une conférence intéressante sur « les conquêtes et le droit de conquête. » Nous en reproduisons un des principaux passages:

« Il y a ici deux principes en présence: ou les conquêtes doivent être condamnées absolument comme contraires aux « droits de l'homme; » — ou bien chacun est en droit de conquérir sur son voisin autant qu'il peut. On a cherché à trouver un terme moyen entre ces deux extrêmes, et, dans ce but, a été imaginé le « plébiscite, » qui n'est qu'un artifice de la force, qu'une œuvre de tromperie, d'intimidation et de mensonge. Napoléon III réussit à fortifier sa situation intérieure en faisant sanctionner par un plébiscite le coup d'Etat le plus odieux, et il établit ensuite cet expédient comme un principe de droit public. C'est avec l'aide du plebiscite que les annexions françaises ont été faites, mais personne n'ignore qu'à Nice le résultat obtenu ne fut vraisemblablement dû qu'à une falsification du suffrage universel, — les menaces les plus indignes et les artifices les plus grossiers ayant été mis en œuvre à cet effet par M. Piétri et consorts.

» On n'entend pas moins dire, même en Allemagne, que le droit de conquête ne peut être légitime que si le peuple intéressé a été préalablement consulté; c'est prétendre, en d'autres termes, que l'existence d'un Etat dépend, en chaque occasion, des citoyens de cet Etat, c'est donner à une province le droit permanent de se séparer du pays dont elle fait partie. Et si une province a le droit de voter quand l'ennemi le demande, pourquoi ne pourrait-elle pas user de ce droit, suivant son propre bon plaisir? Cependant, l'Etat qui se vante de posséder la Constitution la plus libre et la plus démocratique du monde, le Nord-Amérique, a-t-il jamais eu recours au vote pour faire des annexions? N'a-t-il pas simplement et sans aucune votation annexé la Haute-Californie, le Nouveau-Mexique et les provinces russes américaines du Nord-Ouest?

» En somme, il n'y a que ces deux termes: les conquêtes sont permises, ou ne le sont pas. La négative n'est pas du tout une garantie de paix, mais plutôt un encouragement à la guerre, car lorsqu'une nation saura bien que les autres peuples lui garantissent en toute circonstance l'intégrité de son territoire, elle entreprendra une guerre « d'un cœur beaucoup plus léger, » tandis qu'aujourd'hui, risquant un enjeu, il lui faut y regarder à deux fois; et, à ce point de vue, M. de Girardin a dit très-justement, au début de la guerre: « Ou la France sans Strasbourg, ou la » France avec Cologne. »

» Nous pouvons sans doute, avec le sentiment des droits naturels de l'homme, désapprouver une conquête et condamner l'esprit de conquête, mais alors réprouvons la guerre, qui sert à conquérir, qui est l'entreprise de conquête. L'esprit qui anime le peuple allemand doit nous donner la ferme conviction que jamais la passion de la gloire militaire ne nous conduira à cette funeste politique de conquête qui méprise le droit international. Combien de fois, en effet, n'avons-nous pas regretté de ne plus posséder la vieille cathédrale de Strasbourg, la ville où reposent dans leurs tombeaux des hommes dont la mémoire est chère à l'Allemagne! Cependant, nous n'avons jamais commencé la guerre pour reconquérir l'Alsace et la Lorraine, et nous n'aurions pas fait cette guerre, lors même que nous eussions été sûrs du succès.

» Mais, aujourd'hui, nous reprenons ces pays pour notre défense, pour notre sûreté contre la vengeance d'un ennemi plein de haine et de rancune, et nous ne faisons ainsi qu'un acte de stricte nécessité.

» La même loi de défense exige aussi que nous demandions la cession d'un port dans les eaux asiatiques orientales; il nous faut là une station pour notre flotte, afin qu'à chaque menace, à chaque interpellation se produisant à Paris, nos navires ne soient pas en danger d'être pris par les Français... Puisse seulement le peuple allemand se rappeler ce bon avis que Klopstock lui donnait: — « Ne sois pas trop modeste, car les » peuples étrangers ne reconnaissent pas combien » belle est ta faute (la faute que tu commets par » excès de modestie!) »

Versailles. — L'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, est venu au quartier général pour présenter à S. M. le roi Guillaume une adresse de catholiques de l'Allemagne, laquelle finit, selon la *Gazette de Breslau*, par ces mots:

« Il a plu aux desseins de l'éternelle Providence d'accorder à Votre Majesté que l'univers tout entier ait aujourd'hui à connaître et à admirer la puissance de votre bras et le poids de votre parole.

» Que Votre Majesté veuille donc bien daigner employer cette puissance à protéger nos droits et à engager le gouvernement italien de rendre ce qui n'est pas aux Italiens, mais bien à tous les catholiques, et, puisque Dieu a confié à Votre Majesté les soins et la protection de tant de milliers de catholiques vivant sous votre glorieux sceptre, plaise à Votre Majesté d'intervenir pour nous et pour tous nos coreligionnaires pour que nous puissions bénir le bras du Souverain qui a délivré le saint-père, pour que nous puissions célébrer le roi magnanime qui a vengé la majesté lésée du pape-roi abandonné. »

ENTRÉE DE LA BAVIÈRE ET DU WURTEMBERG DANS LA CONFÉDÉRATION ALLEMANDE.

Sous ce titre, la *Gazette de Spener* publie l'article suivant:

« Il était à prévoir que l'accession des deux Etats moyens de l'Allemagne, surtout celle de la Bavière, sous l'empire d'autres circonstances et d'autres raisons qu'en 1866, ne se ferait pas sans difficultés. Le royaume de Saxe, à l'époque de son accession, s'est trouvé dans une sorte de situation forcée; il accepta sans réserve toute la constitution fédérale, et n'obtint quelques concessions que pour ce qui concerne son corps d'armée; plusieurs années se passèrent sans que ce changement de situation fût goûté, en Saxe, dans tous ses détails. Enfin, la guerre avec la France a contribué à faire apprécier et aimer le nouvel ordre de choses.

» La Bavière et le Wurtemberg stipulent d'abord en leur faveur une administration indépendante des postes et des télégraphes, bien que ces deux Etats acceptent les lois fédérales sur le service des postes, sur les taxes postales et les franchises de port (à partir du 1er janvier 1872). Quant aux dispositions du statut fédéral sur les chemins de fer, la Bavière n'en accepte que les articles 41 et 47, c'est-à-dire ceux qui ont trait — à l'établissement de chemins de fer dans l'intérêt de la défense du territoire fédéral et dans celui de la circulation commune, — et à l'emploi des voies ferrées dans le but de la défense. — Le Wurtemberg, au contraire, s'est soumis aux dispositions qui concernent les chemins de fer, et il a seulement stipulé que le tarif de 1 pfennig pour certains articles ne serait pas applicable à la construction et à la circulation des chemins de fer wurtembergeois.

» En outre, la Bavière, le Wurtemberg et Bade ont réservé à la législation locale l'imposition sur l'eau-de-vie et la bière du pays. Les Etats de la confédération feront cependant leurs efforts pour arriver à une conformité de législation en cette branche des impôts.

» La sphère dans laquelle la souveraineté des divers Etats cherche le plus à se réserver, c'est la sphère militaire. Sous ce rapport, le Wurtemberg a maintenant modéré quelque peu ses prétentions, tandis que la Bavière fait des réserves infiniment plus considérables. — Mais pour le plus essentiel (du régime militaire) l'unité régnera dans toute l'étendue de la confédération. Le service militaire obligatoire pour tous, l'exclusion absolue du remplacement, la répartition proportionnelle de toutes dépenses et charges militaires entre tous les Etats et leurs sujets, les dispositions fondamentales sur l'obligation du service (art. 59), l'effectif sur pied de paix (art. 60), — sont acceptés par la Bavière et, cela va sans dire, par le Wurtemberg; de même pour l'organisation, la formation, l'instruction des troupes et pour la mobilisation, la Bavière adhérera complètement aux règles établies pour l'armée fédérale. En ce qui concerne l'armement et l'équipement, ainsi que les signes distinctifs des grades, le gouvernement bavarois se réserve d'établir un accord parfait avec l'armée fédérale. Les troupes bavaroises, en temps de guerre, seront placées sous les ordres du généralissime de la confédération (S. M. le roi de Prusse). — En revanche, la Bavière maintient sa législation militaire; elle ne verse pas dans la caisse fédérale la contribution qu'elle doit pour son armée, mais elle l'emploie directement pour son contingent et applique aux institutions qui s'y rattachent une somme égale, comme le budget militaire de la confédération l'a fixé, au prorata des populations, pour les autres parties de l'armée fédérale. Les troupes bavaroises forment une partie intégrante, mais distincte et à part, de l'armée fédérale allemande, avec une administration indépendante, sous la souveraineté militaire du roi de Bavière, — en temps de guerre (et cela dès le commencement de la mobilisation), sous les ordres du généralissime fédéral. Celui-ci a le droit et le devoir de se convaincre, par des inspections, si l'organisation, la formation, l'instruction du contingent bavarois sont conformes à celles de l'armée fédérale, si ces troupes sont tenues au complet et en état de faire la guerre. — L'entretien des places fortes situées sur le territoire de la Bavière reste à la charge de celle-ci; l'établissement de nouvelles fortifications sur le territoire bavarois, dans l'intérêt de la défense générale allemande, sera consenti par la Bavière, mais nécessitera chaque fois un accord spécial.

» Les troupes wurtembergeoises formeront de même, comme partie de l'armée fédérale allemande, un corps à part (le 14e). La nomination, l'avancement et la mutation des officiers et employés de ce corps d'armée sont réservés au roi de Wurtemberg; mais la nomination du commandant en chef du corps d'armée wurtembergeois ne peut être faite par le roi qu'avec l'agrément préalable du généralissime fédéral. Tant que dure la paix, le corps wurtembergeois conserve son ensemble et son mode de formation; il est disloqué dans son propre pays; une disposition différente de ces troupes ne peut avoir lieu, par ordre du généralissime fédéral, que si le roi de Wurtemberg y consent. Sur la nomination des commandants de toute place forte située en Wurtemberg, ainsi que sur l'établissement de nouvelles fortifications en ce pays, le généralissime fédéral doit préalablement s'entendre avec le roi de Wurtemberg.

» Dans ces clauses qui règlent la situation militaire de la Bavière et du Wurtemberg, on a tenu compte, pour l'essentiel, des besoins de l'unité allemande et de l'intérêt de la défense nationale, tout en ménageant les sentiments d'indépendance des princes et des peuples. Même les préventions de ces derniers, — et l'on sait qu'elles étaient poussées assez loin, — ont été autant que possible respectées dans ces grandes mesures générales.

» Nous ne pouvons nier, d'ailleurs, que ces écarts des règles fédérales actuelles ne doivent accroître les difficultés de la représentation générale allemande et en partie celles de l'administration.

» La Bavière conserve quelques droits honorifiques, ses ambassades particulières, ses consulats; elle a la présidence dans le Conseil fédéral, lorsque la Prusse n'y préside pas, et un siége permanent au comité de l'armée de terre et des forteresses. Une part d'action et d'influence dans la conduite diplomatique des affaires de l'Allemagne est assurée aux trois Etats moyens allemands: 1° par la nécessité pour la présidence d'obtenir le consentement du Conseil fédéral aux déclarations de guerre, sauf le cas d'une attaque directe contre le territoire de la Confédération; 2° par l'institution d'un comité particulier des affaires étrangères, composé de la Saxe Royale, du Wurtemberg et de la Bavière, sous la présidence de celle-ci. — Enfin, ces Etats obtiennent une très-importante garantie contre les changements de la Constitution fédérale — par la disposition qui arrête que tout projet de modification constitutionnelle sera considéré comme rejeté, s'il a contre lui dans le Conseil fédéral 14 voix.

» La Bavière aura 6 voix et le Wurtemberg 4 au Conseil fédéral; dans le Reichstag, la première sera représentée par 48 députés, et le second par 17. — Le nombre total des voix dans le Conseil fédéral s'élèvera maintenant à 58 (la Prusse n'en possède que 17), et le Reichstag comptera en tout 382 membres.

» En ce qui concerne l'unité de législation de l'Allemagne, les Etats allemands du Sud, autant que nous en pouvons juger à première vue, se sont montrés peu exclusifs; la Bavière a seulement refusé d'accepter le règlement industriel, la loi sur les droits d'auteur (dans ces deux matières, la Bavière possède déjà elle-même de bonnes lois) et le domicile d'assistance.

» Maintenant, le Reichstag pourra-t-il amener les Etats du Sud à faire d'autres concessions à l'unité de l'Allemagne? c'est un point fort incertain. Somme toute, le résultat acquis actuellement, si l'on considère qu'ainsi notre législation allemande obtient un territoire uni beaucoup plus étendu, et qu'au point de vue militaire ce qui était réellement nécessaire est sûrement fixé, — ce résultat, disons-nous, est, à nos yeux, un progrès tout à fait extraordinaire, pour lequel on peut faire bon marché des écarts et divergences qui existent dans le nouvel ordre de choses. — Nous ne devons pas omettre de mentionner le grand désintéressement, l'abnégation patriotique que la Prusse a montrés dans ces négociations (avec les Etats allemands du Sud), afin d'obtenir pour l'Allemagne un résultat d'une si haute importance. »

France.

L'emprunt Laurier menace de devenir une affaire grosse d'orages et peut-être de scandales; la presse est unanime à condamner cette opération sous tous les points de vue.

On lit dans *la Gazette de France*:

« Le Gouvernement fait publier la note suivante dans *le Moniteur*:

« Le journal *l'Electeur libre* et d'autres journaux de Paris récemment parvenus à Tours publient des articles tout à fait erronés sur l'emprunt de la défense nationale. L'investissement de Paris ne leur a sans doute pas permis d'être mieux renseignés. Ces journaux supposent que cet emprunt a été contracté en rentes, qu'il l'a été sans raison suffisante, et alors que les ressources acquises permettaient de subvenir aux besoins de la défense nationale. Il n'en est rien. L'impérieuse nécessité de l'emprunt a été vérifiée avec soin et constatée par *le conseil des finances*, composé des principaux fonctionnaires des finances et du sous-gouverneur de la Banque de France. Le même conseil en a déterminé l'émission sous forme d'obligations, et les conditions probables, avec l'approbation du Gouvernement de la défense nationale. C'est dans ces termes que l'emprunt a été conclu par le Gouvernement, à des conditions moins onéreuses que celles supposées et autorisées. MM. Laurier et de Germiny ont rempli leur mission à la pleine satisfaction du Gouvernement et du conseil des finances. Le procès-verbal de ce conseil, en date du 8 novembre dernier, porte la mention suivante: « Le conseil reconnaît que, » dans l'accomplissement de leur mission, MM. Laurier et de Germiny ont agi au mieux des intérêts du » Trésor, et qu'ils ont réalisé, dans des conditions » avantageuses, les ressources qui faisaient défaut pour » assurer la marche des services. »

» Cette note a cela de particulièrement intéressant qu'elle nous apprend qu'il existe un *conseil des finances*. C'est la première fois qu'il en est question. De qui se compose ce *conseil?* Des principaux *fonctionnaires* des finances, dit *le Moniteur*. Mais quels sont ces fonctionnaires-là? Leur nom, s'il vous plaît? Des fonctionnaires qui décident les emprunts, les font souscrire et donnent des témoignages de satisfaction aux contractants, sont des gens importants. Comment s'appellent-ils?

» Si, par hasard, ces *fonctionnaires* allaient être des chefs de service nommés par les ministres! On peut tout supposer avec MM. Laurier, Crémieux et Gambetta. Il ne serait nullement impossible que ces messieurs aient tout simplement réuni leurs subordonnés pour leur demander les autorisations à contracter un emprunt en dehors des représentants quelconques de la France, sans même en rien dire à Paris; car il y a un point que le *Moniteur* néglige, et a tort de négliger: c'est la note de l'*Officiel* reproduite hier par nous, et qui établit qu'à la date du 7 novembre le gouvernement de Paris ne savait absolument rien de l'emprunt Laurier. On s'est donc soigneusement abstenu à Tours de faire connaître l'existence de cet emprunt des fonctionnaires.

» Pourquoi *le Moniteur* garde-t-il le silence sur *l'Officiel* et ne parle-t-il que de *l'Electeur libre*? »

Versailles. — On se souvient qu'il y a six semaines le gouvernement de Paris a alloué un crédit de 600,000 fr. à la construction d'une ceinture de barricades qui devait entourer la ville, afin de représenter après la première une seconde enceinte. Plusieurs des prisonniers faits par les troupes allemandes dans les derniers engagements d'avant postes, ont raconté maintenant que le général Trochu vient d'ordonner la destruction de cette enceinte de barricades, surtout de la partie située à l'extrémité des faubourgs de Belleville et de la Villette, tout cela sous prétexte qu'on préparait une grande sortie et que les barricades établies empêcheraient alors le libre mouvement de la troupe.

Il pourrait sembler que ce dernier prétexte est assez louche et que le véritable motif de la destruction des barricades, surtout à Belleville, serait qu'elles peuvent aussi bien servir contre le gouvernement établi dans l'intérieur de la ville, que contre l'assiégeant du dehors.

On annonce que M. Flourens a été arrêté pendant qu'il traversait une rue à Ménilmontant, sans y mettre de mystère, car il était en habit bourgeois et se croyait assez suffisamment déguisé pour ne pas être reconnu.

Les journaux catholiques commencent à s'inquiéter quelque peu du décret rendu par M. Gambetta, et qui est ainsi conçu:

« Attendu qu'en présence des dangers de la patrie et devant la nécessité urgente d'augmenter la puissance de notre artillerie, un grand nombre de paroisses et consistoires ont offert spontanément les cloches des églises et des temples pour fondre des canons;

» Attendu que des offres d'un patriotisme aussi élevé doivent être encouragées par tous les moyens;

» Décrète:

» Art. 1er. Les préfets sont autorisés à accepter les offres qui leur seront faites par les paroisses et les consistoires.

» Art. 2. Afin de perpétuer à jamais le souvenir d'actes aussi méritoires, on gravera sur le bronze des canons les noms des paroisses ou des consistoires qui auront fourni les cloches. »

Lille, 29 novembre.

Le Constitutionnel constate le vœu général de voir convoquer une assemblée constituante. L'opposition contre la dictature se manifestait à Paris comme dans les départements.

EXTRAITS DE LA PRESSE FRANÇAISE.

On lit dans la *Gazette de France*:

« D'après nos informations, les villes de Bordeaux, Lille, Nantes, Toulouse, Lyon, Marseille, — ces deux dernières villes surtout, — seraient opprimées et terrorisées par le parti exalté.

» A Marseille, l'administration dictatoriale du citoyen Esquiros dépasserait tout ce qu'on peut imaginer d'odieux et de hideux.

» Le proconsul Esquiros, après avoir fait mettre en prison le citoyen Marc Dufraisse, — un républicain intelligent et de première catégorie cependant, — qui lui avait été donné pour successeur, a armé et enrégimenté deux ou trois mille vauriens, dont il s'est fait une sorte de garde prétorienne, qui lui sert à tyranniser la ville et à la tenir courbée sous sa dictature.

» Comme il lui faut solder cette bande noire, il a décrété un impôt de 25 0/0 sur le revenu, et il est facile de deviner de quelle façon il a été réparti de quelle façon il est perçu.

» L'entretien de ces séides démagogiques ainsi assuré, il a fallu leur procurer quelques distractions patriotiques. En conséquence, les prêtres et les ecclésiastiques de tous les ordres qui se trouvaient à Marseille ont été saisis et promenés triomphalement dans les rues, revêtus du costume des forçats du bagne de Toulon.

» Que l'on s'étonne encore si l'immense majorité de la province, qui a horreur de ces orgies jacobines, ne s'est pas levée en masse pour venir au secours d'une République qui leur est prêchée par de pareils missionnaires! »

Voici l'article de fond de la *Décentralisation de Lyon* du 18 novembre:

« On connaît nos sympathies pour le César qui s'est suicidé à Sedan. Le salut de la France dépendait de l'éloignement de l'homme fatal, mais à condition que ceux qui assumaient sur eux l'immense tâche de relever ce pouvoir tombé ne suivraient pas les voies par lesquelles on nous avait conduits à la ruine et à la honte.

» Où en sommes-nous aujourd'hui, car nous avons bien le droit de considérer un peu notre propre situation!

» Pourquoi posons-nous cette question? Qui nous y détermine?

» Disons-le hautement et franchement, c'est l'attitude et les actes du gouvernement et surtout d'un certain nombre de ses délégués en province. Examinons les uns et les autres aussi. Au lendemain du jour où l'empire est tombé, les députés de Paris ont cru devoir former un gouvernement; ceci est un fait que l'impartiale histoire jugera en même temps que la conduite et les hésitations d'une Chambre qui avait été nommée, en partie du moins, plus dans un intérêt dynastique que national.

» De ce fait est sorti le gouvernement provisoire et la proclamation anticipée de la République, qui attend encore la sanction légale des représentants du pays.

» Nous comprenons à la rigueur, sans les excuser, les mouvements des premiers jours; nous admettons de même que le peuple français, déshabitué de la gestion de ses propres affaires, enivré de ce qui lui paraissait être un succès, alors que l'éternelle justice reprenait simplement ses droits et se manifestait à tous les yeux, nous admettons, disons-nous, que, sur plusieurs points du territoire, il ait confondu la licence avec la liberté.

» Nous avons dit plusieurs fois quels étaient, à notre avis, les fauteurs de cette confusion volontaire, et, de même que celui qui profite d'un crime peut en être soupçonné l'auteur, de même aussi les partisans insensés du régime déchu ont un intérêt si évident au maintien du désordre en France que nous pouvons les accuser hautement d'y pousser par tous les moyens dans leur pouvoir, et ils sont nombreux, ces moyens, quoique ceux qui en usent forment la plus inférieure des minorités.

» Quelle attitude devait être celle du gouvernement, pour défendre vraiment la patrie en danger?

» Qu'a-t-il fait pour cela?

» Il devait, avant tout, faire un appel à la nation et l'associer, par ses représentants, à toutes les mesures de salut public exigées par la situation.

» Il devait prêcher l'union par l'exemple. Or, nous avons dû constater déjà que l'union — qui est aussi la discipline — manquait partout et que nous jouissions de trop de gouvernements de fait, pour pouvoir distinguer aisément où était le gouvernement de droit.

» Tours décrète des élections, Paris n'en veut pas; puis Paris procède à des élections qui sont refusées par Tours à la France. Lyon a un drapeau, la France en a un autre. Marseille s'insurge, le sang coule dans les rues comme à Perpignan; cependant, Esquiros cède enfin la place à Gent, reçu à coups de revolver. A Toulouse, Duportal, qui prêche la guerre civile, reste à son poste malgré le gouvernement de Tours, et, s'il condamne à la retraite un magistrat inamovible, il trouve une direction grassement rétribuée pour le citoyen Duportal fils.

» Est-ce de l'union? Est-ce un gouvernement? Devant les faits de ce genre, peut-on nier plus longtemps la nécessité d'un gouvernement régulièrement constitué, qui seul aurait la force d'exécuter des arrêts, car ceux qui résistent à Crémieux ou à Gambetta s'humilieraient peut-être devant la France ou seraient brisés sans pitié par elle.

» Une autre classe de citoyens s'oppose aujourd'hui aux élections. C'est celle des hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir. Craignent-ils, par hasard, que le pays déjà fatigué de leurs manœuvres ne les rende à leurs anciennes occupations? Dans tous les cas, leur obstination à maintenir la dictature autoriserait tous les soupçons.

» Ils voient que le pouvoir arbitraire leur échappe; ils essayent de le ressaisir et on parle vaguement, dans ces régions, d'un plébiscite qui aurait pour but le maintien du *statu quo* et aussi la formation d'une sorte de représentation bâtarde pour le temps de la guerre.

» Ne nous laissons plus abuser par ces images grossières de la liberté, mais réclamons-la sans cesse, franche, égale pour tous. Il ne faut pas plus de temps à l'électeur pour déposer une liste dans une urne que pour y mettre un oui ou un non. On a baissé le rideau sur la comedie plébiscitaire qu'on eût dû siffler plutôt, et cette proposition ne peut être sérieuse, nous le proclamons bien haut pour l'honneur de notre pays. Rien n'empêche de faire immédiatement les élections municipales, pour rendre aux communes injustement spoliées l'exercice de leur droit le plus sacré. Qu'elles nomment leurs municipalités, qu'elles choisissent leurs maires, qu'elles soient libres en un mot, et de ces communes sortira alors la vraie représentation de la France.

» Sous le règne du César d'hier, quels beaux discours n'a-t-on pas faits pour stigmatiser les précautions officielles prises contre la liberté des élections? Tout ce patriotisme aurait-il été une indigne comédie? On le croirait vraiment, si le César d'aujourd'hui ne provoquait pas enfin la manifestation de la volonté nationale.

» Nous voulons les élections vraies, c'est-à dire à la commune, parce que nous voulons être enfin les arbitres de nos destinées. Qui vote les impôts?

» Vos commissions provisoires, allons donc!

» Les délégués que l'on envoie à Londres ou ailleurs? ce n'est pas sérieux!

» Nous voulons des élections parce que nous reculons d'épouvante devant l'hydre de l'anarchie, qui lève sa tête hideuse.

» Nos représentants auront mission de traiter de la paix ou de la guerre, d'organiser la défense, de voter nos impôts, de rétablir l'ordre et la discipline, de lier les résistances, de nous représenter enfin, et ils sauveront la France, qu'ont perdue et que perdront encore les Césars. Voilà pourquoi nous ne cesserons de réclamer les élections municipales d'abord et la réunion d'une *assemblée de défense nationale*, si on le veut, mais d'une assemblée représentant la France. L. DUVARENNES. »

On lit dans *l'Union*:

« Voici des passages d'une lettre de Dôle par lesquels on va voir de quelle manière s'y est pris l'état-major garibaldien pour s'équiper et se pourvoir de chevaux:

» Le 19 octobre, cinq jours avant l'expulsion des jésuites, après une alerte, quelques voitures de maîtres arrivaient à l'*hôtel de la Ville-de-Lyon*. Les propriétaires de ces équipages étaient restés à leur poste; mais ils tâchaient, ce qui est sans doute permis, de sauver leurs chevaux des mains des Allemands.

» Aussitôt les cinq ou six chefs de la démagogie à Dôle se mettent en campagne et dénoncent au héros d'Aspromonte un prétendu complot « des » riches, » qui passaient aux Allemands et leur fournissaient des chevaux. Aussitôt des factionnaires de choix sont placés à toutes les portes de l'hôtel. Deux propriétaires des environs ont toutes les peines du monde à obtenir l'autorisation de quitter l'hôtel en voiture, après avoir fait leurs affaires. L'un d'eux se débarrassa énergiquement de gamins qui l'entouraient et murmuraient le mot de « guillotine; » mais tous les chevaux amenés par les domestiques sont signalés, estimés et vendus de force à Garidaldi. Celui-ci exhibe au sous-préfet une autorisation du gouvernement central de faire des réquisitions pour monter son état-major.

» Le général s'était borné à apporter sa malle; ses compagnons n'avaient pas les vêtements les plus indispensables. Plus tard, nous avons vu le chef passer dans une victoria attelée de deux jeunes et jolis chevaux gris provenant de M. ***, négociant à Gray, et sa maison rouge, habillée de neuf et armée d'excellents chassepots, fumer des cigares de première qualité.

» Pendant ce temps, beaucoup de nos mobiles sont armés de fusils d'ancien modèle, et un plus grand nombre de nos mobilisables n'en ont d'aucune sorte. »

Lyon. — Un ancien député adresse à *la Décentralisation* une lettre dont nous détachons les passages suivants:

« Vous avez bien raison, nous sommes livrés à une aristocratie d'incapacités.

» Voilà Belfort investi: est-ce qu'on va le laisser prendre comme les autres villes? et ne défendrait-on pas mieux Lyon en allant à son secours et à la rencontre de l'ennemi, qu'en laissant les Allemands s'approcher et ravager tout?

» Et quand la France sera entièrement dévastée, avec quoi réparera-t-elle les désastres? On ne sait vraiment pas ce que deviennent tous les hommes qu'on appelle encore, puisqu'on n'en voit presque nulle part.

» Je reçois de bien tristes renseignements sur les citoyens lyonnais et sur leurs projets de dévastation des maisons riches à la ville et depuis Lyon jusqu'à Mâcon. Je ne sais l'importance qu'il faut attacher à des propos de clubs, mais j'espérais, en venant ici pour encourager nos habitants, n'avoir à craindre que les Allemands de l'Allemagne.

» Nous sommes sous l'influence de la crainte qu'inspire le comité de défense rurale.

» On aspire après une paix honorable et après autre chose qui n'est pas ce que nous avons... »

Le même journal publie la lettre suivante:

« Lyon, 16 novembre.

» Monsieur,

» Les pères de famille se plaignent amèrement de la persistance de nos édiles à vouloir empêcher de parler de Dieu dans nos écoles publiques.

» La population lyonnaise est composée de catholiques qui forment l'immense majorité, de protestants et de juifs qui, tous, croient en Dieu et veulent qu'on apprenne à leurs enfants à le connaître, l'aimer et le servir.

» Les écoles communales sont entretenues avec les deniers des contribuables, c'est-à-dire des catholiques, des protestants, des juifs. N'est-ce pas la plus criante injustice, la plus odieuse tyrannie, d'employer notre argent à faire insulter nos croyances, à vouloir faire de nos enfants des athées, qui, n'ayant plus la crainte de Dieu, finiront par mépriser père et mère, deviendront de francs mauvais sujets et, tôt ou tard, feront le déshonneur de leur famille? Nous avons nommé un conseil municipal et non un Corps législatif, pour nous imposer arbitrairement des lois qui nous feraient rétrograder à l'état sauvage.

» La loi sur l'enseignement primaire, votée sous la République, en 1850, par les mandataires du peuple, n'a pas été abolie, et il n'appartient pas au conseil municipal de Lyon de l'abolir.

» La République ne s'établira jamais par la tyrannie, et la pire de toutes les tyrannies, c'est celle qui s'attaque à la conscience.

» Soyez assez bon, monsieur le rédacteur, pour donner de la publicité à nos réclamations.

» UNE RÉUNION DE PÈRES DE FAMILLE QUI SERAIENT DE BONS RÉPUBLICAINS, SI LA RÉPUBLIQUE LEUR LAISSAIT LA LIBERTÉ. »

On écrit de Lyon le 20:

« Les paysans arrivent en foule à Lyon et ceux qui ont le moyen, surtout les femmes et les enfants, partent en grand nombre; les stations de chemins de fer sont encombrées de bagages et de marchandises de toute sorte. On a pris des précautions pour approvisionner la ville pendant deux mois; des inspecteurs ont été nommés qui doivent s'assurer si les maisons sont convenablement approvisionnées. Ces fonctionnaires ont également visité la contrée environnante dans un rayon de dix lieues, ils ont ordonné aux paysans d'apporter à Lyon tous leurs légumes et d'y amener leurs bestiaux. Agissant d'après des « ordres supérieurs, » ils se sont heurtés parfois aux autorités rurales. On assure qu'ils ont arrêté le maire de Trévoux pour avoir résisté à leur autorité. »

On écrit de Reims au *Nord*:

« A Reims, la délégation de Tours avait nommé un sous-préfet qui, secrètement, avec deux de ses amis, médecins comme lui, s'occupaient de mesures républicaines et faisaient notamment partir les jeunes gens pour les armées: ces trois messieurs viennent d'être expédiés en Silésie. On parle dans cette ville d'autres arrestations.

» Nous continuons à voir les choses bien en noir; l'issue me semble de plus en plus obscure. Comment finira ce drame? On a beau dire, le gouvernement de la défense ne représente pas le pays. Ce n'est pas en nommant des généraux de division comme Kérisouët, Périn et Lissagaray; ce n'est pas en ordonnant l'organisation d'armées en « vingt jours » qu'on peut amener un résultat.

» La grosse question est celle de l'artillerie, et il n'y a pas de puissance humaine pour improviser une artillerie, la grande force des Allemands. Nos troupes peuvent avoir de l'ardeur, mais il faut à nos artilleurs une expérience qui ne s'acquiert pas en quelques jours. Les paysans désirent la paix, tout en se montrant très-disposés à prendre les armes et à courir sus aux ennemis en cas de désastres pour eux. Mais encore les armes leur manqueront; ils en ont bien caché par-ci par-là, mais le plus grand nombre a été enlevé, et, dans ces derniers passages, les chefs de corps recherchent de nouveau avec un grand soin les armes déjà recherchées tant de fois. Si on en trouve, gare aux maires! Voilà où nous en sommes. »

A Saint-Etienne, le préfet César Bertholon, qui était naguère le dieu des clubs, commence à y être assez malmené parce qu'il s'oppose à des motions saugrenues. Dernièrement, un orateur, pour resserrer l'union des citoyens, demandait l'emprunt forcé et les réquisitions domiciliaires. M. Bertholon, en voulant prouver que l'union n'était pas là, a obtenu un succès tel, qu'il a fallu faire évacuer la salle et fermer les portes.

Devant Phalsbourg, 25 novembre.

Hier, à dix heures du soir, la 2e batterie de réserve du régiment rhénan d'artillerie de campagne n° 8 a occupé les positions de combat devant la forteresse de Phalsbourg. La batterie formait trois détachements et les pièces furent établies dans des embrasures solidement construites. A dix heures et demie, le bombardement de la ville a commencé sur trois côtés différents, et, peu après, 67 pièces de la place inondaient tout le corps assiégeant d'obus et de bombes. Les maisons, en partie détruites dans le voisinage des remparts, témoignaient, ce matin, des effets de la batterie. Le bombardement a duré jusqu'à deux heures du matin; un officier et un soldat du 71e régiment de la landwehr furent blessés. (*Gazette de Cologne*.)

Belgique.

S. A. R. la comtesse de Flandre est heureusement accouchée de deux princesses.

Une affaire qui intéresse au plus haut point l'industrie armurière s'est déroulée devant la première chambre du tribunal de Liége. On sait que beaucoup d'armes, venant de Sedan, ont été importées à Liége, où elles font l'objet d'un trafic assez important. Ces fusils sont tous du système Chassepot. Ils portent généralement l'estampille des manufactures impériales, mais sont dépourvues du poinçon de l'inventeur Chassepot ou de ses représentants.

MM. Cahen, Lyon et Cie, possesseurs des brevets Chassepot, ont fait saisir chez quelques fabricants de Liége une quantité considérable de ces armes. En se fondant sur ce que des armes Chassepot ne peuvent circuler en Belgique et y être livrées au commerce sans être munies du poinçon de l'inventeur, ils concluent, devant le tribunal, à la confiscation des armes saisies, les fabricants ayant, disent-ils, été avertis des poursuites auxquelles ils s'exposaient en ne soumettant point ces armes au poinçonnage. Les saisis ont soutenu, en terme de défense, que, le Gouvernement français ayant fabriqué légitimement ces armes, la circulation ne peut en être subordonnée, en Belgique, à une nouvelle autorisation ou à un poinçonnage quelconque; qu'une telle prétention serait exorbitante de la part des brevetés. « Ce raisonnement, répondent MM. Cahen, Lyon et Cie, n'est pas fondé: le Gouvernement français ne pouvait fabriquer des fusils Chassepot que pour son usage personnel, pour l'usage des armées françaises; les lois françaises lui attribuaient ce droit, sans qu'il fût besoin d'autorisation des inventeurs; par conséquent, vous ne pouvez pas plus trafiquer en Belgique de ces armes que si elles avaient été fabriquées dans un pays dépourvu de législation protectrice de brevets. » Le ministère public, par l'organe de M. le substitut Delwaide, a conclu dans le sens des demandes de MM. Cahen, Lyon et Cie.

Italie.

Florence, 22 novembre.

Le gouvernement n'a pas encore répondu à la Russie. Le roi ira à Rome probablement à la fin de décembre ou le 1er janvier.

Le maréchal Prim a envoyé au roi une lettre exposant la situation de l'Espagne et l'assurant que la grande majorité de la nation espagnole applaudit à la candidature du duc d'Aoste et que l'armée et la flotte l'ont saluée avec enthousiasme.

Le roi a répondu en félicitant le maréchal Prim des efforts de la régence en faveur de la consolidation des institutions libérales en Espagne.

Russie.

Voici le texte de la circulaire du prince Gortschakoff, portant dénonciation de certaines stipulations des traités de 1856:

« Tsarskoé-Sélo, le 19-31 octobre.

» M...., — les altérations successives qu'ont subies, durant ces dernières années, les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre de l'Europe, ont placé le cabinet impérial dans la nécessité d'examiner les conséquences qui en résultent pour la position politique de la Russie.

» Parmi ces transactions, celle qui l'intéresse le plus directement est le traité du 18-30 mars 1856.

» La convention spéciale entre les deux riverains de la mer Noire, formant annexe à ce traité, contient, de la part de la Russie, l'engagement d'une limitation de ses forces navales jusqu'à des dimensions minimes.

» En retour, ce traité lui offrait le principe de la neutralisation de cette mer.

» Dans la pensée des puissances signataires, ce principe devait écarter toute possibilité de conflit, soit entre les riverains, soit entre eux et les puissances maritimes. Il devait augmenter le nombre des territoires appelés, par un accord unanime de l'Europe, à jouir des bienfaits de la neutralité, et mettre ainsi la Russie elle-même à l'abri de tout danger d'agression.

» L'expérience de quinze années a prouvé que ce principe, duquel dépend la sécurité de toute l'étendue de l'empire russe dans cette direction, ne repose que sur une théorie.

» En réalité, tandis que la Russie désarmait dans la mer Noire et s'interdisait même, loyalement, par une déclaration consignée dans les protocoles des conférences, la possibilité de prendre des mesures de défense maritime efficaces dans les mers et ports adjacents, la Turquie conservait le droit d'entretenir des forces navales illimitées dans l'archipel et les détroits; la France et l'Angleterre gardaient la faculté de concentrer leurs escadres dans la Méditerranée.

» En outre, aux termes du traité, l'entrée de la mer Noire est formellement et à perpétuité interdite au pavillon de guerre, soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance; mais, en vertu de la convention dite « des détroits, » le passage par ces détroits n'est fermé aux pavillons de guerre qu'en temps de paix. Il résulte de cette contradiction que les côtes de l'empire russe se trouvent exposées à toutes les agressions, même de la part des Etats moins puissants, du moment où ils disposent de forces navales auxquelles la Russie n'aurait à opposer que quelques bâtiments de faibles dimensions.

» Le traité du 18-30 mars 1856 n'a, n'ailleurs, pas échappé aux dérogations dont la plupart des transactions européennes ont été frappées, et en présence desquelles il serait difficile d'affirmer que le droit écrit, fondé sur le respect des traités comme base du droit public et règle des rapports entre les Etats, ait conservé la même sanction morale qu'il a pu avoir en d'autres temps.

» On a vu les principautés de Moldavie et de Valachie, dont le sort avait été fixé par le traité de paix et par les protocoles subséquents, sous la garantie des grandes puissances, accomplir une série de révolutions contraires à l'esprit comme à la lettre de ces transactions, et qui les ont conduites d'abord à l'union, ensuite à l'appel d'un prince étranger. Ces faits se sont produits de l'aveu de la Porte, avec l'acquiescement des grandes puissances, ou du moins sans que celles-ci aient jugé nécessaire de faire respecter leurs arrêts.

» Le représentant de Russie a été le seul à élever la voix pour signaler aux cabinets qu'ils se mettraient, par cette tolérance, en contradiction avec des stipulations explicites du traité.

» Certes, si ces concessions accordées à une des nationalités chrétiennes de l'Orient étaient résultées d'une entente générale entre les cabinets et la Porte, en vertu d'un principe applicable à l'ensemble des populations chrétiennes de la Turquie, le cabinet impérial n'aurait pu qu'y applaudir. Mais elles ont été exclusives.

» Le cabinet impérial a donc dû être frappé de voir que, quelques années à peine après sa conclusion, le traité du 18-30 mars 1856 avait pu être enfreint impunément dans une de ses clauses essentielles, en face des grandes puissances réunies en conférence à Paris, et représentant dans leur ensemble la haute autorité collective sur laquelle reposait la paix de l'Orient.

» Cette infraction n'a pas été la seule. A plusieurs reprises et sous divers prétextes, l'accès des détroits a été ouvert à des navires de guerre étrangers, et celui de la mer Noire à des escadres entières dont la présence était une atteinte au caractère de neutralité absolue attribué à ses eaux.

» A mesure que s'affaiblissaient ainsi les gages offerts par le traité et notamment les garanties d'une neutralité effective de la mer Noire, l'introduction de bâtiments cuirassés inconnus et non prévus lors de la conclusion du traité de 1856, augmentait pour la Russie les dangers d'une guerre éventuelle en accroissant, dans des proportions considérables, l'inégalité déjà patente des forces navales respectives.

» Dans cet état de choses, S. M. l'empereur a dû se poser la question de savoir quels sont les droits et quels sont les devoirs qui découlent, pour la Russie, de ces modifications dans la situation générale et de ces dérogations des engagements auxquels elle n'a pas cessé d'être scrupuleusement fidèle, bien qu'ils fussent conçus dans un esprit de défiance à son égard.

» A la suite d'un mûr examen de cette question, Sa Majesté impériale est arrivée aux conclusions suivantes, qu'il vous est prescrit de porter à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité:

» Notre auguste maître ne saurait admettre en

droit que les traités enfreints dans plusieurs de leurs clauses essentielles et générales demeurent obligatoires dans celles qui touchent aux intérêts directs de son empire ;

» Sa Majesté impériale ne saurait admettre, en fait, que la sécurité de la Russie dépende d'une fiction qui n'a pas résisté à l'épreuve du temps, et soit mise en péril par son respect pour des engagements qui n'ont pas été observés dans leur intégrité ;

» L'empereur, se fiant aux sentiments d'équité des puissances signataires du traité de 1856 et à la conscience qu'elles ont de leur propre dignité, vous ordonne de déclarer que Sa Majesté impériale ne saurait se considérer plus longtemps comme liée aux obligations du traité du 18-30 mars 1856, en tant qu'elles restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire ;

» Que Sa Majesté Impériale se croit en droit et en devoir de dénoncer à S. M. le sultan la convention spéciale additionnelle audit traité qui fixe le nombre et la dimension des bâtiments de guerre que les deux puissances riveraines se réservent d'entretenir dans la mer Noire ;

» Qu'elle en informe loyalement les puissances signataires et garantes du traité général, dont cette convention spéciale fait partie intégrante ;

» Qu'elle rend, sous ce rapport, à S. M. le sultan la plénitude de ses droits, comme elle la reprend également pour elle-même.

» En vous acquittant de ce devoir, vous aurez soin de constater que notre auguste maître n'a en vue que la sécurité et la dignité de son empire. Il n'entre nullement dans la pensée de Sa Majesté Impériale de soulever la question d'Orient. Sur ce point, comme partout ailleurs, elle n'a pas d'autre vœu que la conservation et l'affermissement de la paix. Elle maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856 qui ont fixé la position de la Turquie dans le concert européen. Elle est prête à s'entendre avec les puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen.

» Sa Majesté s'est convaincue que cette paix et cet équilibre auront une garantie de plus lorsqu'ils seront fondés sur des bases plus justes et plus solides que celles résultant d'une position qu'aucune grande puissance ne saurait accepter comme une condition normale d'existence.

» Vous êtes invité à donner lecture et copie de la présente dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

» Recevez, etc. GORTSCHAKOFF. »

Angleterre.

Nous lisons dans le *Standard*, journal qui ne peut être soupçonné de sympathies allemandes :

« La faiblesse notoire du gouvernement de la défense nationale est le pire symptôme de l'état de choses actuel en France. On conçoit que l'armée ne brûle pas d'aller au combat quand elle prévoit comme fruit de la victoire une dictature Gambetta, avec Mazzini comme conseiller.

» Tout vrai Français doit être choqué outre-mesure, en songeant qu'on remplace des hommes comme Bourbaki et Cambriels par des aventuriers étrangers et par des civils dont le seul mérite consiste dans leur enthousiasme pour la république ; et cela dans un temps où la concentration de toute l'énergie possible, où l'expérience et le savoir-faire militaire font plus que jamais défaut. La situation actuelle de la France rappelle bien la République de 1792, non pas dans son patriotisme, mais bien dans son anarchie. La République se met au-dessus du pays, ne pense qu'à elle-même, et la France humiliée finira par se demander en quoi le gouvernement Gambetta-Mazzini est préférable à l'Empire. »

Voici la réponse que lord Granville a faite à la circulaire russe :

Le comte Granville à sir Buchanan.

« Foreign-Office, 10 novembre 1870.

» Le baron Brunnow m'a fait hier la communication relative à la convention consentie entre l'empereur de Russie et le sultan, limitant leurs forces navales dans la mer Noire et signée à Paris le 30 mars 1856, et qui fait l'objet de votre télégramme d'hier après midi.

» Dans ma dépêche d'hier, je vous ai rendu compte de ce qui s'est passé entre nous. Maintenant, j'ai des observations à faire sur les dépêches du prince Gortschakoff, des 19 et 20 du mois dernier, lesquelles n'ont été communiquées par l'ambassadeur de Russie, à cette occasion.

» Le prince Gortschakoff déclare, au nom de Sa Majesté Impériale, que le traité de 1856 a été enfreint sous certains rapports au préjudice de la Russie, et plus particulièrement en ce qui regarde les principautés, malgré la protestation explicite de son représentant, et que, par suite de ces infractions, la Russie est en droit de dénoncer celles des stipulations du traité qui touchent directement à ses intérêts.

» On nous annonce donc qu'elle ne se tiendra pas plus longtemps pour liée par les traités qui restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire.

» On allègue qu'il s'est produit certains faits qui, au jugement de la Russie, sont en contradiction avec certaines stipulations du traité, et l'on prétend que la Russie, en vertu de son propre jugement sur le caractère de ces faits, est en droit de s'affranchir de certaines autres stipulations de cet instrument.

» Cette prétention est limitée dans son application pratique à quelques-unes des conditions du traité, mais la prétention du droit de dénoncer quelqu'une de ces conditions implique la prétention de décliner toutes les autres.

» Cette déclaration est tout à fait étrangère à ce que peut avoir de raisonnable ou de déraisonnable en soi le désir qu'a la Russie d'être affranchie de l'observation des stipulations du traité de 1856 relativement à la mer Noire.

» En effet, la question est de savoir en quelles mains se trouve le pouvoir de délier une ou plusieurs parties contractantes de la totalité ou d'une portion de ces stipulations.

» Il a toujours été entendu que ce droit appartient uniquement aux gouvernements qui ont été parties contractantes à l'instrument primitif.

» Les dépêches du prince Gortschakoff semblent prétendre que chacune des puissances signataires est en droit d'alléguer telles circonstances qui, dans son opinion, sont en contradition avec les dispositions du traité. De plus, bien que ce point de vue ne soit ni partagé ni admis par les cosignataires, chacune pourrait baser sur cette allégation non pas un appel aux autres gouvernements pour l'examen d'un cas échéant, mais un avis annonçant qu'elle s'est émancipée, ou se tient pour émancipée de telle ou telle stipulation du traité qu'elle croit bon de désapprouver. Mais il est tout à fait évident que l'effet d'une pareille doctrine et de tout procédé qui, avec ou sans aveu, s'appuierait sur elle, serait de soumettre toute l'autorité et l'efficacité des traités au contrôle discrétionnaire de chacune des puissances signataires, ce qui aurait pour résultat de détruire les traités dans la totalité de leur essence. Car, tandis que leur objet n'est autre que de lier les puissances l'une envers l'autre, chacune des parties abandonnant pour cela une portion de sa libre action, par suite de la doctrine et du procédé actuellement en question, une des parties agissant isolément et individuellement soumet tout à sa propre autorité et ne se tient pour obligée qu'envers elle-même.

» C'est ainsi que le prince Gortschakoff a annoncé dans les dépêches précitées l'intention où est la Russie de continuer toutefois à observer certaines dispositions du traité. Quelque satisfaisant que cela soit intrinsèquement, il est évident qu'il y a là l'expression de la liberté que se réserve cette puissance de modifier ou d'annuler ces dispositions. C'est donner ouverture aux mêmes objections que soulèvent les autres parties des communications, puisque cela implique le droit pour la Russie d'annuler le traité, sous le bénéfice d'allégations dont elle se constitue seule juge.

» Ici se présente donc la question de savoir, non pas s'il convient que les puissances cosignataires considèrent soigneusement, dans un esprit amical, le désir exprimé par la Russie, mais si elles doivent accepter l'avis donné par cette puissance que, de son propre mouvement sans aucun consentement de leur part, elle s'est émancipée d'un pacte solennel.

» Ai-je besoin de vous dire que le gouvernement a reçu cette communication avec un profond regret, par la raison qu'elle donne ouverture à un débat qui peut troubler la bonne entente qu'il s'est toujours efforcé d'entretenir avec l'empire de Russie ? Pour les raisons sus-mentionnées, il est impossible au gouvernement de Sa Majesté de sanctionner, en ce qui le concerne, la conduite annoncée par le prince Gortschakoff.

» Si, au lieu de faire une semblable déclaration, le gouvernement russe s'était adressé au gouvernement de Sa Majesté et aux autres puissances qui sont parties au traité de 1856, et leur avait proposé d'examiner avec elles s'il ne s'est pas présenté des cas équivalant à une infraction du traité, ou s'il n'y a pas dans ses clauses quelque chose qui, par suite de circonstances nouvelles, pèse avec une rigueur abusive sur la Russie, ou qui, dans le cours des événements, a cessé d'être nécessaire pour la protection de la Turquie, le gouvernement de Sa Majesté n'aurait pas refusé d'examiner la question de concert avec ses cosignataires. Quel qu'eût été le résultat d'une semblable communication, on eût évité le risque de complications futures et d'un précédent très-dangereux en ce qui concerne la validité des obligations internationales.

» Je suis, etc. GRANVILLE.

» *P.-S.* — Vous donnerez lecture et laisserez copie de cette dépêche au prince Gortschakoff. »

M. Froude, historien national, signale les dangers pour l'Angleterre d'un conflit inégal :

« La question de l'*Alabama* est toujours pendante. D'après le sentiment public qui règne aux Etats-Unis, il n'y a pas le moindre doute que des navires sous pavillon russe seraient bientôt armés en course dans les ports de l'Union. Le gouvernement de Washington ne pourrait s'y opposer, quand même il le voudrait, et la guerre avec l'Amérique serait la conséquence. Il est vrai que le ton de la note du prince Gortschakoff est offensant avec intention (*studiously*), et comme inspirée par le désir d'humilier l'Angleterre publiquement ou de provoquer une collision. Mais les grandes nations n'ont pas le droit d'en appeler à l'épreuve du combat pour un défaut de forme, et jusqu'ici l'offense n'a pas été au delà.

» Est-il trop tard pour examiner de nouveau l'attitude qu'a prise l'Angleterre vis-à-vis de la Russie ? La guerre de Crimée a été une erreur, sinon quelque chose de pire. Les ouvertures de l'empereur Nicolas à sir Hamilton Seymour auraient dû être accueillies avec une disposition d'esprit moins jalouse. Aujourd'hui même, devant la difficulté qui surgit, un changement de front ne peut-il s'opérer en sauvant la dignité de l'Angleterre ? La guerre actuelle a été jusqu'à ce jour localisée et l'Angleterre s'est fait honneur en l'empêchant de se propager. Elle doit certainement hésiter avant de donner, pour un affront personnel, le signal d'une lutte qui peut envahir le monde et plonger dans la misère toute la race humaine. »

Variétés.

La *Patrie en danger*, organe de M. Blanqui, donne dans son numéro du 18 novembre les titres suivants au général Trochu : « Général par la grâce de Bonaparte, prince par la grâce de Dieu, trappiste, prédicateur, Monck de la dynastie orléaniste, jésuite en bottes, sabre orthodoxe, gendarme de l'ordre et messager de la sainte inquisition, crétin militaire, héros de saint Ignace, César du bréviaire, Cagliostro clérical et militaire, Mangin, généralissime et pacha. »

Un M. Binson raconte dans *le Gaulois* : « Le 15 octobre, je me trouvais dans le cabinet du général Trochu. Le général donna, en ma présence, quelques ordres de peu d'importance à l'un de ses officiers. L'aide de camp était sur le point de s'éloigner, quand le général le retint encore et lui recommanda d'observer consciencieusement je ne sais quel règlement administratif. L'officier parti, il me dit en souriant amèrement : « Vous voyez, » je veux que tout se fasse régulièrement ; quand » *ils* nous guillotineront, *ils* ne diront pas, du » moins, que nous les avons trahis. »

Un Allemand qui avait passé quelque temps à Nancy, était obligé de retourner dans son pays pour y régler certaines affaires. Cependant, il revint ici au bout de très-peu de jours, et, quand on lui demanda pourquoi il s'était tant dépêché, il répondit : « Je suis allé d'abord à Cologne ; à toutes les tables d'hôte, je ne trouvais que des Français ; à Mayence, où je me rendis ensuite, c'était la même chose ; à Wiesbade, c'était pis. C'est pour être au milieu de mes compatriotes et pour entendre parler ma langue maternelle, que je suis revenu si vite. »

On écrit de Bruxelles, 27 novembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Le *Gaulois* a enfin reparu aujourd'hui. Il semble vouloir continuer le système qu'il avait déjà suivi à Paris, et il apporte les nouvelles les plus monstrueuses ; il se croit toujours au milieu du Paris assiégé et débite à ses lecteurs toutes sortes de fables. Ainsi, il raconte que la Prusse a fait payer, du 15 au 30 octobre, par une maison de Londres, la somme de 450,000 thalers à des personnes domiciliées en France et qu'on présume être des espions prussiens ; suivant *le Gaulois*, le général de Moltke serait mort depuis trois semaines ; chaque soldat qui en parlerait serait fusillé immédiatement. A Mutzig, près de Strasbourg, vingt-six pères de famille, dont les fils ont rejoint des corps français, auraient été fusillés, ensuite on leur aurait coupé le nez et les oreilles, et enfin on aurait exposé leurs cadavres contre les murs de l'église, où ils se trouveraient encore, avec menace de mort pour quiconque y toucherait. Pour prouver la véracité de ces renseignements, *le Gaulois* ajoute que le roi de Prusse s'est rendu dès le 24 novembre à Berlin, afin d'ouvrir en personne le parlement de l'Allemagne du Nord et pour éviter de cette manière les sérieuses complications qui se préparent autour de Paris. M. Angel de Miranda, qui, comme on sait, avait été arrêté à Versailles et qui s'est évadé de Mayence, où il était interné, fait de nouveau partie de la rédaction de ce journal. »

Le Petit Journal, de Lyon, du 16 novembre, écrit le non-sens que voici :

« Qui n'a pas vu l'armée des Vosges, l'armée de Garibaldi, *n'a rien vu.* On peut dire d'elle qu'elle est l'armée *universelle*, tant ces éléments sont multiples. Les autres représentent la France indépendante, la France républicaine ; elle est la république même, l'avant-garde des peuples.

» Tout se résume en elle dans une idée : l'idée républicaine, dans un homme : Garibaldi.

» Que cette idée surgisse sur un point quelconque de l'Europe, que cet homme fasse un signe, *voilà une armée.*

» Garibaldi, pour ses volontaires, c'est le *dieu de la République faite homme*, c'est *l'incarnation* de l'idée latine et de la SCIENCE MILITAIRE.

» L'*hôtel de Genève*, où logeaient les principaux officiers, était une vraie Babel. »

La paisible ville de Valence a eu, elle aussi, sa petite révolution, et elle a forcé le général d'Azémar, qui commandait cette place, à donner sa démission :

« Il faut reconnaître, du reste, dit le *Courrier de Lyon*, qu'on n'a pas été malheureux dans le choix de son successeur : le préfet a remplacé M. d'Azémar dans le commandement de la subdivision de la Drôme par un... charpentier.

» Les habitants de Valence auraient préféré un menuisier ou un ébéniste ; mais les menuisiers, on les garde pour commander les divisions, et on réserve les ébénistes pour les grands commandements militaires ou la direction des corps d'armée en campagne. »

Marseille. — On lit dans la *Gazette du Midi* :

« A l'Alhambra, un orateur a présenté une motion tendant à faire de tous les prêtres une armée régulière qui serait commandée par leurs chefs hiérarchiques : les archevêques seraient nommés généraux, les évêques colonels, les curés capitaines, etc.

» Quoique habituellement disposée à acclamer et à soutenir les propositions les plus avancées, l'assemblée n'a pas pu retenir un immense éclat de rire, et la motion, on le pense du reste, n'a obtenu ni l'honneur d'un débat ni l'honneur d'un vote. »

On lit dans le *Salut public*, de Lyon, du 11 novembre :

« Avant-hier soir, vers huit heures et demie, une formidable détonation a ébranlé la maison n° 80 de la rue Mercière, située en face de la rue Thomassin et occupée par un hôtel garni. Le quartier fut en proie à la plus vive alarme.

» Le commandant d'un bataillon de la garde nationale, qui demeure dans le voisinage, alla immédiatement sur le théâtre de l'événement et fut conduit au second étage de la maison, dans une pièce de l'hôtel garni, transformée en atelier de fabrication de cartouches.

» Cette pièce était éclairée par une lampe de pétrole, éteinte il est vrai, mais qui, très-probablement, avait déterminé l'explosion par la chute d'un fragment du verre de la cheminée sur la table, où se seraient trouvés des fragments de fulminate d'antimoine, qui sert à faire l'amorce des cartouches chassepot.

» C'était, en effet, des cartouches de ce genre que l'on fabriquait dans ce singulier atelier.

» Il y avait sur le carreau trente ou quarante boites de ces cartouches prêtes à servir, et, sur la cheminée, des amorces au nombre de plusieurs milliers, ainsi que des boites de fer-blanc renfermant du fulminate, de la poudre, etc.

» Par le plus insigne et le plus heureux des hasards, une seule de ces boites avait fait explosion, et une seule des nombreuses personnes occupées à la manipulation de ces dangereuses substances avait été légèrement blessée. Mais les habitants de la maison peuvent se vanter de l'avoir échappé belle.

» Au surplus, il suffit, parait-il, pour se livrer, dans l'intérieur de Lyon, à cette industrie, la plus périlleuse de toutes pour la sécurité des citoyens, de faire une déclaration à l'un des fonctionnaires de la sûreté publique, qui vous délivre un permis dans le genre de celui-ci, que nous copions textuellement, en respectant l'orthographe :

BON FAPRIQUASION DES CATOUCHE

Le délégué de surté publicue

X...

» Si la *sûreté publique* se contente de ce laconisme de formalités, il faut convenir qu'elle est facile à rassurer dans notre bonne ville. Toutefois, nous engageons ceux qui en ont la responsabilité à prendre, — et sans le moindre retard, — des mesures sérieuses pour que les fabriques de munitions de guerre qui se sont montées un peu partout à travers la ville soient surveillées de près. »

ÉTAT CIVIL DE NANCY.

Publications de promesses de mariage du 4 décembre 1870. — Entre : Alexandre-Albert Delochs, voyageur de commerce à Sornéville, et Marie-Florentine-Schneider, sans profession à Mutzig (Bas-Rhin). — Alfred Gay, cordonnier, et Elisabeth-Gabrielle Pierron, couturière, domiciliés à Nancy. — François-Antoine Weyh, garde champêtre, et Gilberte Rey, tailleuse, domiciliés à Nancy. — Victor Bourceaux, menuisier à Nancy, et Marie Mulot, dentellière à Pont-sur-Madon (Vosges).

Naissances : 6 garçons, 4 filles. — Mariage : 1.

Décès. — Le 30 novembre : Marie-Anne Friant, 72 ans, veuve en secondes noces de Jean-Pons-Léger Chanteclaire, bijoutier. — Le 1er décembre : Elisabeth Courte, 45 ans, veuve d'Antoine Fichet, sellier ; Charles Marquard, 25 ans, soldat prussien (amb. des aveugles) ; Jean Palassot, 31 ans, soldat français (amb. des tabacs). — Le 2 : Elisabeth Thiéry, 51 ans, veuve Munier, domestique ; Antoine Bourguignon, 67 ans, tailleur d'habits ; Madelaine Dominique, 56 ans, couturière, celibataire. — Le 3 : François Lhuillier, 64 ans, tailleur de pierres ; Marie-Augustine Walesch, 23 ans, épouse de Charles Michel, ancien marchand de vin ; Catherine Matz, 74 ans, épouse en secondes noces de Joseph Coiseur, tailleur d'habits.

Décès au-dessous de dix ans : 3.

Transcription. — Le 25 octobre, Marie-Barbe Deliége, âgée de 51 ans, veuve en secondes noces de Jean-Louis-Alfred Joannès, est décédée à Saint-Nicolas.

AFFINERIE D'OR ET D'ARGENT.

Fr. ROESSLER-SOEHNE,

A FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

Fonte et achat d'or et d'argent, de résidus photographiques, etc.

Vente d'or fin en lingots et bandelettes, d'argent fin en lingots et grenailles et de nitrate d'argent.

Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.

Brasserie viennoise de Maxéville.

Drèches à vendre, tous les jours, à raison de 1 fr. 15 c. le tendelin de 60 litres ou 57 kil. 500.

Mit Kœrnern gut gemæstete Hammel

werden aus meinen Wirthschaften in den Monaten December, Janrar, Februar, in jedem dieser Monate 100 Stücke abgegeben. Forderung für den Monat December: 8 1/2 R. Pr. Cour. per 50 kilogr. lebend. Gewicht frei ab hier Domaine Neuhof bei Heldburg, in Franken, Bahnstation Coburg und Hassfurth.

Ende November 1870.

H. LUDOLF.

159e LOTERIE DE LA VILLE DE FRANCFORT-SUR-MEIN,

Autorisée par le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Gains : 200,000, 100,000, 50,000 florins, etc.

Pour le tirage de la 1re classe, qui aura lieu les 28 et 29 décembre de cette année, le prix d'un billet est de 6 florins ou 13 francs.

» 1/2 » » 3 » » 6 1/2.

» 1/4 » » 1 1/2 » 3 1/4.

La maison soussignée se recommande pour la vente de ces billets, contre remboursement du montant, en promettant l'exécution la plus prompte des ordres qu'on voudra bien lui transmettre.

J. BLUM, *receveur général*,

Hochstrasse, n° 50, à Francfort-sur-Mein.

FÜR UHRMACHER, GOLDARBEITER, MECHANIKER, ETC.

Die Uhrenfurnituren-, Werkzeug-und Stahl-Handlung en gros

VON P.-F. JACQUET Wwe,

8, grosse Sandgasse, FRANKFURT-a-M.

Empfiehlt ihr Lager in allen Arten UHRENFURNITUREN, UHRGLÆSER, KAPSELN, UHRKETTEN, TALLOIS und vergoldete feine WERKZEUGE für Uhrmacher, Goldarbeiter, Mechaniker, etc. Lager in ENGLISCHEN FEILEN, ENGLISCHEM STAHL UND STHALBLECH, SCHMIRGEL, SCHMIRGEL-PAPIER und Leinen, etc. Unter Zusicherung prompter und reeller Bedienung.

Première année. — N° 24. Vendredi 9 Décembre 1870.

MONITEUR OFFICIEL DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

Partie officielle.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

A la reine Augusta, à Berlin.

Versailles, 4 décembre, minuit.

Après la bataille de deux jours, livrée par la 2e armée et par celle du grand-duc de Mecklembourg, le corps Manstein a pris, ce soir, le faubourg Saint-Jean et la gare du chemin de fer, à Orléans.

Les autres corps se tiennent prêts à prendre la ville demain. 30 canons pris, plus de 1,000 prisonniers. Perte modérée. La division Wrangel est celle qui a le plus souffert.

Ici, aujourd'hui, tout est tranquille.

GUILLAUME.

Versailles, 4 décembre, 10 h. du soir.

Devant Paris, l'ennemi a détruit, aujourd'hui, les ponts qu'il avait jetés à Breil en face du champ de bataille du 2 décembre, et s'est retiré derrière la Marne.

Lorsque le champ de bataille d'Amiens a été déblayé, 9 pièces de campagne ennemies y ont encore été trouvées et un important matériel de guerre.

DE PODBIELSKI.

Un télégramme du prince Georges de Saxe, adressé à Dresde le 4 décembre, donne la perte du corps d'armée saxon dans les combats du 30 novembre et du 2 décembre devant Paris. Cette perte s'élève de 1,500 à 2,000 hommes tués ou blessés ; 15 officiers tués, 63 blessés. Le nombre des prisonniers français est de 3,000.

A la reine Augusta, à Berlin.

Versailles, 5 décembre.

Orléans a été occupé de nouveau, cette nuit, et sans assaut. Remercions Dieu ! GUILLAUME.

Argueil, le 5 décembre. — Plusieurs combats heureux ont été livrés, le 4, au nord-est de Rouen par le 8e corps de la 1re armée. Un canon pris et 400 prisonniers non blessés. De notre côté, la perte est de un tué et 10 blessés. DE SPERLING.

Versailles, 6 décembre.

Des parties du 8e corps ont repoussé, le 4 courant, une brigade française avancée pour défendre Rouen ; 10 officiers, 400 hommes et un canon ont été pris.

Le 5 décembre, un nouvel engagement victorieux de notre aile droite a eu lieu, dans lequel un second canon tomba entre nos mains. L'armée ennemie a quitté, par suite de ces événements, la ville de Rouen, qui a été occupée, dans l'après-midi du même jour, par le général de Gœben.

Dans les retranchements abandonnés par l'ennemi, 8 pièces de gros calibre ont été trouvées.

Le général feld-maréchal prince Frédéric-Charles mande d'Orléans :

« Jusqu'à présent, 77 canons et à peu près 10,000 prisonniers non blessés sont entre nos mains. Nous avons pris aussi 4 chaloupes canonnières, chacune armée d'une pièce de 24.

» La poursuite se continue. »

VON PODBIELSKI.

ARRÊTÉ CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FORÊTS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LA LORRAINE.

Les employés forestiers supérieurs n'ayant pas répondu ou ayant répondu négativement à ma lettre du 21 septembre (*Moniteur officiel* n° 4), il est arrêté ce qui suit :

Les conservateurs, inspecteurs et sous-inspecteurs des forêts, aussi bien que les gardes généraux, sont suspendus de leurs fonctions dans les forêts domaniales, et l'administration des forêts est complètement remise aux mains des employés allemands, dont la direction est à la préfecture de Nancy. Quant aux forêts communales, il n'est rien changé dans le texte de mon arrêté du 31 octobre 1870 (*Moniteur officiel*, n° 15).

Les fonctionnaires forestiers inférieurs, les brigadiers et les gardes forestiers sont invités à continuer leurs fonctions.

Ils devront donner leur consentement jusqu'au 20 du mois de décembre, et leurs appointements leur seront payés contre une promesse (par écrit) « de ne pas être hostile au gouvernement allemand et d'exercer leurs fonctions comme précédemment. »

Nancy, le 4 décembre 1870.

Le commissaire civil de la Lorraine,

Marquis DE VILLERS.

MM. les maires des départements de la Meurthe et de la Meuse sont prévenus que le dernier terme pour la présentation des états nominatifs des contribuables qui ont fait des anticipations de paiement au gouvernement français est fixé au 20 décembre courant. Ce terme échu, nulle demande de déduction des sommes avancées ne sera prise en considération, de même si les rôles et les livres de caisse des percepteurs français ou les avertissements et les quittances des contribuables ne sont pas produits. Au reste, une déduction des sommes avancées du contingent ne peut être accordée qu'autant qu'elles surpassent les sommes dues au gouvernement français par d'autres contribuables.

Le commissaire pour l'administration des contributions en Lorraine, FLEISCHAUER.

Par arrêté préfectoral du 7 de ce mois, M. Nirpot (Constant) a été nommé maire de Vallois, en remplacement de M. Mougenot, démissionnaire.

AVIS.

Le préfet de la Meurthe a l'honneur d'informer MM. les maires du département que les communes sont autorisées à continuer à payer le traitement des instituteurs et institutrices sur le produit des contributions du même mois.

Les règles tracées pour l'acceptation du bordereau des quittances par la caisse allemande sont maintenues.

MM. les maires n'ont donc qu'à se reporter à la circulaire du 29 octobre dernier, insérée au *Moniteur officiel*, n° 14.

Nancy, le 7 décembre 1870.

Pour le préfet, absent : SPEYER.

Partie non officielle.

Dans la dernière séance du Reichstag, M. le ministre Delbrück a donné lecture à l'assemblée d'une lettre de S. M. le roi Louis II de Bavière à S. M. le roi Guillaume de Prusse. Cette lettre est ainsi conçue :

« Par suite de l'entrée de l'Allemagne du Sud dans la Confédération constitutionnelle allemande, les droits de présidence conférés à Votre Majesté s'étendront sur tous les Etats allemands.

» Je me suis déclaré prêt à accepter cette réunion de pouvoirs en une seule main, — dans la conviction qu'elle répond aux intérêts communs de la patrie allemande et des princes allemands confédérés, — mais en même temps aussi dans la confiance que les droits appartenant, d'après la constitution, à la présidence fédérale seront, par le rétablissement d'un empire allemand et la dignité d'empereur d'Allemagne, désignés comme les droits que Votre Majesté doit exercer au nom de toute la patrie allemande, sur la base de l'union de ses princes. Je me suis donc adressé aux princes allemands, en leur demandant de se joindre à moi pour proposer à Votre Majesté qu'à l'exercice des droits de la présidence fédérale soit attaché le titre d'empereur d'Allemagne. Dès que Votre Majesté et les princes confédérés auront fait connaître leur intention, je chargerai mon gouvernement de faire les dernières démarches pour arriver aux accords nécessaires. »

On n'a pas oublié le mémoire du gouvernement prussien, communiqué aux cabinets neutres, sur les suites funestes que pouvait avoir une capitulation de Paris retardée jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'à l'épuisement de toute ressource alimentaire. L'envoi de ce mémoire aux agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord avait été accompagné de la lettre circulaire qui suit :

« Ferrières, le 4 octobre 1870.

» Je vous adresse ci-joint un mémoire succinct sur les conséquences qui doivent inévitablement se produire si la ville de Paris, ou plutôt ceux qui gouvernent aujourd'hui dans cette ville, voulaient prolonger leur résistance jusqu'au moment où l'épuisement des provisions les forcerait à se rendre.

» Nous envisageons avec un regret douloureux ces conséquences, que nous ne sommes pas en état de conjurer.

» Mais nous avons voulu par avance appeler l'attention publique sur ce point, pour déclarer que nous n'acceptons pas la responsabilité de l'inévitable détresse qui suivra la capitulation, et que nous devons laisser tout le poids d'une telle responsabilité à ceux dont les excitations continuelles et les mensonges sciemment faits encouragent à cette résistance inutile une population qu'un instant de réflexion pourrait sauver.

» Je vous prie, en présentant de vive voix ces observations au gouvernement près lequel vous êtes accrédité, de lui remettre une copie du « Pro » memoriâ » ci-joint ; — et ensuite de vouloir bien donner de la publicité à ce mémoire par les journaux. DE BISMARCK. »

Il paraît avéré que le gouvernement républicain français, — dont les feuilles belges ne se font faute de célébrer *l'honnêteté*, — expédie des agents secrets dans les localités où sont internés des officiers français, en Belgique comme en Allemagne, pour les exciter, par différents moyens, à abuser de la liberté qui leur est laissée sur parole, et à rentrer en France, où ils reprendront les armes contre l'Allemagne.

Un correspondant de la *Gazette nationale* (Berlin) lui écrit à ce sujet de Bruxelles :

« Il y a quelques jours, tous les officiers français internés en Belgique reçurent d'un certain Richard, inspecteur de l'armée française (d'autres disent : attaché à l'intendance), l'invitation de se réunir à heure dite chez le sieur Taschard, représentant de la France (*id est* de M. Favre et consorts) près le gouvernement belge. — Ce diplomate parut en personne à la réunion des officiers qui avait lieu dans son logis et assista à toute la séance. Le susdit Richard, prenant la parole, exposa que la France avait, à tout prix, besoin de soldats et surtout d'officiers. Il sollicita donc les officiers présents de rentrer sans délai dans leur pays. A ceux qui n'écouteraient pas cet appel, leur solde devait être immédiatement retirée, tandis que les officiers qui accepteraient la proposition de Richard auraient une solde extraordinaire et de l'avancement en perspective. — Un ou deux des officiers présents déclarèrent qu'étant placés ainsi par le fait entre leur démission et leur honneur, ils préféraient quitter immédiatement l'armée. Mais ce qui complète la manœuvre de MM. Richard et Taschard, c'est que les officiers qui ont cédé à ces suggestions et sont rentrés en France écrivent maintenant qu'ils n'ont reçu ni solde extraordinaire, ni avancement. »

La *Gazette de la Croix* est informée, de son côté, que des collègues de l'agent Richard sont en Silésie, où ils travaillent à persuader aux officiers français que leur devoir n'est plus du côté de l'honneur...

Il faudrait remonter loin dans l'histoire militaire internationale pour trouver de pareilles indignités.

Le *Moniteur prussien* publie la lettre suivante :

« Dijon, 25 novembre 1870.

» Le général BARRAL, qui commande maintenant » un corps dans l'armée de la Loire, est le même » officier supérieur qui était commandant de l'ar- » tillerie dans Strasbourg, pendant le siége, et » qui, comme tel, lors de la capitulation de cette » place, signa un engagement par lequel il assurait » sur sa parole d'honneur qu'il ne porterait plus » les armes, dans cette guerre, contre la Prusse » et ses alliés, et ne ferait rien non plus qui pût » nuire aux armes alliées. Le général Barral, sur » le glacis de la place, aussitôt qu'il eut signé cet » engagement, demanda la permission de ne pas » rentrer dans Strasbourg, comme les autres offi- » ciers durent le faire, et de partir immédiatement » pour Colmar. Par suite d'une haute entremise, » cette permission fut accordée au général ; non- » seulement il signa son engagement d'honneur, » mais il écrivit la même promesse sur le porte- » feuille de l'aide de camp du général Werder, » le chef d'escadron comte Henckel de Donners- » marck.

» Le général BARRAL a donc, de la manière la » plus formelle et la plus complète, MANQUÉ A SA » PAROLE D'HONNEUR.

» *Le chef de l'état-major général du 14e corps d'armée,*

» Lieutenant-colonel DE LESZCZYNSKI. »

Mgr Mermillod, évêque d'Hébron *i. p. i.*, a répondu par la lettre suivante (1) à celle que lui avait adressée Mgr Namszanowski, évêque d'Agathopolis, *i. p. i.*, aumônier catholique en chef des armées du roi (voir le numéro du 2 décembre du *Moniteur officiel*) :

« Genève, 27 novembre 1870.

» Monseigneur,

» C'est par Votre Grâce que j'ai eu connaissance de la lettre de M. l'abbé Mérie.

» Cette lettre a été écrite et publiée à mon insu et sans ma participation. Je remplis un devoir de justice en protestant contre les assertions erronées qui s'y trouvent contenues.

» Je regrette que cet ecclésiastique se soit servi de mon nom, — emporté par sa pieuse passion et sa douleur patriotique, — pour présenter sous un faux jour la situation des prisonniers de guerre (en Allemagne). Au contraire, les soins éclairés de Votre Grâce ainsi que de l'épiscopat allemand tout entier, les œuvres d'amour du prochain et de charité chrétienne dans votre pays, et les peines que prend votre gouvernement en faveur des soldats prisonniers, me sont parfaitement connus.

» De mon côté, sur l'invitation de plusieurs évêques et aumôniers français, et de plusieurs familles inquiètes, j'ai consacré mes services à la même œuvre, en cherchant à utiliser dans ce but la position de mon siége en pays neutre, à porter secours en même temps aux malheureuses victimes de la guerre et à alléger quelque peu le poids qui pèse sur Votre Grâce.

» Il est facile à comprendre que, malgré tout ce que fait, et dans une si grande proportion, la charité allemande, le concours de tous est nécessaire en présence de cette multitude d'infortunés. Aussi avons-nous salué avec une vive satisfaction les nombreux appels et les dons généreux qui se sont empressés d'y répondre en Angleterre, en Belgique et en Suisse.

» Des journaux calvinistes ont exprimé le souhait que des livres fussent donnés (pour les prisonniers), et distribués par des mains protestantes ; ils ont fait entendre qu'un vaste champ était ouvert à la prédication de leur foi. Mais que le gouvernement prussien ait donné son appui à de tels efforts, c'est ce que j'ignore absolument.

» Mon action personnelle s'est bornée à procurer des secours aux âmes qui, durant les épreuves présentes, ont besoin avant tout de se fortifier et de se retremper. De la même manière, j'ai répondu aux vœux de Mgr l'évêque d'Orléans, qui me priait de lui envoyer un prêtre familier avec la langue allemande pour les prisonniers et les blessés de l'armée allemande se trouvant en cette ville.

» Le sacerdoce a partout, mais particulièrement dans les Etats neutres, le noble privilége d'adoucir les terribles maux causés par la guerre et d'éteindre les sentiments de haine réciproque qui élèvent entre deux nations une barrière insurmontable. Il nous impose dans une lutte sanglante si prolongée cette grande mission de paix, que nous devons remplir avec délicatesse et impartialité.

» Votre Grâce, dans son cœur rempli de charité, pardonnera généreusement les altérations de la vérité et les exagérations auxquelles quelques Français, en présence des cruelles épreuves que leur grande nation subissait, se sont laissé entraîner.

» Je crois nécessaire de publier cette lettre en France et en Allemagne, pour détruire les suppositions erronées et conserver à mon apostolat son véritable caractère. J'ai à cœur plus que qui ce soit qu'on ne puisse pas croire en Allemagne que je méconnais les nobles qualités que j'ai eu si souvent l'occasion d'apprécier dans la nation allemande.

» Agréez, monseigneur, l'expression du très-respectueux attachement de votre dévoué serviteur et confrère, GASPARD MERMILLOD, *évêque.* »

(1) Nous traduisons cette lettre sur le texte allemand publié dans le *Moniteur prussien*.

THÉATRE DE LA GUERRE.

Le *Moniteur prussien* résume comme il suit la situation militaire quelques jours avant la prise d'Orléans :

« Les espérances que le gouvernement de Paris avait fondées sur l'armée du Nord française doivent être considérées comme évanouies après la bataille d'Amiens. Déjà, le 23 novembre, l'avant-garde de la 3e division de cavalerie (comte de Grœben), sous les ordres du colonel Lüderitz, avait rencontré au Quesnel les détachements avancés de l'armée du Nord réunie à Amiens, et les avait mis en complète déroute. Le lendemain, 24 novembre, six bataillons français, sortis d'Amiens avec de l'artillerie, étaient battus de même près Mézières. Lorsque ensuite l'armée française du Nord tout entière se trouva, le 27 novembre, en face de la 1re armée allemande, elle fut complètement défaite à Amiens par notre 8e corps d'armée et une partie du 7e, — et rejetée sur cette ville. Amiens même et son camp fortifié furent évacués par l'armée du Nord à l'approche des troupes prussiennes victorieuses, en sorte que le général de Grœben put occuper la ville, le 28, sans coup férir. Le 30, après un court combat, la citadelle d'Amiens capitula, avec 400 soldats, 11 officiers et 30 canons. — L'armée du Nord française, en pleine désorganisation, a battu en retraite dans la direction du Nord, sous la protection des forteresses qui se trouvent de ce côté ; ainsi elle doit avoir renoncé à l'idée de rompre la ligne d'investissement autour de Paris.

» Des efforts plus énergiques pour dégager la capitale ont été faits dans ces derniers jours par l'armée de la Loire, qui s'est montrée plus forte et mieux aguerrie qu'on ne s'y serait attendu. D'après les rapports français, cette armée, s'appuyant sur des retranchements élevés à Orléans, doit avoir pris position au Sud de la Loire dans le triangle formé par les chemins de fer d'Orléans-Tours, de Tours-Vierzon, et de Vierzon-Orléans ; position qui permet de concentrer rapidement les troupes, au moyen des chemins de fer, dans les différentes directions.

» Du côté de l'Ouest, l'armée de la Loire se relie, dit-on, à l'armée de Bretagne concentrée à Coulie, et du côté de l'Est avec le soi-disant 18e corps d'armée français, qui occupe Nevers.

» Une partie de l'armée de la Loire a été poussée en avant sur la rive droite du fleuve. Là, le 20e corps français, dans sa marche en avant, le 24 novembre, a rencontré deux brigades du 10e corps prussien de l'armée du prince Frédéric-Charles. Les Français ont été rejetés hors de Ladon et Maizières ; une attaque faite par eux, le 26, pour reprendre ces deux localités a échoué complétement.

» Le 28, la plus grande partie de l'armée de la Loire, c'est-à-dire le 20e corps d'armée, vraisemblablement aussi le 18e, et des parties du 15e et du 16e, 70,000 hommes en tout, prit l'offensive ; le prince Frédéric-Charles concentra le 10e corps prussien à Beaune-la-Rolande, l'y fit soutenir dans l'après-midi par la 5e division et par la 1re division de cavalerie, repoussa victorieusement l'attaque des Français, et déjoua ainsi le plan de l'armée de la Loire, qui était de faire sa jonction avec Paris par Fontainebleau. — Pour la suite des opérations sur la Loire, il ne faut pas oublier qu'au nord de la Loire, d'Orléans à Gien, est la grande forêt d'Orléans, qui empêche les mouvements de troupes en masses, et qu'au sud de la Loire, entre Gien, Vierzon, Blois et Orléans, s'étend la Sologne, pays désert, marécageux, tout à fait impropre, dans la saison où nous sommes, aux grandes opérations militaires.

» Quant au corps d'armée du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, nous n'avons eu, ces jours-ci, de ses nouvelles que par les rapports ou les bruits français, suivant lesquels ce corps s'avancerait rapidement, à l'ouest de la 2e armée (1).

» Dans Paris, on doit avoir compté positivement sur le succès de l'armée de la Loire, se faisant jour à travers les troupes allemandes qui lui sont

(1) Voir aux nouvelles officielles du dernier numéro la victoire remportée, le 2 décembre, par l'armée du grand-duc de Mecklembourg, à l'ouest d'Orléans.

opposées, et sur le prompt secours que la capitale recevrait de ce côté, — car le 29 novembre, c'est-à-dire le lendemain du jour où l'armée de la Loire avait attaqué la 2e armée à Beaune-la-Rolande, le général Trochu essaya par une forte sortie de percer les lignes d'investissement au Sud, dans la pensée sans doute de se mettre en communication avec l'armée de la Loire. Mais il n'y réussit pas, et n'eut pas plus de succès le lendemain, 30 novembre, en faisant une tentative semblable, avec des forces plus considérables, du côté de l'Est, le long de la Marne. Les jours qui vont suivre décideront si le général Trochu aura reconnu l'impossibilité désormais d'établir ses communications avec quelque armée française de secours, et, par suite, l'inutilité d'une plus longue résistance de la capitale.

» Dans l'Est, une tentative faite par Garibaldi, pour surprendre à Dijon le quartier général du 14e corps d'armée, n'a pas eu une issue heureuse pour lui. Ses troupes ont été battues, le 26 novembre, à Pasques, par les seuls avant-postes allemands. Le général de Werder, prenant à son tour l'offensive, a atteint, le 27, encore à Pasques, l'arrière-garde du corps garibaldien et l'a battu de telle sorte que la retraite de ce corps s'est changée en déroute. »

Depuis que ce ramassis de ..... républicains de tous les pays est venu former les bandes garibaldiennes, la guerre tend à prendre, surtout dans les provinces de l'Est françaises, un caractère qu'on ne saurait trop déplorer.

Nous lisons dans une lettre adressée de Carlsruhe à la *Gazette de Cologne*, 29 novembre :

« Il y a quelques jours, les Bavarois ont pris à des francs-tireurs, dans la forêt d'Orléans, un canon double de forme singulière et chargé de plomb haché. Comme on demandait aux soldats qui avaient fait cette capture ce qu'étaient devenus les servants de la pièce, ils répondirent significativement : « Dans cette affaire, il n'a pas été fait » de prisonniers. » — C'est la faute de la France, si la lutte devient aussi impitoyable. Les lettres de nos soldats annoncent une véritable exaspération chez eux contre les aventuriers cosmopolites qui forment le corps de Garibaldi. La loyauté allemande s'indigne d'une pareille guerre d'embuscade et de traîtrise... »

Allemagne.

La *Correspondance provinciale* examine les traités, en vertu desquels les Etats allemands du Sud entrent dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, — et conclut ainsi :

« Il se comprend de soi qu'avec l'accession des Etats allemands du Sud la Confédération de l'Allemagne du Nord se transforme en « Confédéra- » tion allemande, » et la Constitution fédérale du Nord en Constitution allemande.

» Que cette extension et cette transformation dussent amener certains changements de la Constitution, aucun homme politique intelligent n'en a jamais douté ; mais ces changements sont du ressort de la législation fédérale, ainsi que l'admission même des Etats allemands du Sud.

» Enfin, l'examen que nous avons fait plus haut montre qu'on n'est point fondé à dire qu'il s'agit en réalité d'une Constitution nouvelle, complètement différente de celle qui existe aujourd'hui.

» Si importantes que puissent paraître quelques concessions, — par exemple dans le traité avec la Bavière, — faites pour atteindre le grand but national, néanmoins toutes les bases essentielles de la Constitution actuelle demeurent absolument intactes ; sur aucun point n'a été décidé un changement qui pût porter atteinte à l'existence fédérale et à l'accomplissement de la tâche nationale.

» La discussion publique dans le Reichstag mettra ce fait en pleine lumière et donnera aux défenseurs de la cause nationale cette rassurante certitude qu'ils peuvent en toute fidélité envers eux-mêmes et leurs efforts antérieurs approuver les traités à eux soumis par la présidence fédérale et mener ainsi à fin le grand œuvre de l'unité allemande. »

Dans un article important, dont nous reproduisons ci-après les principaux passages, la *Gazette nationale* de Berlin, organe du parti national-libéral, apprécie les avantages de la nouvelle Constitution fédérale allemande et les concessions que la Prusse, dans l'intérêt de l'unité nationale, a faites à ses confédérés :

« .... Les puissants efforts de l'Etat prussien, depuis des années, pour organiser la défense nationale, assurent aujourd'hui les victoires de l'Allemagne. Mais il sera aussi juste que nécessaire que nos frères allemands du Sud ne restent point en arrière de ce que font pour cette cause commune Westphaliens, Silésiens, Saxons, etc.; et comme les traités de Versailles, actuellement soumis au Reichstag, promettent d'atteindre ce but, nous devons leur reconnaître une haute valeur et en exprimer notre joie aux hommes d'Etat bavarois, wurtembergeois et badois. Grâce à ces traités se trouve établie, sur tous les points essentiels, la parité complète des institutions militaires allemandes. Le chiffre de l'effectif, la durée du service, l'instruction des troupes, les dépenses militaires, tout cela doit être dans les divers Etats allemands sur un même pied, ou du moins à peu de chose près identique....

» Sous d'autres rapports, ne concernant plus la guerre, mais la vie civile, l'accession de la Bavière, avec les réserves inscrites au traité, satisfait moins, disons-le, notre légitime attente ; mais ces concessions ne font que mieux ressortir quel dévouement la Prusse apporte dans cette œuvre de la nouvelle Confédération allemande ! Nous citerons un point important. Non-seulement dans le traité du 23 novembre avec la Bavière, mais aussi dans celui du 15 avec Bade et la Hesse, la Prusse a consenti à ce que l'assentiment du Conseil fédéral fût nécessaire pour une déclaration de guerre au nom de la Confédération, sauf le cas où une attaque serait faite contre le territoire ou les côtes de l'Etat fédéral. Ainsi la couronne de Prusse a cédé en partie son plus haut droit de souveraineté, le droit de faire la guerre d'après sa propre décision, prérogative qui lui avait de tout temps appartenu et qu'aux termes de la Constitution fédérale de 1867, elle était libre d'exercer pour la Confédération de l'Allemagne du Nord.... Si la couronne de Prusse se met dans l'obligation désormais d'obtenir à cet égard le consentement de la majorité du Conseil fédéral, c'est assurément de sa part une preuve de la plus haute confiance en ses confédérés allemands. Il faudra que la Prusse, dans le conseil, rallie au moins 12 voix à son opinion, avant de pouvoir déclarer une guerre qui lui semblera nécessaire.... La confiance dans les bonnes dispositions de nos confédérés nous fait renoncer aux objections qui peuvent s'élever contre cette diminution du plus haut droit de la couronne de Prusse. Dans la même confiance est créé un comité des affaires étrangères, composé de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg, afin que les gouvernements de ces Etats prennent connaissance et se tiennent toujours au courant des événements diplomatiques au dehors de l'Allemagne. Ils obtiendront toutes les communications sur la politique extérieure, qui sont fort ménagées, sinon absolument refusées, au Reichstag. De plus, l'ambassadeur bavarois aura en tous lieux les pleins pouvoirs pour représenter la Confédération dans le cas d'empêchement de l'ambassadeur fédéral allemand. C'est encore une preuve que la Prusse espère qu'une entente parfaite est établie et se maintiendra entre elle et la Bavière.

» Il n'en est pas moins certain que la situation de la Prusse au sein du Conseil fédéral sera sensiblement moins forte qu'elle ne l'était dans la Confédération du Nord. Au lieu de 43 voix, le futur Conseil fédéral en aura 58, et la Prusse continuera à n'en avoir que 17, comme jusqu'ici : proportion qui peut sembler insuffisante pour la puissance allemande directrice et protectrice, qui représente les deux tiers du peuple allemand. La Prusse se trouve ainsi constamment en danger d'avoir la majorité contre elle....

» Dans la Confédération du Nord, un changement de la Constitution, par exemple une petite extension de compétence de la Confédération, pouvait être résolu par les deux tiers des voix du Conseil fédéral ; il fallait donc 29 voix ; en sorte que la Prusse, lorsqu'il lui importait de faire adopter ce changement, n'avait besoin que de réunir 12 voix en dehors des siennes. Par le traité avec Bade et la Hesse, le nombre des voix du Conseil fédéral s'était élevé de 43 voix à 48 ; la majorité des deux tiers devenait de 32 voix ; les petits Etats n'en ayant ensemble que 31, la Prusse se trouvait encore, comme dans la Confédération du Nord, assurée contre le danger d'être en minorité (de deux tiers). Quoique déjà, dans ces traités avec Bade et la Hesse, la majorité nécessaire des deux tiers des voix eût été remplacée par une majorité des trois quarts, cette modification même n'a pas été jugée suffisante lors de l'accession de la Bavière. Par l'entrée de la Bavière et du Wurtemberg, le Conseil fédéral comptera maintenant 58 voix ; on en a accordé 6 à la Bavière, bien que, dans le *plenum* de la Diète germanique de 1815, sur laquelle pourtant on se règle pour la répartition des voix dans le Conseil fédéral actuel, l'Autriche et la Prusse elles-mêmes n'eussent chacune que 4 voix. De cette façon, la majorité nécessaire des 3/4 sur 58 sera de 43 1/2 ; c'est-à-dire qu'il faudrait réunir 44 voix pour décider un changement de la Constitution. S'il suffisait pour cela des trois quarts des voix, — d'après les traités conclus avec Bade et la Hesse, ces 44 voix, en effet, auraient suffi ; mais, par suite du traité avec la Bavière, elles ne suffisent plus, car il est établi dans ce traité que tout changement de la Constitution sera rejeté s'il y a seulement 14 voix contre. Ainsi, pour être acceptée, ce n'est plus 44, mais 45 voix qu'une modification constitutionnelle devrait réunir. Notons que la Bavière, la Saxe royale et le Wurtemberg ont ensemble les 14 voix qui peuvent former *veto*. Si l'on avait maintenu la majorité des deux tiers, comme dans la Confédération du Nord, le chiffre de 39 voix aurait suffi dans le nouveau Conseil fédéral pour tout changement de la Constitution, et la Prusse (avec ses 17 voix) pouvait se trouver avoir contre elle la majorité voulue ; ce qui ne peut plus arriver après le traité conclu avec la Bavière... »

On écrit de Mayence à la *Gazette de Silésie*, au sujet des prisonniers français internés dans cette place (28 novembre) :

« Les circonstances actuelles ont donné à notre ville un caractère tout particulier. Au lieu de l'ancienne garnison, composée de quelques régiments, nous avons des détachements de tous les bataillons possibles, sans compter les troupes de passage, l'escorte des prisonniers, les malades et blessés. La capitulation de Metz a élevé à 800 le nombre des officiers français internés à Mayence ; beaucoup portent encore l'uniforme ; le café de Paris rappelle à s'y méprendre les établissements semblables des villes de garnison françaises. Parmi les officiers, il y en a un plus grand nombre qu'on ne pense qui savent l'allemand, et les autres, qui dans les écoles militaires en ont eu une teinture, se donnent toutes les peines du monde pour rafraîchir leur connaissance de cette langue.

» Les Alsaciens et Lorrains, parmi les 27,000 soldats internés à Mayence, se rapprochent de la population. Ils sortent par groupes, ne parlent qu'*allemand* entre eux et se nomment avec prédilection *Alsaciens* et *Lorrains*. Les nombreux gardes mobiles originaires d'Alsace et de Lorraine se comportent avec plus de liberté que les Français véritables. En outre, grâce à l'entremise des amis qu'ils se sont faits en ville, ils ont la permission pour la plupart de sortir sans escorte. Les négociants de la ville en ont engagé un grand nombre comme commis ; mais, en réalité, ceux-ci vivent à leurs frais et en toute liberté. On comprend qu'il est très-facile aux natifs de l'Alsace et de la Lorraine de se procurer des recommandations pour quelque habitant de Mayence, cette ville ayant des relations multipliées avec les provinces frontières de la France.

» Dans cette catégorie de prisonniers, il se trouve nombre d'employés subalternes ; tous savent que la domination allemande améliorera beaucoup leur position matérielle ; ils seraient donc tout prêts à passer à notre service, afin de ne pas avoir à renoncer à leur patrie. Leurs connaissances ne sont, il est vrai, pas grandes, mais ce sont des gens de confiance, et ils sont au fait des personnes et des choses dans les provinces conquises, ce qui a bien sa valeur.

» En somme, on peut dire que le séjour de Mayence a sur les prisonniers alsaciens et lorrains l'influence la plus salutaire ; ils commencent à reprendre conscience de leur nationalité, et chaque jour les rapports deviennent plus intimes. Il serait de bonne politique de transférer plus tard les régiments formés d'Alsaciens et de Lorrains dans les villes rhénanes, et *vice versâ*.

» Nos rues sont fort animées ; elles fourmillent de soldats de toutes les armes. Depuis huit jours, on travaille activement à la construction de 80 baraques, dont chacune recevra une compagnie de 250 hommes. Elles vont être terminées. Le reste des prisonniers, au nombre de 7,000, est logé dans les casernes ou chez les patrons. La plupart sont assez mal pourvus de vêtements, et plusieurs ont dû s'en fabriquer avec leurs couvertures de laine. Sans doute l'intendance militaire y suppléera, car le tiers du gain des prisonniers travaillant en ville, tiers affecté à l'achat d'habillements, ne saurait suffire. »

M. le docteur Wrede, chef du département *français* au bureau des renseignements (pour les prisonniers de guerre), a adressé de Berlin aux journaux de la Belgique la communication suivante :

« Berlin, 26 novembre 1870.

» Monsieur le rédacteur,

» S. M. le roi de Prusse, reconnaissant la grande utilité d'un bureau de renseignements sur les militaires blessés et malades, nous a mis en état de renseigner les parents sur le sort de leurs fils, etc., blessés ou malades, par les listes, qui nous arrivent régulièrement des hôpitaux, contenant les noms des blessés et malades des deux nations en guerre.

» Le département français du bureau central de renseignements, qui se charge de tout ce qui concerne les guerriers français, se met volontairement et gratuitement au service de tous ceux qui :

» 1° Voudront connaître le lieu de résidence de leurs parents tombés blessés ou malades entre les mains des troupes allemandes.

» 2° Il se charge, tant que ce sera dans son pouvoir, de remettre les lettres qui lui seront confiées aux destinataires ;

» 3° De donner des renseignements sur l'état de la santé des militaires blessés et malades dans les hôpitaux, etc.

» Pour que notre tâche s'accomplisse aussi facilement que régulièrement dans l'intérêt de tout le monde, je viens, monsieur, auprès de vous, vous prier de porter à la connaissance de vos compatriotes :

« 1° Que le ministre de la guerre se charge lui-même de donner des renseignements sur les prisonniers de guerre *non blessés*. Les lettres doivent être adressées : *A monsieur le ministre de la guerre, dans son hôtel, Leipziger Strasse, n° 5, à Berlin*.

» 2° S. M. le roi de Prusse a ordonné que les lettres destinées aux officiers et soldats français en Prusse soient remises gratuitement par la poste allemande aux destinataires, mais elles doivent porter sur le haut des enveloppes les mots suivants : *Portofrei laut Verfügung v. 7/8 70.*

» Ces mots y manquant, les lettres qui nous arrivent en grande quantité tous les jours nous causent des frais considérables. Les lettres des prisonniers à leurs parents sont également expédiées gratuitement jusqu'à la frontière.

» Au surplus, je conseille à tous ceux qui s'intéressent aux blessés et malades de se procurer les listes imprimées des blessés, etc., de Bâle, car il se pourrait que le nom du demandé nous eût échappé en faisant les recherches dans nos listes, à cause du nombre énorme des blessés. Ces listes de Bâle sont imprimées d'après les matériaux envoyés par nous de temps en temps à cet effet à « l'agence internationale de secours aux blessés » militaires, à Bâle. »

» LE BUREAU CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS.

» *Le chef du département français*,

» Docteur WREDE.

» Berlin, sous les Tilleuls, 74. »

France.

Toute l'Europe est témoin de l'effroyable situation dans laquelle la France est plongée, et peu de gens s'expliquent peut-être que cette situation est due à l'attitude équivoque et au jeu double du gouvernement français, lequel a été assez malhabile pour se mettre, dès le premier jour, dans l'impossibilité de faire honorablement la paix, ou de faire efficacement la guerre.

Etabli par la ruse et par la force au lendemain du malheur de Sedan, le gouvernement du Quatre septembre signifia au monde entier qu'il avait, lui, le pouvoir et la volonté d'être invincible ; et pour se placer, du premier élan, fort au-dessus de l'Empire dans l'opinion publique, il déclara qu'il ne céderait, en signant la paix, ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

Dans les luttes armées de peuple à peuple, et en face d'un redoutable adversaire, les gens sérieux font tout au monde pour obtenir la victoire ; mais, si l'on est toujours maître de mourir, on n'est jamais absolument certain de vaincre. Annoncer, en tirant l'épée, les conditions de la paix que l'on imposera, c'est prendre l'engagement public d'être le plus fort, et subir la nécessité finale d'être un Achille ou un Matamore.

Ainsi, dès son premier pas, le gouvernement du Quatre septembre dépassa le but et aliéna la liberté de ses déterminations. Plein de la vaine prétention de faire mieux que tous les autres, il promit l'imaginaire, lorsque l'équité publique ne lui aurait demandé que le possible.

Le gouvernement du Quatre septembre ne peut donc pas faire la paix avec honneur, tant qu'il ne se montrera pas en état de l'imposer aux conditions qu'il a préalablement et bruyamment annoncées. Et comme il ne tient pas de lui-même et de sa propre ambition la mission qu'il s'est donnée ; comme il n'a pas accepté, mais usurpé la responsabilité qui pèse sur lui, rien, rien ne saurait ni amnistier ses actes, ni laver sa mémoire du désordre et des malheurs qu'il aura amoncelés sur le pays.

Condamné à vaincre par ses premières paroles, le gouvernement du Quatre septembre a affaibli par ses premiers actes les moyens d'action de la France.

Il a commencé par chasser les députés des départements, et par déposer toute l'autorité entre les mains des députés de Paris.

Ainsi, dès le premier jour, en disant aux départements : « Levez-vous, armez-vous, donnez-nous votre dernier écu et votre dernier homme ! » on leur disait en même temps : « Nous sommes vos maîtres, et vous n'êtes que nos esclaves ; à nous de commander, de dépenser ; à vous de payer et d'obéir ! »

Cette outrecuidance d'une douzaine d'avocats, de journalistes ou de professeurs de Paris ; cette dictature des clubs de la barrière, ont porté un coup mortel à l'élan national. Se lever à l'appel de la patrie, de la famille, des enfants, du patrimoine, de la sécurité publique, de la civilisation, oui ! mais se lever à l'appel de M. Jules Favre, de M. Gambetta, de M. Rochefort, de M. Glais-Bizoin ; se lever pour maintenir un gouvernement occupé à changer les noms des rues et des villes, pendant que le prince royal de Prusse marchait sur Paris ; se lever pour maintenir un gouvernement qui vidait les bureaux de rédaction des journaux démagogiques dans les préfectures ; se lever pour maintenir des incapables, des désœuvrés, des affamés ; c'était trop demander à la dignité des hommes et à la nature des choses.

La dispersion des députés des départements et la dictature des députés de Paris ont donc porté le premier coup à l'organisation de la défense. Deux cents membres de la majorité, la plupart investis depuis vingt ans de la confiance des populations, se seraient empressés de mettre leur autorité morale, leur influence personnelle, leur courage, leur vie au service d'une action commune ; tous, d'un effort tenté sans exception de parti, animé d'un esprit véritablement national et patriotique : le gouvernement du Quatre septembre les a outragés, annulés, menacés, jetés dans l'exil ; et les populations, au lieu d'être conseillées, encouragées, dirigées par les hommes attachés au sol, considérés, écoutés, se sont vues la proie d'hommes étrangers à leur pays, à leurs intérêts, et dont quelques-uns ont même eu la naïveté de se faire un titre de leurs mois de prison !

Mais si le mépris de la souveraineté nationale, la dispersion violente des représentants légaux du peuple français ont porté le premier coup à l'énergie de la défense, la proclamation sournoise de la république lui a porté le dernier.

A notre avis, tout gouvernement est bon, lorsqu'il est sincèrement établi et sagement pratiqué. Si donc la France, franchement consultée, et après mûre réflexion, se donnait un gouvernement républicain, et si ce gouvernement procurait au pays une liberté raisonnable, une sécurité complète pour les personnes et pour les intérêts, nous n'hésiterions pas un instant à lui donner notre adhésion.

Mais est-ce ainsi que la république du Quatre septembre s'est établie ? Le monde sait bien que non. Ses propres auteurs semblent même en avoir honte, car ils n'ont pas pris le nom de gouvernement de la république française, mais le nom de gouvernement de la défense nationale.

Il faut, d'ailleurs, reconnaître que les membres principaux de ce gouvernement n'appartiennent pas sérieusement aux idées républicaines.

M. le général Trochu est un orléaniste avéré, si un soldat qui trahit ceux qui lui ont donné son commandement peut être loyalement quelque chose.

M. Gambetta, un mois avant les dernières élections générales, est allé demander cent cinquante mille francs à M. le duc d'Aumale pour fonder un journal ; et il ne lui proposait pas, comme on le pense bien, de travailler à l'établissement d'une république.

A vrai dire, c'est Belleville et le vieux personnel de 1848 qui ont proclamé la république ; le gouvernement du Quatre septembre l'a subie, avec ses conditions odieuses d'usurpation et de dictature.

Ce qui enlève en effet toute action sérieuse sur les populations au gouvernement du Quatre septembre, c'est d'abord et avant tout son mode d'établissement. Si le mot république a un sens, il signifie évidemment consentement libre de tous. Si l'on avait dit, il y a quatre mois, aux républicains français qu'ils voulaient gouverner non par le suffrage universel, non par la volonté du peuple, mais au nom de leur propre fantaisie, ils auraient protesté contre une aussi atroce injure. Et cependant qu'ont-ils fait et que continuent-ils à faire, si ce n'est usurper audacieusement la volonté nationale et s'imposer, eux, minorité imperceptible, à l'immense majorité des citoyens ?

Est-ce que le gouvernement du Quatre septembre a procédé avec franchise ? est-ce qu'il a dit à la France : « Voulez-vous de moi ? » Non, il a trouvé plus court et plus simple de dire : « Subissez-moi ! »

Ainsi, il est bien démontré qu'il ne reste plus en France de véritables républicains ; il n'y a que des usurpateurs et des terroristes ; car, pour tous les honnêtes gens, république signifie adhésion libre des citoyens et exercice loyal de la souveraineté nationale. Les hommes du gouvernement de l'Hôtel de Ville ont donc tué le principe de la république, même aux yeux des républicains sincères. Le Quatre septembre, après l'envahissement du Corps législatif, M. Grevy et M. Girault, du Cher, dont on connaît les convictions républicaines, restèrent avec leurs collègues de la majorité, et s'offrirent pour aller protester, au nom de tous, contre la violation des droits du peuple.

Quels sentiments peuvent nourrir les populations des départements envers un gouvernement de surprise et de violence, combattu à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Paris même, par ses propres amis ? Comment les députés de Paris, dépositaires de ce pouvoir usurpé, ont-ils la naïveté ou l'audace de dire aux électeurs dont ils ont chassé les représentants : « Venez délivrer Paris ! » Mais, en vous passant de la province pour gouverner, n'avez-vous pas créé vous-mêmes la chance de vous passer d'elle pour combattre ?

Comme nous le disions en commençant ces lignes, le gouvernement du Quatre septembre est donc responsable des maux qui s'accumulent de plus en plus sur la France, en s'ôtant lui-même les moyens de faire honorablement la paix ou efficacement la guerre. (*Le Drapeau.*)

L'*Economist* de Londres publie une lettre du Havre (24 novembre) qui donne un aperçu de la situation intérieure et de l'état des esprits en France :

« Les voix qui réclament la convocation d'une assemblée nationale deviennent chaque jour plus nombreuses et plus pressantes ; les gens éclairés et raisonnables des départements considèrent comme indigne du peuple français de se soumettre au bon plaisir d'un gouvernement d'avocats institué par la populace parisienne, après que le régime personnel de l'empire a été si longtemps et si violemment attaqué. De toutes les grandes villes de commerce, Marseille, Bordeaux, Rouen, le Havre, Amiens, Lille, s'élèvent des plaintes contre les derniers décrets de Tours, relatifs au paiement des effets de commerce et de banque. Quelques-uns pensent que le gouvernement doit, au lieu de se mêler de ces choses, leur laisser libre cours ; d'autres regardent comme très-préjudiciable que le gouvernement décrète ainsi des prolongations successives d'échéances, et ils demandent une fois pour toutes un délai général de paiement de trois à six mois après la guerre. La chambre de commerce, à Amiens, dans une adresse au gouvernement de Tours, fait remarquer à celui-ci que ses décrets ne s'accordent pas les uns avec les autres, qu'ils sont vagues et contradictoires. La même adresse constate que la situation financière s'est empirée chaque jour pendant les trois derniers mois et que toute nouvelle prolongation des échéances augmente le désordre et les difficultés. Elle ajoute que le mal aujourd'hui est arrivé à un tel point que si, avant la fin de la guerre, une poursuite légale est permise à l'égard des effets de commerce et de banque non payés, d'innombrables faillites se déclareront, et que les suites de cette crise sont incalculables. Le décret du 5 novembre ajourne, à un mois après la guerre, les échéances commerciales dans les parties du territoire où l'invasion a eu lieu. Comme un grand nombre de localités ont été passagèrement occupées par l'ennemi, on se demande si cette occupation momentanée doit être considérée comme invasion. C'est là une question qui intéresse notamment le commerce anglais. »

TOURS CAPITALE.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

« L'idée n'est pas nouvelle.

» Bien avant que les péripéties de la guerre actuelle eussent forcé le gouvernement de la défense nationale à envoyer une délégation de Tours, bon nombre d'éminents publicistes avaient, maintes fois, examiné la question de savoir si, dans l'intérêt même de la stabilité de nos institutions politiques, il ne serait pas prudent de transférer définitivement le siége du gouvernement en province, à une respectable distance de Paris.

» Bien que cette idée soit de celles qui nous semblent devoir faire leur chemin, nous devons pourtant convenir que, jusqu'à ce jour, elle n'a pas été prise au sérieux par l'opinion, qui n'y a vu qu'un paradoxe soutenu avec plus ou moins de talent. Aussi ne la remettrions-nous pas aujourd'hui sur le tapis, si nous n'y étions pas encouragé par diverses circonstances, d'abord par l'expérience forcée qui se fait à Tours, au grand profit de la nation, ensuite par les tendances de notre jeune République.

» Nos gouvernants, en effet, semblent disposés à demander aux institutions américaines les inspirations de leur politique. S'il en est ainsi, pourquoi ne feraient-ils pas de Tours ou de toute autre ville du centre de la France, relativement à Paris, ce qu'est Washington relativement à New-York ?

» New-York, par son importance industrielle et commerciale, par l'immense développement qu'il acquiert chaque jour, semblait naturellement désigné pour capitale aux Etats-Unis. Mais dans cette ville, à côté de la population laborieuse, active et paisible, se donnent rendez-vous tous les vagabonds, tous les flibustiers, tous les aventuriers de tous les pays, qui seraient pour l'émeute des recrues toujours prêtes. Il est probable que, si, se conformant à la coutume européenne, l'Amérique eût placé à New-York le siége de son gouvernement, la Constitution américaine serait depuis longtemps déchirée par le despotisme ou par l'anarchie. Mais, plus sages, les Américains ont transporté leur gouvernement central à 300 kilomètres de New-York, à Washington, ville presque déserte, où les membres du Congrès peuvent délibérer en paix.

» Pourquoi, encore une fois, n'imiterions-nous pas cette prudence ?

» Supposons Paris débloqué, la paix rétablie, le gouvernement républicain fonctionnant régulièrement, que faut-il pour semer l'épouvante dans le pays tout entier, et pour compromettre une fois de plus la république honnête et modérée qu'on veut fonder ? Il suffit que quelques factieux, par un coup de main hardi, réussissent à s'emparer de l'Hôtel de Ville, et à fourrer les gouvernants à Vincennes, pour se mettre en leur lieu et place. L'émeute, même vaincue, enlève aux gouvernements la confiance du pays ; or, Paris est la ville émeutière par excellence.

» Qu'on ne se méprenne pas sur notre intention ! Certes, le moment serait bien mal choisi pour écrire un réquisitoire contre la grande et vaillante cité, dont l'héroïque, l'opiniâtre résistance, sauvera la France (?). Nous avons seulement en vue ces bandes de perturbateurs, menées par de criminels ambitieux, qui ne sont satisfaits d'aucun régime et sont toujours prêts à violer toutes les lois et toutes les libertés. Ils se sont comptés, le 31 octobre : ils sont environ quatre-vingt mille, et l'honnête et brave garde nationale parisienne les a facilement mis à la raison. Mais il n'en est pas moins vrai que cette infime minorité constitue un danger permanent pour le gouvernement dont le siége est à Paris.

» Supposons, au contraire, le gouvernement central définitivement transféré en province. Dès lors, les émeutes parisiennes sont considérées comme un accident local qui ne saurait avoir aucune influence funeste sur le reste du pays ; dès lors, s'il y a bataille dans les rues de Paris, le bruit de la fusillade ne saurait troubler les délibérations d'une assemblée nationale.

» Ce qui s'est passé dans ces derniers temps nous confirme dans notre opinion. Ainsi, tandis que les émeutiers du 31 octobre mettaient en péril le gouvernement de Paris, ni les troubles de Lyon, ni ceux de Marseille n'influaient sur les décisions de la délégation de Tours, car la salle où celle-ci délibérait ne courait pas le risque d'être envahie.

» Nous opinons donc pour que, la guerre terminée, les membres du gouvernement provisoire aujourd'hui bloqués dans Paris aillent à Tours rejoindre leurs collègues. Leur résidence dans cette ville aux mœurs pacifiques, à soixante lieues de Belleville, leur permettra de doter enfin la France d'une République paisible, si la République peut s'acclimater chez nous, appuyée d'institutions libres et stables. »

Voici le terrible article que *le Siècle* consacre au fonctionnaire assez coupable pour ne pas faciliter aux populations la lecture du bulletin de M. Gambetta :

« Une plainte s'est élevée vers nous de divers côtés à la fois : des instituteurs se refusent, paraît-il, à exécuter la circulaire ministérielle qui leur a prescrit la lecture du *Bulletin de la République*.

» Ces réfractaires donnent pour raison que l'obligation de lire leur a été imposée par le ministre de l'intérieur, et non par leur chef hiérarchique, le ministre dont ils relèvent directement.

» Cette situation anormale nous ayant été révélée, nous avons dû rechercher quel était le chef hiérarchique des instituteurs. Nous savions bien qu'il y avait, à Paris, à la tête de l'instruction publique, un ministre libéral et populaire, M. Jules Simon ; mais nous ignorions si quelqu'un le représentait à Tours, et quel était ce quelqu'un.

» Nous nous sommes informés.

» On nous a appris que le délégué au département de l'instruction publique s'appelait M. Silvy.

» Cette révélation nous a remplis d'étonnement, ce nom n'ayant figuré jamais au bas d'un décret, d'une circulaire, d'un acte public concernant l'instruction. Quel était donc cet homme ? D'où venait-il ? Qu'avait-il fait ? Pourquoi son indifférence ou son abstention systématique dans une branche d'administration qui demanderait d'autant plus d'activité et de dévouement qu'elle est depuis plus longtemps en souffrance ?

» Nos recherches ont eu pour résultat de changer notre étonnement en stupeur.

» M. Silvy, qui se prétend ou que l'on prétend délégué de M. Jules Simon, est d'origine corse. En 1851, il était rédacteur de l'*Ami de l'Ordre*, journal des Basses-Alpes. Il soutint la candidature de M. Fortoul, l'homme de la « bifurcation, » celui de tous les ministres bonapartistes qui a porté le plus rude coup à l'éducation nationale. La reconnaissance de M. Fortoul se joignant à l'amitié de M. Piétri, préfet de police, M. Silvy fut pourvu d'une grasse sinécure au ministère de l'instruction publique. Plus tard, nous le retrouvons secrétaire à la Faculté de droit. C'est là, croyons-nous, que la protection de M. Maurice Richard le vint prendre il y a quatre mois, pas plus, le réintégra au ministère, et en fit, savez-vous quoi ? Le directeur de l'instruction primaire !

» Créature de M. Fortoul, créature de M. Piétri, créature de M. Maurice Richard, serviteur convaincu des pratiques de l'ancien régime et propagateur zélé du servilisme impérial, comment M. Silvy peut-il être à Tours le représentant de M. Jules Simon ?

» Il y a là un point obscur que l'amitié particulière de M. Saint-René Taillandier ne suffit pas pour éclaircir ; et il faut admettre de toute nécessité que, si le bonapartiste Silvy est le délégué de M. Jules Simon, c'est que la bonne foi du ministre républicain a été surprise.

» M. Silvy, depuis qu'il est à Tours, a-t-il du moins cherché, par sa franche adhésion à la République, par son dévouement aux intérêts qu'il dirige, par son labeur de tous les instants, à effacer ce que son passé a d'odieux et son origine de louche ? Nullement.

« Depuis son arrivée à Tours, dit *la République* » de Périgueux, et *la République* est bien informée, M. Silvy n'a absolument rien fait... que » les affaires des bonapartistes et des conspira- » teurs monarchiques de toute espèce. Aucun » changement n'a été opéré dans le personnel. » Tout se trouve encore dans le même état » que la veille de la chute de l'Empire. La » réaction n'a qu'à le vouloir : elle rencontrera » partout, dans les villages comme dans les cités, » les hommes et les instruments qui, en 1869, » couraient au triomphe de la candidature offi- » cielle, et, en 1870, à l'adoption du plébiscite. » Grâce à M. Silvy, la savante et puissante ma- » chine électorale est demeurée intacte et toute » prête pour recommencer son jeu. »

» Il y a là péril, et péril grave. Dans tout Etat, dans toute situation d'Etat, l'éducation nationale est un intérêt de premier ordre. Les républiques particulièrement lui doivent leurs sollicitudes, les républiques étant, à l'encontre des monarchies, fondées sur les progrès de la raison et le développement du savoir. Notre gouvernement de défense nationale est assez intelligent et assez actif pour mener de front l'instruction et la guerre ; car l'instruction comme la guerre constitue notre affranchissement. Qu'il avise donc et se hâte : il y a urgence. Qu'il remette en mouvement la machine si malencontreusement arrêtée par la présence de M. Sylvi ; et, si ce dernier fait obstacle, qu'on en agisse avec lui comme on en a agi avec le personnel réfractaire de l'armée : qu'on le supprime. »

La Liberté publie l'ordre du jour suivant du général Trochu. Nous reproduisons cette pièce à titre de renseignement, sans en garantir l'authenticité, qui est douteuse :

« Une succession de faits d'une haute gravité est venue montrer au gouverneur de Paris que les principes qui font la force et l'honneur des troupes se sont relâchés dans le corps d'armée de Saint-Denis.

» Le sentiment du devoir, l'observation des règles, le respect sont quelquefois méconnus, et de telles infractions, même en temps de paix, ne sauraient être tolérées devant l'ennemi ; cette situation compromet au plus haut point la réputation, la dignité des troupes, et elle crée pour la défense de véritables périls.

» L'ennemi exploite ces désordres qui se passent sous ses yeux, et le gouverneur a appris avec autant d'indignation et de surprise que des relations, dont les officiers et la troupe ne jugent pas la portée, tendent à s'établir entre nos avant-postes et les avant-postes prussiens ; et c'est au moment où toutes les volontés et tous les cœurs doivent s'unir pour des efforts qui couronneraient dignement la résistance de Paris que je recueille ces marques d'altération de l'esprit militaire dans un corps d'armée auquel j'avais remis avec confiance la garde d'une de nos plus importantes positions. J'y avais fait entrer la plupart des enfants de Paris, parce qu'ils m'avaient juré de défendre leurs foyers avec une énergie qui ne reculerait devant aucun sacrifice.

» Ma sévérité s'exercera par tous les moyens pour ramener dans le devoir ceux qui s'en seront écartés ; mais j'ai le ferme espoir que je n'aurai plus l'occasion de sévir, et que mon appel au patriotisme et à l'honneur des officiers, sous-officiers et soldats du corps d'armée sera entendu.

» Au quartier général à Paris, le 19 novembre 1870.

Le gouverneur de Paris,

» Général TROCHU. »

L'ANARCHIE A TOULOUSE.

Des manifestations de la plus haute gravité viennent de se produire à Toulouse, à propos de la démission demandée à M. Duportal par le gouvernement de Tours.

Ces manifestations ont duré de neuf heures à minuit.

Dans l'après-midi, le bruit s'était répandu que M. Duportal, préfet de la Haute-Garonne, était révoqué et remplacé par M. Huc, professeur à la Faculté de droit. Le soir, cette nouvelle fut apportée dans les clubs, et, vers neuf heures, divers groupes, précédés de drapeaux, se sont réunis sur la place du Capitole. Les cris de : « Vive Duportal ! A bas Huc ! » se faisaient entendre.

Les groupes se sont alors dirigés vers l'hôtel de la préfecture, au nombre d'environ deux cents personnes et en criant, sur l'air des *Lampions* : « A bas Huc ! A bas Huc ! »

Arrivés dans la cour de la préfecture, ils ont demandé M. le préfet. Entre temps, des curieux en assez grand nombre ont pénétré dans la cour. M. Duportal a paru au balcon. Nous reproduisons le passage le plus saillant de son improvisation :

« Citoyens,

» Quoi qu'il arrive, crions toujours : *Vive la république* ! Les hommes ne sont rien devant elle, peu importe le nom de celui qui me succédera, pourvu qu'il soit digne d'occuper le siége où je suis maintenant. (Les cris suivants se mêlent et se confondent : *Non, non ! nous ne voulons pas ! Vive Duportal ! A bas Huc !*)

» Le gouvernement de Tours me demande ma démission ; peu importe, je me retirerai ; il faut, le salut de la patrie en dépend, ne pas refuser au gouvernement notre concours et nous grouper pour la défense nationale. (*Non, non ! vous ne vous retirerez pas !*)

» Les journaux royalistes m'ont calomnié, et leurs calomnies commencent à porter leurs fruits. Un général s'était mis dans un mauvais cas : je l'ai soustrait aux menaces de la foule, je l'ai conduit ici sous bonne escorte, je l'ai protégé et l'ai fait partir le lendemain pour Tours, où il voulait aller. Et j'ai été accusé d'actes arbitraires et d'aspirer à la dictature.

» Un homme qui nous avait condamnés en 1851, qui avait fait partie des commissions mixtes, avait l'impudeur de souiller encore le siége de la justice ; je l'en ai chassé et j'ai été accusé de rébellion et d'illégalité.

» J'ai apporté ici toutes mes convictions de journaliste ; j'aurais mieux fait de rester journaliste ; je reviendrai à *l'Emancipation* : la cause de la liberté y gagnera peut-être. (*Non ! restez ! restez !*)

» On m'a demandé ma démission, je l'ai carrément refusée, et, il y a une heure, j'ai envoyé au gouvernement de Tours un télégramme ainsi conçu : « Que celui d'entre vous qui a fait un seul » jour de prison pour la république vienne la » chercher. »

» Je vois avec douleur que le gouvernement de Tours se lance dans les voies de la réaction ; Esquiros a été sa première victime, je suis la seconde et ne serai pas la dernière. (*Restez ! restez ! A bas Huc ! Vive Duportal !*)

» Vous le voulez !... Eh bien ! je resterai ; mais dans deux jours je serai arrêté !... (*Non ! non ! Vous resterez !*) »

En sortant de la préfecture, la manifestation est revenue sur la place du Capitole. On a annoncé du haut du balcon de la mairie que la députation envoyée chez M. Huc n'était pas encore de retour. Peu après, le citoyen Royannez a paru au balcon et a dit :

« Le citoyen Duportal ne donnant pas sa démission, le citoyen Huc ne sera point préfet.

» Citoyens, je vous invite à aller chez le citoyen Huc lui témoigner que vous ne le voulez pas pour préfet. (*Oui, oui ! chez Huc, chez Huc !*) »

Un citoyen que nous n'avons pas reconnu et qui était à côté de M. Royannez prend alors la parole et dit :

« Le citoyen Huc loge sur le boulevard, au gymnase Léotard. »

L'invitation de M. Royannez a été écoutée. L'adresse de M. Huc étant alors bien connue, la manifestation s'est rendue sur le boulevard devant la maison qui lui avait été désignée. On a beaucoup et violemment frappé à la porte, on a beaucoup crié : « A bas Huc ! Vive Duportal ! au balcon ! au balcon ! » Au bout de quelques minutes, M. Huc a paru et a prononcé les paroles suivantes, que nous croyons aussi très-fidèlement reproduire :

« Citoyens,

« Je vous prie de m'écouter avec une scrupuleuse attention. Je voudrais être bien entendu, entendu de loin, si c'est possible, et surtout être bien compris.

» Le citoyen ministre m'a pressenti sur la question de savoir si j'accepterais les fonctions de préfet, que remplit aujourd'hui le citoyen Duportal. (*Non ! non ! A bas Huc ! votre démission !*) Je suis l'ami de Duportal, son coreligionnaire politique, et non pas depuis la République, mais sous l'Empire ; je collaborais alors avec lui. Je ne le dis pas pour m'en vanter ; je suis de ceux qui ne se vantent de rien, mais il faut qu'on le sache, et parmi vous, il y a en peut-être qui ne le savent pas.

» Je suis professeur à l'Ecole de droit ; je ne veux pas abandonner une chaire que j'ai conquise et qui m'appartient ; j'ai répondu au citoyen ministre que j'étais prêt, si l'intérêt de la République l'exigeait, à accepter pour quelques jours, et par un dévouement désintéressé, le poste de préfet. (*Non, non ! Votre démission ! Vive Duportal !*)

» Mais j'ai mis à mon acceptation deux conditions : la première est le maintien du citoyen Demay, à la fois à la tête de la garde nationale et au commandement de la 12e division.

» Ces conditions veulent dire que si elles ne sont pas remplies, je n'accepterai pas. (*Votre démission ! votre démission !*) Je n'ai pas de nomination. (Tumulte.) »

Les groupes se sont ensuite dissipés.

Ajoutons, pour compléter ce récit, que la commission municipale a donné sa démission en protestant contre la mesure prise par le gouvernement à l'égard de M. Duportal. (*Emancipateur.*)

On lit dans l'*Union* :

« Le *Moniteur*, en parlant, d'ailleurs en bons termes, des désastres d'Autun, les attribue à « des enfants perdus du corps de Garibaldi » ; ce ne sont pas des enfants perdus, c'est la bande elle-même qui a commis ces violences. Qu'on lise la lettre suivante que nous recevons d'Autun :

« Représentez-vous, monsieur le rédacteur, 600 » garibaldiens, ivres pour la plupart, arrivant, » sans avis préalable, au petit séminaire, vers dix » heures du soir, forçant la porte d'entrée, enfon- » çant à coups de crosses de fusil les portes des » dortoirs, obligeant de jeunes enfants à quitter » leurs lits pour les leur céder, s'emparant des » chambres des professeurs, etc. Puis, le lende- » main matin, les élèves du grand séminaire obli- » gés de fuir en toute hâte, au milieu de cette » canaille cosmopolite qui les presse de ses fusils, » les met en joue et profère contre eux et contre » la religion les plus horribles blasphèmes.

» Représentez-vous les deux églises paroissiales » de la ville occupées de vive force, leurs nefs » remplies de paille, leurs chapelles latérales » transformées, les unes en cuisine, les autres en » fumoirs, les chaises et les bancs brisés et jetés » au feu, etc.

» Telles sont les scènes ignobles dont la ville » d'Autun a été témoin, le vendredi 11 novembre, » et qui continuent à attrister toutes les âmes en » qui les sentiments d'honneur et de la liberté ne » sont pas encore éteints. Je tiens tous ces dé- » tails de trois témoins oculaires, dont deux pro- » fesseurs du petit séminaire et un élève du » grand. »

» Nous croyons savoir que Mgr l'archevêque de Tours a adressé au gouvernement, au sujet des excès garibaldiens, de graves observations, en lui transmettant les rapports et les plaintes du cardinal archevêque de Besançon et de l'évêque d'Autun. »

Angleterre.

Le Nord a annoncé dans les termes suivants une visite que la reine d'Angleterre a faite récemment à S. M. l'impératrice Eugénie :

« Le *Morning-Post*, qui a le premier annoncé le mariage de la princesse Louise avec le marquis de Lorne, donne une autre nouvelle non moins importante de *high-life*. La reine Victoria aurait manifesté l'intention de saisir la première opportunité que lui laisseraient les affaires publiques pour rendre visite à l'ex-impératrice des Français. La reine, ajoute le journal anglais, ne fait qu'interpréter fidèlement le sentiment national en offrant à l'illustre exilée une réception aussi cordiale que celle dont Sa Majesté britannique fut l'objet à l'époque de la prospérité de l'Empire.

» Ceux qui s'appliquent à rechercher la signification politique d'un simple acte de courtoisie royale trouveront peut-être qu'il y a un contraste trop marqué entre cet empressement tardif à complimenter l'ex-souveraine de la France, et l'attitude assez réservée de la Cour britannique au moment où l'impératrice débarqua en Angleterre. A cette époque, la visite d'un simple gentilhomme de la chambre était jugée suffisante pour offrir à l'ex-impératrice Eugénie la bienvenue en Angleterre, et l'abstention personnelle de la reine Victoria ne s'expliquait pas alors par la distance qui sépare Balmoral de Chislehurst, puisque à cette époque elle n'était pas en Ecosse. Faudrait-il conclure, du rapprochement signalé par le *Morning-Post*, qu'un changement quelconque s'est opéré dans la position de l'illustre exilée ? Et si les éventualités politiques n'entrent pour rien dans ce revirement, la sympathie du peuple anglais pour le second Empire est-elle assez accentuée pour autoriser l'interprétation du journal anglais ? »

Variétés.

Une personne étrangère à la rédaction de *la Situation* a adressé à ce journal la lettre dont nous reproduisons les passages suivants. Comme la lâcheté se joint toujours à l'infamie, cette personne a jugé convenable de nous taire son nom. Puisque l'on n'a pas honte de nous calomnier aussi grossièrement et d'injurier la personne de notre roi lui-même, dont la loyauté et la générosité ont été si souvent reconnues par l'Europe entière et par les Français eux-mêmes, nous ne redoutons pas de faire connaître ces calomnies et ces injures et d'en appeler au bon sens de nos lecteurs. Bien qu'ils soient nos ennemis, qu'ils jugent eux-mêmes de l'honnêteté des moyens dont se servent contre nous nos adversaires :

« Les lettres anglaises venues de France sont unanimes à constater que les officiers prussiens ne se contentent pas des réquisitions qui sont admises, malheureusement, en cas de guerre dans les pays conquis. Il ne s'agit plus des soldats ; il s'agit de ces hobereaux à épaulettes dont le *Weekly Lloyd* parle en ces termes dans son numéro d'hier : « Ces Teutons, aux cœurs si sensibles, » s'il faut les en croire sur parole, ont les poches » pleines de bijoux, de châles, de robes, volés, » qu'ils expédient à leurs femmes, mais le plus » souvent à leurs maîtresses, en Allemagne. » Plus loin, le même journal appelle les hobereaux allemands « le plus extraordinaire ramassis de » mendiants orgueilleux et insolents qui soit en » Europe. »

» Nous avons vu l'autre jour, aux fenêtres des marchands de photographies, des cartes représentant les Souverains d'Allemagne engagés dans la guerre, réunis autour du roi de Prusse. MM. de Bismarck et de Moltke étaient eux-mêmes exclus du conciliabule. Mais, au bas de la photographie, on lisait les mots suivants : « Soyons un peuple » de frères ; ne nous séparons ni dans le danger » ni dans la détresse. »

» Il n'y avait là que les princes allemands ; le peuple, qui paie de son sang et de ses trésors les folies ambitieuses du roi de Prusse, n'y était nullement représenté.

» Le Germain stupide et rapace cherche une excuse aux excès qu'il commet dans ce qu'il appelle la corruption des Français. Mais qu'on nous dise ce qu'on pense d'officiers prussiens volant dans des maisons de campagne où personne ne leur oppose de résistance, les objets de toilette des dames, le linge, les robes, les bijoux, et jusqu'aux pendules, que ces bandits expédient en Allemagne !

» L'armée prussienne se prévaut de sa discipline. Si cette dernière consiste dans l'ensemble des manœuvres et des mouvements, l'armée prussienne pourrait peut-être avoir quelque droit de se vanter de la précision d'automates qui lui est propre. Mais si la discipline comprend le respect que l'ennemi doit à la propriété privée, les soldats prussiens, et surtout les officiers de Guillaume, n'ont droit qu'à la qualification de vulgaires bandits.

» Que si le roi de Prusse prétend avoir une armée bien disciplinée, et qu'il ne puisse empêcher ses

officiers, tous prétendus gentilshommes, de voler les objets de toilette et les bijoux des femmes, pour les expédier en Allemagne, soit pour être vendus, soit pour l'usage de drôlesses sans pudeur, le roi qui est à leur tête est un chef de voleurs; et si jamais le sort contraire le faisait tomber aux mains des Français indignés, ce chef de barbares ne mériterait ni le supplice du soldat ni celui de l'assassin vulgaire; on ne pourrait lui accorder que la potence. »

LES PAPIERS SECRETS DU CABINET DE L'EX-EMPEREUR.
(Extrait de la 12e livraison.)

La lettre suivante, écrite en 1868 à l'Empereur par M. Rouher, témoigne de l'inquiétude qui saisissait l'empire :

« Cette confiance de commande manifestée par les opposants, ces découragements trop faciles de la part de nos amis, ne sont pas choses nouvelles. Il semble même que ces crises aient quelque chose d'endémique, et que leur périodicité soit marquée par l'arrière-saison.

» L'Empereur n'a pas perdu le souvenir de ces inquiétudes fatidiques, et cependant dénuées de tout fondement, qui se sont propagées à d'autres époques. Ces symptômes ne me semblent pas plus redoutables aujourd'hui qu'alors. Cependant, il est bon de chercher à s'en rendre compte et de trouver un remède au mal, s'il y en a. Les préoccupations publiques me paraissent se résumer dans deux points principaux : la prévision de la guerre, les excès quotidiens de la presse.

» Sur le premier point, le débat se concentre sur une unique question. Le gouvernement impérial consentira-t-il ou non à l'incorporation imminente des Etats du Sud dans la Confédération du Nord? Votre Majesté peut-elle dès aujourd'hui, pour ainsi dire *à priori*, donner à cette question une solution précise et énergique? La prudence et la réserve du langage ne nous sont-elles pas imposées? Mais les intérêts et les passions de la polémique ne tiennent aucun compte de ces nécessités gouvernementales et diplomatiques. On demande un oui ou un non bien absolu et bien carré, comme si un gouvernement pouvait proclamer la paix quand même et quels que puissent être les événements ultérieurs, comme si une déclaration semblable, en excitant les audaces rivales, n'était pas plus propre à conduire à la guerre que toute autre attitude...

» Quoi qu'il en soit, les appréhensions suivent une proportion géométrique, et la stagnation des affaires, chaque jour plus accentuée, excite déjà les plaintes vives des centres industriels. Je suppose que Votre Majesté, lassée de cette position équivoque, veuille faire une déclaration explicite. Que dira-t-elle? Réclamera-t-elle la ligne du Mein comme la limite contractuelle de la confédération du Nord et la violation de cette limite comme un *casus belli*? Il est de toute évidence qu'une pareille déclaration jetterait l'alarme dans tous les intérêts et nous conduirait précipitamment à travers des incidents diplomatiques très-rapides, à la guerre avec l'Allemagne. Or, sommes-nous prêts?...

» La nature des choses nous condamne à une politique d'expectative consacrée à fortifier le courage des gouvernements des Etats du Sud, à nous organiser militairement, à préparer nos alliances, destinée à prendre ultérieurement conseil de la situation générale de l'Europe, soit pour consolider la paix, soit pour engager un duel redoutable avec l'Allemagne, soit pour prendre résolûment autour de nous des compensations nécessaires.

» Quant au second point, il est incontestable que le dévergondage de la presse jette un trouble profond dans les esprits et donne à nos amis un sentiment de grande insécurité pour l'avenir. Accoutumés aux traditions antérieures, ils réclament l'intervention de la main modératrice pour arrêter ces polémiques désordonnées qui irritent, déconsidèrent et affaiblissent toutes les choses et toutes les personnes du gouvernement. Ils ne l'aperçoivent pas et s'écrient : « On ne sent plus » la main du gouvernement; il n'y a plus ni unité » ni énergie dans l'administration. »

» Eh bien! il faut le constater avec netteté une fois pour toutes, c'est là un véritable anachronisme. L'inauguration de la liberté de la presse a constitué une véritable révolution dans notre régime politique. Le gouvernement et les pouvoirs publics sont appelés désormais à une grande épreuve, dont il est, quant à présent, bien difficile de préjuger l'issue. Toutes les questions importantes ou minimes sont portées sur la place publique et présentées à la foule sous un verre grossissant. Chaque montreur de lunette a son public, et « les journaux du gouvernement, qui n'emploient que des conserves, ont très-peu de clientèle. » Le pays éclairé s'affranchira-t-il des excitations énervantes de la presse, et ce quatrième pouvoir perdra-t-il son autorité malfaisante pour ne conserver que son rôle de contrôleur vigilant et utile? Là est le problème dont l'Empereur a voulu poursuivre la solution par les réformes du 19 janvier.

» Mais ces réformes n'ont pas encore reçu leur consécration définitive; beaucoup de personnes, en l'avouant ou sans le confesser, conviennent des inévitables périls de l'expérience, veulent s'arrêter et demandent, sous des formes diverses, à l'Empereur de revenir sur son programme.

» Mais, autant il serait difficile de ne pas louvoyer actuellement dans les affaires extérieures, autant il serait nécessaire d'avoir devant le suffrage universel une allure déterminée. Il faudrait lui dire carrément : « Le journalisme et les pas- » sions ennemies tournent violemment toute liberté » nouvelle contre la stabilité des institutions; » le pays est loyalement consulté sur la conve- » nance de l'ajournement des réformes proposées » le 19 janvier. » A ce point de vue, je demande à Votre Majesté la permission de lui soumettre une objection respectueuse à l'égard des indications transmises par ordre de l'Empereur à M. de Saint-Paul, et destinées à servir de thème à quelques articles de journaux.

» Une polémique dans ce sens, si voilée qu'elle soit, fournirait bien vite l'occasion ou le prétexte à tous les journaux de crier à la réaction et même à la trahison. Il me paraît tout à fait inutile de donner un pareil prétexte aux agressions. La résolution d'un retour n'est pas de celles qu'on puisse utilement pressentir en la versant dans la polémique des journaux. Il faudrait carrément la poser devant le pays, lui demander sa décision, *et du même coup reprendre les armes disciplinaires conférées à l'administration par le décret de* 1852.

» En dehors de cette ligne de conduite, toute indécision, tout tâtonnement ne feraient qu'augmenter le trouble des esprits et l'ardeur des attaques. Je croirais donc, jusqu'à nouvel ordre, plus sage de ne pas faire les publications indiquées par Votre Majesté.

» Daignez, Sire, agréer l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

» E. Rouher. »

M. de Persigny trouvait M. Rouher mou :

« Sire,

» M. Rouher a fait un magnifique discours, quoique affaibli par une concession que je regrette. Il a remis les principes à leur place, et il en était temps. Mais je me permettrai de dire à ce sujet comme Catherine de Médicis : « Le drap » est bien coupé, il faut maintenant le coudre, » c'est-à-dire : il faut rétablir l'autorité par des actes. Or, comme ce n'est pas par des discours ni par les attaques de ses ennemis que l'autorité a été ébranlée, mais bien par la faiblesse du pouvoir, ce n'est pas par des paroles qu'on peut le rétablir. Dans huit jours, on aura oublié le discours du ministre comme ceux de l'opposition, et la situation continuera en s'aggravant, si l'on ne prend pas en toutes choses l'attitude que réclame le pays.

» J'ai assisté aux principales séances de la Chambre. Cette Chambre est excellente; aussitôt qu'on fait acte d'énergie ou d'autorité, elle applaudit avec transport. Si, depuis deux ans, on n'avait pas mis tout en question, et même les candidatures officielles, il n'y aurait pas eu cette défection que signale le chiffre 65.

» Tout cela, calcul d'orateur qui se ménage un succès, mais politique nulle.

» Néanmoins, le discours en lui-même est une déclaration excellente à laquelle je m'empresse d'applaudir. Mais Dieu veuille que les paroles soient suivies d'effet! »

Autre lettre du même au même.

« Votre Majesté se plaint du défaut de fermeté de la justice. Compter sur une répression par la justice est une pure illusion : c'est une arme essentiellement intermittente et faible. En user trop souvent, c'est risquer de briser cet instrument fragile. L'empereur en aura la preuve par le jugement rendu hier contre le *Courrier français* pour un article détestable. Ce jugement condamne M. Vermorel à 500 fr. d'amende. »

Encore un billet curieux :

« Palais des Tuileries, le 30 avril 1865.

» Monsieur le président Benoît-Champy,

» L'empereur voit avec regret le procès civil pendant entre Mme de Magnancourt et ses deux fils, dont l'un est officier de la garde impériale. Sa Majesté désirerait qu'il vous fût possible d'amener le rapprochement des parties et de prévenir par la conciliation le fâcheux retentissement d'une lutte judiciaire.

» Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Conti. »

La livraison finit par une lettre de M. L. Magnan, demandant à l'Empereur 150,000 f., lesquels, ajoutés à 80,000 fr. « abandonnés par la liste civile, » constituent la bagatelle de 230,000 fr., — et par une autre de M. E. de Parieu.

Le vice-président du conseil d'Etat écrit à l'Empereur qu'il a dîné la veille au ministère des affaires étrangères et qu'il a bu « à la santé si précieuse à la France. » Il « croit n'être ni un fanfaron, ni un dédaigneux, ni un homme stupidement chagrin. » Il se compare à l'empereur romain qui avait *la cour pour marâtre et la philosophie pour mère*. Il va se reposer dans ses montagnes en lisant Machiavel, Montesquieu et Tocqueville. Il « regrette qu'on ait fait tant de pas dans la voie de la décomposition du capital d'autorité depuis 1860, quand presque toujours on pouvait ajourner ou refuser! » Il « souhaite sincèrement à Sa Majesté de réaliser, dans sa politique intérieure, cette prudence qui existe dans sa politique extérieure. »

LA LIBERTÉ, TELLE QUE MM. TROCHU, GAMBETTA ET COMPAGNIE L'ENTENDENT.

Le gouverneur général de Paris,

Considérant que l'affichage, les placards ou tous autres moyens analogues de publication de journaux, feuilles publiques ou écrits politiques, constituent une violation des lois sur l'affichage;

Que ces infractions sont fréquentes;

Considérant que, d'autre part, les lois de l'état de siége imposent aux chefs militaires le devoir d'interdire les publications de nature à exercer sur l'armée et les citoyens une influence pernicieuse,

Arrête :

« Art. 1er. — Sont interdits tout affichage et placards de journaux, feuilles publiques ou écrits politiques de même nature.

» Art. 2. — Le préfet de police, les commandants militaires et les officiers de la garde nationale sont chargés de faire arracher, détruire et supprimer les publications affichées en violation de l'interdiction ci-dessus.

» Art. 3. — Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois. Ils pourront être déférés à la justice militaire.

» Art. 4. — Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Paris, le 20 novembre 1870.

» Général Trochu. »

Le gouvernement de la défense nationale,

Sur la proposition du grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur,

Décrète :

« Art. 1er. La décoration de la Légion d'honneur sera modifiée ainsi qu'il suit :

» La couronne qui surmonte l'étoile sera supprimée et remplacée par une couronne de chêne et laurier.

» Le centre de l'étoile présentera d'un côté, la tête de la République, avec cet exergue : « *République française*, 1870, » et de l'autre les deux drapeaux tricolores, avec cet exergue : « Honneur » et patrie. »

» La plaque de grand-officier et de grand-croix portera au centre la tête de la république, et en exergue : « République française, 1870. — Honneur et patrie. »

» Art. 2. Le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 8 novembre 1870. »

Le *Nouvelliste de Rouen* publie, sur la foi de M. de Rouzé, l'un de ses compatriotes récemment arrivés de Paris, une lettre pleine de nouvelles, parmi lesquelles nous glanons les suivantes :

« Les promeneurs habituels du Jardin des Plantes constatent, non sans amertume, que le nombre des bêtes « bonnes à manger » diminue chaque jour, principalement les bêtes à cornes. Les deux jeunes ours du prince Couza ont subi également le dernier supplice.

» Une partie de la gent volatile a aussi passé de vie à trépas. Seuls, les oiseaux de proie paraissent tranquilles sur leur sort; l'aigle, cependant, ne quitte point son air maussade et taciturne, comme s'il était hanté par le remords.

» Devant la cage des bêtes fauves, on a élevé une sorte de barricade en terre, afin que si la cage était défoncée par un projectile, la panthère, le lion et le léopard ne puissent pas faire aux hommes ce que les hommes font aux ours.

» Il n'était bruit, lundi soir, que de la reprise de Choisy-le-Roi par les nôtres; on citait même le numéro du régiment; c'était le fameux 35e. Un seul régiment pour attaquer une position de cette importance, ce n'est vraiment pas trop : mais quand les Parisiens se mêlent d'être crédules, ils ne le sont pas à demi.

» Les détenteurs de pommes de terre à Paris et dans les communes situées en deçà de la ligne d'investissement sont tenus de déclarer les quantités qu'ils possèdent en dehors des provisions de ménage.

» Les déclarations seront reçues au ministère de l'agriculture et du commerce (60, rue Saint-Dominique, bureau des subsistances), à partir de mercredi matin jusqu'au dimanche soir, de dix heures du matin à cinq heures du soir. (Arrêté du 22 novembre.) »

Les deux préfets de Marseille, Delpech et Esquiros, au milieu des formidables préoccupations qui ont dû les accabler durant leur rapide passage à la tête du département des Bouches-du-Rhône, ont trouvé le temps de faire de la poésie champêtre. Voici un charmant arrêté signé par ces deux démocrates fougueux. C'est à dédier aux petits oiseaux :

« Considérant que les citoyens français sont tous frères et doivent mutuellement se protéger, surtout en présence de l'ennemi barbare qui ruine notre pays, partout où il l'envahit, et ne laisse que des pleurs aux malheureux habitants qu'il n'a pas blessés ou faits prisonniers;

» Attendu que le département de Tarn-et-Garonne serait dévasté par les innombrables alouettes qui y pullulent, si les habitants de ce pays ne s'en emparaient au moyen de lacets et autres engins destructeurs, sans fusil et sans poudre de chasse; mais que la perte du temps employé à la prise des alouettes leur serait préjudiciable s'ils ne trouvaient pas à les vendre;

» Autorisons les agents de l'autorité et notamment les officiers de la gendarmerie à laisser entrer dans Marseille les liasses d'alouettes apportées par le chemin de fer du Midi, malgré la prohibition du gibier, et invitons tous les habitants à en faire consommation pour venir en aide aux familles du département de Tarn-et-Garonne.

» Signé par le préfet :
» Delpech.

» Et approuvé par
» Alp. Esquiros. » (*Salut public.*)

Nous lisons dans une correspondance :

« La ville de Tours a sa chronique politique. Elle possède depuis quelque temps une dame qui, sur les affiches multipliées, se dit la « *citoyenne Delhom* », de Marseille, et qui, le soir, tient des réunions publiques dans lesquelles elle vient échauffer la population un peu molle de Tours. Hier, elle s'est donné la mission d'aller offrir un drapeau au citoyen Gambetta. Ce drapeau, qui était surmonté d'un bonnet en plâtre doré, ressemblant à un bonnet de coton, mais ayant des prétentions à une origine phrygienne, était d'une dimension telle, que le jeune homme qui le portait succombait sous le poids.

» Suivie de quelques gamins qui piaillaient la *Marseillaise*, la citoyenne Delhom s'est dirigée vers la préfecture, où le groupe de curieux a grossi. M. Gambetta, qui l'avait peut-être vue par la fenêtre, a eu soin de ne pas l'ouvrir, et de faire répondre qu'il était à l'armée de la Loire. Comme il fallait bien que quelqu'un répondît à la citoyenne Delhom, un journaliste attaché au cabinet du ministre s'est dévoué. Il est descendu, et sur le perron il a reçu en pleine poitrine la décharge d'une apostrophe en vers que la citoyenne de Marseille a débitée avec beaucoup de feu, et que le journaliste autrefois goguenard, mais devenu grave depuis qu'il est fonctionnaire, a feint de trouver admirable. Après quoi, la foule s'est dispersée. »

Italie.

L'*Unità cattolica* publie la protestation du cardinal Antonelli contre l'occupation du Quirinal. Voici ce document :

» De la résidence du Vatican, le 9 novembre 1870.

» Aux attentats déjà consommés par le gouvernement de Florence contre les domaines du saint-siége, on a voulu maintenant en ajouter un autre contre la propriété particulière des pontifes romains.

» En notifiant au soussigné cardinal secrétaire d'Etat, par lettre du 7 courant, que le conseil des ministres, après mûr examen, avait délibéré à l'unanimité que le palais du Quirinal devait être considéré comme appartenant au domaine de l'Etat, le général La Marmora nous engageait à prendre les mesures nécessaires pour que l'Etat entrât en possession du palais, à remettre les clefs de celui-ci et à déléguer une personne chargée d'assister aux formalités voulues, ainsi qu'à l'inventaire des meubles et objets y existant. A cet effet, il établissait le jour suivant et indiquait l'heure de la prise de possession.

» On est vraiment étonné de voir un conseil de ministres s'ériger en juge pour définir les droits de propriété d'autrui, et spécialement au sujet d'un palais qui appartient aux pontifes romains, qui, étant leur résidence, est nommé apostolique, qui est destiné, depuis trois siècles, à leur habitation d'été, et qui est consacré depuis longtemps aussi à l'usage des conclaves et des secrétariats apostoliques.

» Le soussigné, fort des raisons valides irréfragables qui le soutenaient en repoussant la demande, n'hésita pas, par devoir de son office et comme préfet des sacrés palais apostoliques, à déclarer qu'il ne se prêterait jamais à aucun acte de nature à fournir un indice, même éloigné, d'assentiment à une spoliation semblable; par conséquent il refusa de remettre les clés des appartements du saint-père, dont les portes avaient déjà été arbitrairement scellées.

» Toutefois, malgré cette déclaration, et contrairement au respect et aux prérogatives de souveraineté, d'immunité, d'extraterritorialité et de prééminence princière dont on prétend faire croire au monde qu'on veut entourer le chef suprême de l'Eglise, le général Lamarmora procéda à la violence la plus condamnable. L'heure désignée étant à peine écoulée, ses délégués, après avoir brisé les serrures des portes, ont pénétré dans le palais, et ils ont pris possession du Quirinal, propriété des pontifes romains.

» C'est pourquoi le saint-père, ne pouvant résister à la force, ni ne voulant préjuger le droit de propriété dudit palais et tous les effets qui dérivent de ce droit, a ordonné au cardinal soussigné d'émettre une protestation formelle, et d'en donner communication à Votre Excellence, avec prière de la porter à la connaissance de son gouvernement royal, pour le persuader de plus en plus des outrages que souffre Sa Sainteté, et l'exciter à faire en sorte qu'on mette fin une bonne fois à l'insupportable état de choses qui a été créé pour elle, dans ses propres domaines, par le gouvernement de Florence.

» Le soussigné saisit cette occasion pour confirmer les sentiments, etc.

» Cardinal G. Antonelli. »

ÉTAT CIVIL DE NANCY.

Décès. — Le 1er décembre : Pierre Lamp, 2? ans, soldat de la landwehr bavaroise (amb. du Sacré-Cœur). — Le 2 : Hermann-Auguste Lindemann, 22 ans, soldat prussien (id.); Christoph Lechner, 22 ans, soldat bavarois (amb. des tabacs). — Le 3 : Catherine Gauthier, 83 ans, veuve de Nicolas-Charles Millot; Jean Haefner, 26 ans, soldat hessois (amb. des aveugles); Léontine Toussaint, 23 ans, religieuse de Saint-Charles; Anne Tournu, 66 ans, rentière, célibataire; Jean-Baptiste-François-Félix Bertrand, 86 ans, ancien coiffeur. — Le 4 : Nicolas Jeannesson, 56 ans, journalier à Metz, célibataire (hôp. Saint-Charles); Marie Burlot, 71 ans, épouse de Jean-Baptiste Lazarus, journalier; Joséphine Mansuy, 47 ans, journalière à Laxou, épouse de François Pierre (hôp. Saint-Charles); Julie Grasser, 19 ans, religieuse de Saint-Charles; Marie-Pauline-Célestine Marchal, 35 ans, épouse de Georges Eschenlhor, jardinier; Catherine Jacquot, 22 ans, brodeuse, célibataire; Joseph Wechmann, 33 ans, soldat prussien (amb. de l'école normale).

Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.

On demande, pour un travail facile, un JEUNE HOMME de la campagne, de 16 à 20 ans.
S'adresser, 38, place de la Carrière. 1.

Vente Mobilière
APRÈS DÉCÈS,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 35.

Le vendredi 16 décembre 1870, neuf heures du matin, il sera procédé à la vente des biens mobiliers dépendant de la succession de M. Masson, décédé ancien employé de douanes, et consistant notamment en :

Plusieurs bois de lit en noyer, avec leurs couchages, fourneaux en faïence et en fonte, chaises paillées, tables à manger et autres, glaces, commodes et secrétaires anciens, armoires, vins en fûts et en bouteilles, argenterie, quantité de linge de lit, de table et de corps, vêtements, batterie de cuisine, bois à brûler, etc., etc.

Au comptant, plus 5 0|0.

Le commissaire-priseur,
ALAVOINE,
12, rue Saint-Georges.

Brasserie viennoise de Maxéville.

Drèches à vendre, tous les jours, à raison de 1 fr. 15 c. le tendelin de 60 litres ou 57 kil. 500.

Pépinières et Graines.
ARNOULD-DRAPPIER,
15, *Rue de Metz, à Nancy.*

CRÉDIT. — Les frais d'achat d'arbres ne doivent pas, dans les circonstances présentes, empêcher nos clients de planter. Nous pouvons, pour bien des articles, ne réclamer le prix de nos factures qu'après complet rétablissement des affaires et accorder tout le crédit désirable.

Toutefois, il est nécessaire de s'entendre au préalable, parce que, dans bien des cas, spécialement pour les graines, nous ne pourrions vendre à ces conditions certains articles de première utilité qui sont toujours d'une vente assurée, parfois même faite à l'avance.

GRANDE
QUANTITÉ DE LINGE
ET EFFETS D'HIVER,
A vendre publiquement,
Le lundi 12 décembre, à 9 heures du matin, *Rue Héré, n° 22.*

Cette vente consiste notamment en :

Caleçons, maillots, camisoles, jupons, 200 paires de bas (laine et coton), manches et manchettes, frileuses, cache-nez, 100 chemises pour homme et femme, tabliers, mouchoirs, nappes, serviettes, 30 paires de draps, toile à matelas, couvertures, rideaux, taies d'oreillers, burnous, raglans, paletots, gilets, pantalons, chaussures, etc., etc.

Au comptant, plus 5 0|0.

Mit Koernern gut gemæst te Hammel
werden aus meinen Wirthschaften in den Monaten December, Janrar, Februar, in jedem dieser Monate 100 Stücke abgegeben. Forderung für den Monat December : 8 1/2 R. Pr. Cour. per 50 kilogr. lebend. Gewicht frei ab hier Domaine Neuhof bei Hellburg, in Franken, Bahnstation Coburg und Hassfurth.

Ende November 1870. H. LUDOLF.

Première année. — N° 25. Mardi 13 Décembre 1870.

MONITEUR OFFICIEL
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

Partie officielle.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

A la reine Augusta, à Berlin.

Versailles, 6 décembre.

Hier soir, très-vif combat victorieux de la 17e division en marche sur Blois, livré à Meung, à moitié chemin de Blois. Nous attendons là encore plus de résistance; un canon et une mitrailleuse pris; 150 prisonniers. Guillaume.

Versailles, 8 décembre.

Dans la marche en avant sur Beaugency, la 17e division a rencontré hier à l'ouest de Meung un corps français composé de troupes fraîches (15 à 17 bataillons, avec environ 25 pièces de canon), et, après un violent combat, auquel a pris part avec succès la 1re division bavaroise, elle a chassé l'ennemi de toutes ses positions. Les Français ont perdu 250 prisonniers, un canon et une mitrailleuse. Le même jour, la 6e division de cavalerie, à Salbris, et l'avant-garde du 3e corps d'armée, à Névoy, au nord-ouest de Gien, ont eu d'heureux combats de poursuite contre l'arrière-garde de l'armée de la Loire, qui continue sa retraite.

de Podbielski.

Meung, 8 décembre.

Aujourd'hui, à Beaugency, rude, mais victorieuse bataille de l'armée du grand-duc de Mecklembourg contre trois corps d'armée français. Nos pertes ne sont pas sans importance; celles de l'ennemi beaucoup plus grandes. Six canons et à peu près 1,000 prisonniers entre nos mains.

de Stosch.

A la reine Augusta, à Berlin.

Versailles, 9 décembre.

Hier et avant-hier, le grand-duc de Mecklembourg a eu des engagements sérieux devant Beaugency avec les restes de l'armée de la Loire, qui avaient été renforcés de Tours; il les a combattus victorieusement, a occupé Beaugency, fait 1,500 prisonniers et pris six canons.

Des restes de la même armée en moindre force sont poursuivis sur la route de Bourges par la IIe armée. Guillaume.

Versailles, 9 décembre.

Après le combat victorieux du 7 décembre, la 17e et la 22e division, avec le 1er corps bavarois, continuèrent, le 8, leur marche en avant sur Beaugency. L'ennemi déploya entre cette ville et la forêt de Marchenoix, outre les troupes engagées le premier jour, au moins deux autres corps de l'armée de la Loire, rejetée d'Orléans dans des directions divergentes, et chercha avec toutes ses forces à arrêter la marche de nos troupes. Celles-ci n'en gagnèrent pas moins sans cesse du terrain et prirent successivement les localités de Cravant, Beaumont, Messas, et ensuite Beaugency. Six canons et plus de 1,000 prisonniers sont tombés entre nos mains.

Le 9, les localités de Bonvalet, Villorceau et Cernay, encore occupées par l'ennemi, lui ont été enlevées, et nous avons fait de nouveau beaucoup de prisonniers.

Vierzon, point de jonction de chemin de fer très-important, a été occupé par nos troupes.

de Podbielski.

Meung, le 9 décembre.

Aujourd'hui encore, très-vif combat livré par toutes les troupes de l'armée du grand-duc. L'ennemi a été délogé de sa forte position dans la forêt de Marchenoix et on lui a fait beaucoup de prisonniers.

de Stosch.

Versailles, 10 décembre.

Après les combats des derniers jours, on a voulu donner aujourd'hui du repos à nos troupes de la Loire; mais l'ennemi essaya de prendre l'offensive avec des forces considérables. Il fut repoussé dans un combat qui a duré jusqu'au soir, et qui a été soutenu surtout par notre artillerie. Nos pertes sont minimes. Nous avons fait quelques centaines de prisonniers.

Le général de Manteuffel mande que la ville de Dieppe vient d'être occupée par des troupes de son armée.

Une partie de la 3e division des chemins de fer de camp et 50 hommes d'infanterie ont été surpris à Ham et emmenés.

de Podbielski.

Nous, gouverneur général de la Lorraine,

Considérant que, dans les derniers temps, plusieurs personnes de notre gouvernement, jusqu'à l'âge de 40 ans, ont reçu des ordres par le gouvernement de la défense de Tours pour se rendre dans les parties de la France non occupées par les armées allemandes, à l'effet de s'enrôler,

Il semble nécessaire de reproduire la proclamation de Sa Majesté le roi du 13 août, qui suit :

« Nous, Guillaume, roi de Prusse, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

» Art 1er. — La conscription est abolie dans toute l'étendue du territoire français occupé par les troupes allemandes.

» Art. 2. — Les agents des autorités civiles qui contreviendraient à la disposition contenue dans l'article précédent, soit en opérant ou en facilitant le tirage des conscrits, soit en les engageant à s'y soumettre ou en leur délivrant des ordres de départ ou par tout autre moyen, quel qu'il soit, seront destitués de leurs fonctions et détenus en Allemagne jusqu'à ce qu'il soit statué ultérieurement sur leur mise en liberté.

» Art. 4. — Les généraux des différents corps des armées allemandes sont chargés de veiller à l'exécution du présent décret, qui acquerra force de loi pour chaque département occupé par les troupes allemandes aussitôt qu'il sera affiché dans une des localités qui en font partie.

» Donné au quartier général de Saint-Avold le 13 août 1870.

Guillaume. »

Vu notre arrêté (n° 8 du *Moniteur officiel*) concernant l'abolition de la conscription; vu notre proclamation du 16 novembre (n° 18 du *Moniteur officiel*), par laquelle les dispositions du susdit arrêté ont été déclarées applicables dans les nouveaux départements réunis au gouvernement général de Lorraine,

Avons ordonné et ordonnons :

1° Il est défendu à toute personne de tout âge de notre gouvernement de se faire enrôler dans les armées françaises;

2° Les maires dresseront immédiatement une liste complémentaire, et, dans les communes où il n'a pas encore été dressé de liste, une liste générale, y inscriront les personnes appartenant à leurs communes, qui n'ont pas encore atteint l'âge de 40 ans, et auront soin d'y noter tout changement occasionné, soit par le départ d'un habitant déjà inscrit ou l'arrivée d'un individu d'une autre commune.

3° Les maires présenteront une copie de cette liste immédiatement à MM. les préfets.

4° Tout individu de ladite catégorie est tenu de se faire inscrire dans la liste (n° 2), par le maire de sa commune, lorsqu'il voudra changer de domicile pour quelque temps que ce soit.

Il lui sera délivré par le maire un certificat, contenant, outre le jour et le lieu de naissance, la cause de l'absence, l'endroit où il se rend et le temps que l'absence durera.

Ceux des individus susnommés qui seraient trouvés sans ce certificat seront punis d'une amende pouvant s'élever à 100 fr., et si, contre la défense, ils avaient obéi à un ordre d'enrôlement, cette amende pourrait être portée jusqu'à la somme de 100,000 fr. ou à la confiscation de leurs biens. Les parents et tuteurs, et à leur défaut la commune, seront responsables et subiront les mêmes amendes, dans le cas où l'on ne pourrait pas frapper le coupable.

5° La gendarmerie est chargée de faire de temps en temps la révision des demeures des individus inscrits pour s'assurer de l'exécution des ordres ci-dessus donnés.

Nancy, le 10 décembre 1870.

Le Gouverneur général de la Lorraine,
Von Bonin,
Général d'infanterie et aide de camp général de Sa Majesté le roi de Prusse.

AVIS.

MM. les maires des cantons et communes dont les habitants ont reçu l'ordre de livrer leurs armes sont priés d'adresser à la préfecture le reçu ou copie du reçu qu'ils ont dû retirer de l'autorité militaire, — ou de désigner la troupe et le commandant qui ont opéré la saisie des armes et qui en ont pris livraison, ainsi que la date de la remise de celles-ci.

MM. les maires des localités qui n'auraient pas encore satisfait à cette injonction et dont les armes seraient toujours à la mairie sont invités à les faire parvenir sans retard à la caserne Saint-Jean, de Nancy, et à prévenir la préfecture de leur dépôt.

Cet avis ne s'applique naturellement ni aux communes qui se sont déjà conformées à l'ordre en question, ni à celles qui ont déclaré ne pas avoir d'armes.

Nancy, le 10 décembre 1870.

Pour le préfet : Speyer.

AVIS.

MM. les imprimeurs sont prévenus que les prescriptions légales concernant la déclaration préalable et le dépôt à la préfecture des produits de la presse sont toujours en vigueur et continueront par conséquent à être appliquées.

MM. les imprimeurs voudront donc bien s'y conformer exactement, comme par le passé, afin d'éviter les peines déterminées par la loi.

Nancy, le 10 décembre 1870.

Pour le préfet : Speyer.

AVIS.

Le préfet de la Meurthe a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir la 1re et la 2e liste de blessés français recueillis par les troupes allemandes, publiées par les soins du comité international de Genève.

Ces deux listes ont été transmises à M. le maire de Nancy, qui aura l'obligeance de les tenir à la disposition des personnes intéressées.

Nancy, le 10 décembre 1870.

Pour le préfet : Speyer.

AVIS.

Il est porté à la connaissance du public que, le mercredi 14 décembre, à onze heures du matin, il se fera, dans la cour de la caserne de gendarmerie de Nancy, par un commissaire du gouvernement général, un achat d'un nombre assez considérable de chevaux propres au service militaire.

L'achat se fera à l'amiable, sans aucune contrainte.

MM. les négociants et propriétaires de chevaux sont invités à présenter à l'endroit et à l'heure indiqués les bêtes qui leur paraissent propres à servir.

Il leur est assuré pour ces chevaux l'affranchissement de toute réquisition, s'ils se munissent d'un sauf-conduit pour aller et venir.

Nancy, le 9 décembre 1870.

Le commissaire civil de la Lorraine,
Marquis de Villers.

Partie non officielle.

Nancy, le 13 décembre 1870.

Chaque jour nous apporte avec lui la nouvelle de nouveaux succès, soit au sud, soit au nord, soit sous Paris. Partout, la pauvre France voit tomber ses enfants sans pouvoir tirer aucun profit de leur sang, et chaque nouveau combat est pour elle une nouvelle défaite.

Ne sera-t-elle pas bientôt lassée, cette malheureuse nation, de faire tuer gratuitement tous ses hommes les uns après les autres, ou bien l'aveuglement est-il arrivé à un point tel que les Français continueront à se fier aux improvisations mensongères d'un groupe d'hommes qui s'intitule : *Gouvernement de la défense nationale*, mais qui mériterait plutôt le nom de : *Gouvernement de la défaite nationale?*

L'humanité se révolte en voyant ce qui se passe, et toute la France devrait se lever et crier à MM. Gambetta et consorts : « Avez-vous » bientôt fini de nous induire en erreur en nous » annonçant toujours des victoires, tandis que » nous ne pouvons enregistrer que des déroutes? » Croyez-vous donc que c'est en mentant offi- » ciellement au peuple que vous le relèverez? » Nous voulons un gouvernement régulier; qui » êtes-vous pour vouloir mener la France? qui » vous a nommés? de quel droit faites-vous » répandre tant de sang? Nous voulons la paix, » et nous entendons que vous usiez du pouvoir » que vous vous êtes conféré pour organiser » des élections, afin que la France, ayant à sa » tête un gouvernement de son choix et qui la » représente réellement, puisse traiter avec » l'Allemagne et arrêter enfin les torrents de » sang que votre entêtement et votre ambition » font couler. »

Mais, hélas! il y a bien peu de probabilités que rien de semblable ne se fasse, et alors qu'en adviendra-t-il? la France en retirera-t-elle un profit quelconque? certainement non. La lutte, se prolongeant, s'envenimera de plus en plus; la misère, avec tout son cortége de malheurs, augmentera tous les jours, et naturellement plus longue sera la guerre, plus considérables seront aussi les dédommagements que réclamera le vainqueur.

« Mais, pensent une partie des Français, l'hon- » neur militaire nous oblige à aller jusqu'au » bout... »

L'honneur militaire! croyez-vous qu'il y gagne beaucoup, votre honneur militaire, à ces batailles qui tournent régulièrement à votre désavantage? Croyez-vous que le fait de la présence, parmi vos combattants, d'officiers qui ont failli à leur parole d'honneur après avoir été mis en liberté, contribue à soutenir cet honneur militaire? Enfin, ces cavaliers africains qui s'en vont couper la tête aux blessés sur les champs de bataille, ainsi que cela vient d'être constaté, ne comprenez-vous pas que c'est votre honneur militaire qu'ils décapitent? Non, si vous voulez faire la paix, personne, à l'heure qu'il est, ne songera à voir en cela un manque à l'honneur militaire français; au contraire, si, malgré tout, vous voulez absolument continuer la guerre, tous les gens sensés vous traiteront d'entêtés, et ils auront raison.

Nous sommes persuadés qu'une grande partie des Français ne pensent pas autrement que nous à l'égard de la paix : mais il n'en est pas de même de MM. Gambetta et consorts. Les élections seraient pour eux le signal de la chute de leur pouvoir, et n'est-ce pas pour conserver ce pouvoir qu'ils font la guerre? S'il ne s'agissait que de la France, ces messieurs se donneraient-ils tant de mal pour faire croire à des victoires qui n'existent que dans leur imagination? Certainement non; mais quelle source de popularité que ces proclamations au peuple, annonçant la défaite de l'ennemi à grand renfort de phrases pompeuses et de fleurs de rhétorique! Et puis, l'on se pose comme sauveurs de la France, et, quoique ce ne soit que sur le papier, il en reste toujours quelque chose.

Mais, franchement parlant, Gambetta, ancien avocat, ministre de la guerre actuellement, se donnant des airs de Jeanne d'Arc, c'est vraiment drôle, très-drôle, si ce n'était si triste.

On lit dans la *Correspondance provinciale* de Berlin :

« La haute et magnanime initiative que le roi Louis de Bavière a prise (en proposant le rétablissement de l'empire d'Allemagne) est justement appréciée par tout le peuple allemand comme ayant une importance décisive pour « le couronnement de l'édifice national.

» Celui qui connaît le roi de Prusse sait qu'il n'a jamais ambitionné ni cherché pour lui et sa maison la dignité impériale. Ce que le roi Guillaume a désiré et ce qu'il est glorieusement parvenu à réaliser, c'est le rétablissement de l'Allemagne dans sa puissance et son honneur parmi les peuples.

» Mais, dans la mémoire du peuple allemand, le souvenir de l'ancienne grandeur de l'Allemagne rappelle nécessairement l'*Empereur* comme le soutien et le chef de l'Etat allemand. La grandeur nationale étant rétablie aujourd'hui, il ne peut y en avoir de signe plus éclatant que la restauration du titre impérial.

» En étant prêt à satisfaire au vœu public, notre roi a fait connaître en même temps de quelle manière il comprend la tâche de l'empire et de l'empereur. Plus l'empire est puissant, plus aussi, dans la pensée du roi, la Constitution doit lui donner le caractère d'empire de la paix. Maintenir la paix de l'Allemagne et, au besoin, celle de l'Europe, sauvegarder en même temps la prospérité et la liberté des peuples, — c'est uniquement dans ce but que doit être employée la puissance reconquise de l'Etat allemand et de l'Empire. »

THÉATRE DE LA GUERRE.

La correspondance qui suit, adressée de Versailles au *Moniteur prussien*, donne une relation claire et précise des combats qui ont eu lieu devant Paris le 30 novembre et le 2 décembre :

« On ne peut mettre en doute que le général Trochu n'ait essayé, cette fois avec toutes ses forces, de percer la ligne d'investissement du côté de l'Est. Tous les prisonniers s'accordent à dire que l'attaque du 30 novembre a été tentée avec le dessein de s'ouvrir un passage dans la direction de Meaux et de Fontainebleau. Ce but de la sortie, on l'avait fait connaître aux troupes parisiennes, et l'ordre général était — qu'il fallait *à tout prix* se faire jour à travers les lignes allemandes — *en masse, ou, si cela n'était pas possible, par bataillons.*

» Comme on sait, l'attaque principale a eu lieu contre les positions en deçà de la Marne. Le premier choc se concentra, le 30 novembre, sur deux points. Par le feu de ses forts et celui des ouvrages extérieurs nouvellement construits, l'ennemi commandait le terrain-sud de la Marne, les localités de Adamville, La Varenne, Pont-Mesnil, sises à l'est de la courbure sud de la Marne, et, en arrière, Saint-Maur avec le bois Les Fossés, situé vis-à-vis. A l'ouest de la Marne, se trouve la ville de Créteil (environ 2,500 habitants), qui, par la route impériale de Paris à Fontainebleau, se lie au fort de Charenton, éloigné de 3 kilomètres 1|2, soit à peine 1|2 mille allemand. La petite hauteur du Mont-Mesly s'élève à quelques centaines de pas de là, au sud. C'est contre cette position que fut dirigée la première attaque. La seconde, qui avait lieu en même temps, partait de Nogent-sur-Marne, sur la rive supérieure du territoire-nord de la Marne, et se dirigeait contre les villages de Brie, Villiers, Champagny.

» Toutes ces localités étaient occupées par des troupes allemandes, dont les positions avancées, dans cette partie de la ligne d'investissement, s'étendent de Noisy-le-Grand, par le parc de Cœuilly, à Chenevièvres, Ormesson, Sucy et Boissy-Saint-Léger. — Les choses se présentaient ainsi et se sont passées exactement comme dans l'affaire du Bourget (31 octobre).

» Le 30 novembre, avant midi, lorsque les Français commencèrent leur attaque, il n'y avait à Mesly que trois compagnies d'infanterie wurtembergeoise. Celles-ci, conformément aux ordres donnés, s'étant repliées sur leur ligne de soutien, l'ennemi, qui débouchait de Charenton en colonnes profondes, occupa la hauteur et y amena deux batteries. A midi, cependant, une batterie wurtembergeoise pouvait être mise en position contre Mesly. Tandis qu'elle entretenait son feu, la division wurtembergeoise s'était rassemblée. Elle prit d'assaut la hauteur et balaya l'ennemi sur la pente du côté de l'Est. Le régiment Colberg, du 2e corps, soutenu par l'infanterie wurtembergeoise, prit les Français en flanc et empêcha l'action de leur réserve, qui était postée dans un bois entre Créteil et le chemin de Paris à Melun. Des files entières de l'infanterie ennemie gisaient sur le sol des pentes; plus de 300 prisonniers étaient tombés aux mains des Allemands; l'ennemi se replia avec sa réserve.

» La seconde attaque se développa de la même façon. Les Saxons venaient, précisément le matin du 30, de relever les Wurtembergeois à Champigny et à Villiers. Mais il n'y avait dans ces deux postes avancés que six compagnies, qui, à l'approche des Français, se replièrent nécessairement sur leurs soutiens. Villiers fut immédiatement repris

par les Allemands; dans Brie et Champigny, les Français se maintenaient encore, lorsque la nuit vint mettre fin au combat.

» Une dépêche du général Trochu porte à 2,000 hommes la perte des Français, le 30. Ce qui confirme l'étendue de leur perte, c'est que le 1er décembre l'ennemi demanda un armistice jusqu'à quatre heures, qui lui fut accordé; le but de la suspension d'armes était de faire transporter à Paris les blessés français. Mais, ce transport n'ayant pas pu s'exécuter complètement dans l'espace de temps donné, les Français abandonnèrent une partie de leurs blessés à leur malheureux sort. Quelques-uns de ceux-ci furent recueillis, dans la soirée du 1er décembre, par les Wurtembergeois, qui donnèrent ainsi une nouvelle et honorable preuve de l'humanité allemande; mais beaucoup d'autres blessés français durent être laissés sur le champ de bataille, parce que le feu des forts ennemis rendait impossible de continuer à les relever; ces malheureux, abandonnés sans secours, dans une nuit glaciale, ont dû nécessairement succomber.

» Le 2 décembre, à sept heures du matin, la 1re brigade wurtembergeoise, réunie aux Saxons, reprit Champigny. Mais les Français prirent une seconde fois ce village. L'ennemi, recevant des renforts, au moyen du chemin de fer, parvint vers midi à s'établir fortement dans la position. Le combat recommença, rude et sanglant pour les Wurtembergeois, qui firent preuve d'une ténacité extraordinaire. A trois heures, la moitié supérieure du village était occupée de nouveau par nos troupes. A cinq heures, l'ennemi interrompit le combat, et ses forts cessèrent leur feu... »

On sait que, le jour suivant, les Français évacuèrent sans combat la demi-position qu'ils avaient conservée, et se replièrent complètement derrière la Marne. Ainsi finit cette grande sortie en masse, qui n'a pas même pu rompre la première ligne allemande.

Allemagne.

Par un télégramme adressé à Stuttgard, le roi de Prusse a félicité le roi de Wurtemberg de la brillante bravoure déployée par les troupes wurtembergeoises (le 30 novembre et le 2 décembre devant Paris) et lui a témoigné en même temps combien il est sensible aux pertes cruelles que ces vaillantes troupes ont essuyées.

Le roi de Wurtemberg, dans sa réponse, exprime ses remercîments, et dit : — « Je suis fier de ce » qu'il ait été donné aux troupes wurtembergeoises » de soutenir victorieusement un combat sérieux » pour la cause commune... Je ressens cruellement » la perte de tant de braves, mais j'ai la consolation de penser que c'est pour la grande cause de » l'Allemagne qu'ils se sont sacrifiés. »

En dehors des champs de bataille, le peuple wurtembergeois vient de donner une autre preuve de ses sentiments patriotiques, si noblement exprimés par son souverain. D'après le résultat, connu jusqu'ici, des nouvelles élections wurtembergeoises — sur 45 députés élus, on compte 36 partisans du traité d'union avec l'Allemagne du Nord et 9 adversaires de ce traité. Le fameux *parti du peuple*, qui voulait l'isolement du Wurtemberg, ou mieux encore son union — avec la Suisse ! a perdu 12 des siéges qu'il occupait à la chambre des députés; le parti dit grand-allemand (pangermain et austro-allemand) en a perdu 4. Le chef du parti du peuple, M. Karl Mayer, n'a pas été réélu dans le collége qui lui donnait jusqu'ici une grande majorité. Ainsi la faction anti-patriotique, antinationale est complètement battue dans le pays même où elle avait eu momentanément une sorte de succès.

De Berlin, on mande sous la date du 5 décembre, que des mesures ont été prises pour appeler des aumôniers français auprès des prisonniers français qui ne parlent pas l'allemand.

Huzum, 3 décembre.

Par ordre du gouverneur général, la garde des côtes volontaire a été renvoyée en congé jusqu'à nouvel ordre.

On annonce que, dans les houillères de l'Allemagne, on commence à employer les soldats français prisonniers : ils reçoivent le même salaire que les ouvriers allemands; seulement, on fait une retenue d'un tiers sur la journée, dont le montant sera remis aux prisonniers travailleurs à leur retour en France.

France.

Nous trouvons dans l'*International* de Londres la lettre suivante, qui est de nature à jeter une vive lumière sur tout ce qui s'est passé en France avant la guerre. Ce document, apparemment émané d'un homme politique français très-initié dans la gestion des affaires de son pays, esi surtout remarquable, parce qu'il indique avec une netteté peu commune la grande part de responsabilité qui incombe dans cette guerre actuelle, soit à la nation tout entière, soit à des partis politiques qui, aujourd'hui, voudraient essayer de renier leur passé, en faisant tomber tout le poids de la culpabilité sur la dynastie qu'ils ont déclarée déchue à la date du 4 septembre :

« Monsieur,

» Je lis assidûment votre journal, et, sans partager complètement vos aperçus, je suis entraîné par le patriotisme qui vous inspire. Vous avez raison de faire appel à l'union pour combattre les malheurs et les dangers qui accablent la France. L'union seule peut lui donner les moyens de résister et de sortir, le plus tôt possible, par la paix, de la situation violente où elle se trouve. L'union, c'est un devoir pour les citoyens, en même temps qu'une voie de salut pour le pays. Vous l'avez senti avec tact, vous le dites avec persévérance; permettez-moi de vous en féliciter. Je retrouve, en cette ligne suivie par vous, le souvenir du courageux bonheur avec lequel vous avez rendu, en 1848, de si nombreux et éclatants services. Mais aussi souffrez que je vous demande pourquoi, après avoir si bien posé le principe, vous vous en écartez dans l'application? Pourquoi rejetez-vous de ce faisceau que vous voudriez voir se former par l'union, les hommes nombreux, croyez-le, qui se sentent blessés de la manière plus ou moins injuste avec laquelle vous traitez les hommes et les choses de l'Empire? Soyez plus juste pour l'Empire et vous aurez leurs sympathies personnelles, comme vous avez déjà leurs sympathies patriotiques.

» Il me semble, d'ailleurs, qu'en étant juste pour l'Empereur, vous serez en même temps fidèle aux grands principes de vérité que vous vous attachez à suivre.

» L'Empereur ne mérite pas vos reproches; au contraire, il a droit au respect et aux sympathies; il y a droit par le malheur; il y a droit au nom des calomnies qui l'ont poursuivi; il y a droit surtout parce que les faits qui le concernent ne sont pas connus, ou le sont mal.

» Vous avez l'esprit trop élevé, votre programme politique est trop large pour que vous n'admettiez pas la contradiction à vos idées ou à vos souvenirs, surtout si on vous démontre leur inexactitude.

» Je vous demande une place dans vos colonnes pour établir les faits, tels que je les ai vus apprécier par des esprits froids et impartiaux.

» Il n'est pas exact de dire, comme depuis quelque temps on l'a tant répété, que l'Empereur a voulu la guerre, qu'il en a poursuivi le projet, et que lui seul est cause des désastres actuels.

» Le souvenir des dernières années est voisin de nous : il n'est pas nécessaire de faire de grands efforts de mémoire pour se rappeler qu'en 1866, l'Empereur avait toute l'autorité du pouvoir personnel; à cette époque, en septembre 1866, il a exprimé sa politique dans la circulaire de M. le marquis de La Valette, à l'égard de l'Allemagne. Cette politique n'a rien de commun avec les idées de guerre qui ont prévalu en 1870; mais, par contre, elle est conforme au programme de paix qui, depuis le 10 décembre 1848, avait inspiré son gouvernement, et qui, dans les traités de commerce, avait reçu une si éclatante consécration. On ne comprendrait pas, en effet, que les idées gouvernementales, qui avaient pour objectif le commerce, sa liberté, et le développement d'intérêts qui en résultent, aient en même temps voulu blesser ces intérêts, détruire cette liberté et anéantir ce commerce. La logique veut, au contraire, que nous reconnaissions dans les traités de commerce et dans la circulaire de M. de La Valette un tout compact, un ensemble de principes coordonnés, s'enchaînant l'un l'autre, et ayant la paix pour programme et pour but.

» Lorsque l'Empereur a voulu, en 1859, continuant la politique de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, de la République et de Napoléon Ier, refouler l'Autriche hors de l'Italie et dégager notre frontière méridionale, il a bien su le dire et affirmer ses idées. Pourquoi n'aurait-il pas exprimé avec la même netteté ses vues au sujet de la Prusse, si ces vues avaient existé? Il ne l'a jamais fait. Il a dit le contraire en septembre 1866, par l'organe du ministre qui, suivant la Constitution en vigueur alors, n'était responsable que devant lui. Il semble donc naturel de conclure de la différence d'attitude qu'il a eue vis-à-vis de l'Autriche et vis-à-vis de l'Allemagne, que ses vues n'étaient pas les mêmes à l'égard de ces deux puissances, et, lorsqu'on retrouve dans les traités de commerce et dans la circulaire de M. le marquis de La Valette une si complète application des mêmes idées de paix, il faut bien en tirer cette conséquence que l'Empereur ne voulait pas faire la guerre à la Prusse.

» Cette opinion est combattue par toutes les violences soulevées contre l'Empereur dans ces derniers temps; mais elle repose sur une étude impartiale des faits, et il doit sembler plus sage, lorsqu'il s'agit d'asseoir une appréciation raisonnée, de s'en rapporter à cette étude plutôt qu'aux entraînements de l'esprit souvent surexcité par les circonstances, quelquefois égaré par la passion.

» En examinant, d'ailleurs, la marche du gouvernement impérial dans la période des années écoulées depuis la circulaire de 1866 jusqu'à la déclaration de guerre du mois de juillet dernier, on se trouve amené, plus encore que par les observations qui précèdent, à dégager la personnalité de Napoléon III de la responsabilité qu'on veut faire peser sur lui. En effet, pour peu qu'on relise les discours prononcés à la tribune parlementaire, on y voit les orateurs de l'opposition répétant chaque année, et plusieurs fois dans chaque session, que la politique et le drapeau de la France ont été abaissés devant l'Allemagne, exaltant la grandeur que celle-ci devait à l'effacement de l'Empire, excitant sans relâche les esprits toujours si impressionnables de la nation française, par le tableau sans cesse renouvelé, à la tribune comme dans la presse, des dangers et de l'humiliation auxquels l'Empire exposait le pays, par l'application de la circulaire de septembre 1866. Ce thème a été constamment exposé, commenté, développé sous toutes les formes. Est-il étonnant qu'il en ait résulté, dans l'opinion, un courant plus ou moins profond, qui poussait à la guerre, en dehors de l'Empereur et en opposition aux principes posés par M. de La Valette, — par ordre ou avec l'agrément de celui qui disposait alors du pouvoir personnel?

» En 1869 et en 1870, la situation change; l'opposition arrive aux affaires. Elle partage avec le souverain le pouvoir, qui cesse d'être personnel, pour devenir parlementaire. Elle a bien eu sa liberté d'action. En juin dernier, à la tribune, M. Ollivier le déclarait officiellement, en affirmant la loyauté des rapports entre l'Empereur et le cabinet : rien n'avait jamais, disait-il, porté le moindre ombrage ou le moindre obstacle à la politique du ministère parlementaire. Cette liberté d'action si grande, attestée par celui-là même qui l'avait si vivement réclamée, et qui en avait publiquement, ardemment poursuivi l'avénement, entraîne la responsabilité des actes. Personne ne peut avoir oublié la netteté, la vivacité des paroles et des déclarations de M. Ollivier et de ses collègues, dans la période qui a précédé la guerre. Par contre, on n'a jamais cité, ni même soupçonné un mot de l'Empereur à ce sujet. Il était bien ce qu'il avait promis d'être : un souverain parlementaire. Et cependant, aujourd'hui, on oublie l'existence du cabinet du 17 juillet 1869 et de celui du 2 janvier 1870, on efface leur responsabilité; on laisse de côté les changements opérés dans le gouvernement de 1869; on méconnaît le remplacement du pouvoir personnel par le gouvernement parlementaire, et, après avoir obtenu, par la critique de la politique pacifique de l'Empereur, la suppression de son pouvoir personnel, on veut le rendre responsable des actes du pouvoir qui a succédé au sien, et qui seul aura cependant la responsabilité de la guerre, lorsque les documents seront connus.

» Cela ne paraît pas juste : ajoutons, cependant, pour être équitable envers tous, que le cabinet du 2 janvier 1870 était, dans une certaine mesure, entraîné par ses précédents dans la voie qu'il a si malheureusement suivie. Pendant des années, lui et ses amis avaient excité les esprits contre la Prusse; il les trouvait tels et il était amené à suivre le mouvement par l'attitude prise à la tribune, dans la presse, par lui et ses amis dans le cours des précédentes sessions. Cette excitation des esprits, personne ne saurait la nier; on n'a oublié ni la chaleur des acclamations qui suivaient, dans les Chambres, chaque déclaration du ministère, ni la vivacité de la presse, surtout de celle connue par son opposition; ni l'ardeur avec laquelle la population de Paris et des grands centres exprimait ses dispositions guerrières.

» Assurément, si en ce moment l'Empereur était intervenu pour résister à ce courant qui entraînait tous les esprits, on aurait été mal venu à formuler une approbation quelconque de sa volonté de conserver les bienfaits de sa politique pacifique.

» Ces réflexions sont exclusivement puisées dans l'examen des faits, qui, aujourd'hui, sont trop rapprochés de nous pour échapper au choc des passions, mais qui, par leur exactitude, sont de nature à exercer sur les esprits impartiaux une sérieuse influence.

» Ces faits et les pièces à l'appui seront un jour la base de l'histoire, et la seule conséquence à en tirer, c'est que la politique de guerre n'a pas été la politique de l'Empereur.

» Si, de l'examen de la politique, on passe à celui de la manière même dont la guerre a été suivie, la responsabilité de l'Empereur se trouvera encore couverte à bien des égards. Inutile aujourd'hui de parler de la capitulation de Sedan. Ce malheureux événement a causé en France une vive émotion, cela se conçoit : on commence à le mieux juger. Ce n'est pas seulement parce qu'à la capitulation de Sedan, ont succédé celles de Strasbourg, de Metz, de Toul, de Verdun, etc., etc. Les mêmes hommes qui accusent si injustement l'Empereur depuis si longtemps ont bien voulu jeter avec la même passion l'outrage aux belles figures du général Uhrich, du maréchal Bazaine et autres. L'opinion ne s'y est pas laissée prendre, et elle a reconnu à cette série continue de désastres le caractère qui leur est propre : la modification profonde apportée, dans cette campagne, à l'art de la guerre. Aujourd'hui, la valeur personnelle de l'homme est annulée par le perfectionnement des armes de précision, à longue portée. Lorsque l'artillerie portait à 500 mètres et la mousqueterie à 150 mètres au plus, le courage du soldat pouvait, en lui faisant braver la mort, lui permettre d'aborder l'ennemi et de le vaincre. Il n'en est plus de même maintenant : à 3,000, à 4,000 mètres, l'artillerie vomit la mort avec la régularité du tir le plus précis : il n'est pas d'homme à qui ses jambes ou ses poumons permettraient de franchir pareilles distances sans être frappé. Plus nombreuse sera la masse qui viendra aborder de semblables batteries, plus nombreuses seront les victimes. Pas un homme ne peut arriver à joindre l'ennemi et à le combattre.

» Dans les premiers jours de la campagne de 1870, tous les rapports attribuaient principalement à la supériorité du nombre les avantages des Allemands. Généraux, officiers et soldats voyaient le feu de l'ennemi tomber de toutes parts sur leurs rangs décimés; ils avaient en face d'eux des masses considérables : ils accusaient de leur impuissance l'infériorité de leurs effectifs. Plus tard, la vérité s'est fait jour. La supériorité du nombre chez les Allemands a certainement joué un rôle dans les malheurs de la France; mais la plus large part revient à la supériorité de leur artillerie. Plus nombreuse que l'artillerie française, elle a surtout l'avantage d'une portée qui, à des distances auxquelles celle-ci ne peut atteindre, rend inabordables les approches de l'armée allemande. C'est cette artillerie qui a cerné Sedan, et qui a enfermé dans un cercle infranchissable Strasbourg et Metz, jusqu'au jour où la faim a vaincu le courage.

» On ne saurait, sans injustice, rendre l'Empereur responsable de ce fait. Jamais, avant lui, l'armée française ne s'était vue aussi régulièrement administrée par des généraux appartenant aux armes spéciales. Les maréchaux Niel et Le Bœuf sortaient des rangs du génie et de l'artillerie : l'un et l'autre avaient appartenu à l'Ecole polytechnique et étaient considérés par leurs armes respectives comme des hommes supérieurs : l'un et l'autre avaient conquis leurs grades à l'armée, par des services rendus : l'un et l'autre étaient dans les rangs supérieurs de l'armée dont ils avaient la confiance, lorsque l'Empereur crut devoir faire appel à leurs lumières. L'Ecole polytechnique, le comité d'artillerie, composé exclusivement des officiers qui en sont sortis et qui font en partie sa gloire, les hommes et les travaux qui ont reçu ce baptême de science, de travail et de valeur, ont toujours été considérés comme des autorités. Ce sont ces hommes que l'Empereur avait choisis. L'événement n'a pas répondu à son attente : ce n'est pas une raison pour le lui reprocher. N'aurait-il pas encouru une bien autre responsabilité ou une bien plus vive opposition, si, bravant les usages, passant outre aux principes admis de longue date, violant les règlements ou en imposant de nouveaux, il avait substitué son choix personnel à celui des hommes spéciaux, et couru l'aventure de confier l'artillerie à quelque homme dont le seul titre aurait été la confiance qu'il lui aurait témoignée?

» Cet homme, d'ailleurs, existe-t-il? Et s'il existe, aurait-il obtenu ce que les maréchaux Niel et Le Bœuf n'ont peut-être pas osé, ou n'ont pas cru sage de proposer, connaissant les intentions pacifiques de l'Empereur : les crédits nécessaires? N'aurait-il pas rencontré, sur les bancs même de la majorité, la même opposition qui, chaque année, cherchait à faire diminuer le budget de la guerre, se refusait à l'armement de l'infanterie et à l'équipement de la garde mobile, et réclamait constamment une réduction d'effectif, qui a été obtenue le lendemain du jour où le pouvoir personnel a disparu pour faire place au gouvernement parlementaire?

» On ne saurait oublier que l'Empereur a voulu la guerre en 1854 contre la Russie, pour sauvegarder l'influence de la France en Orient. Il l'a voulue en 1859 contre l'Autriche, dont la France poursuivait depuis quatre siècles l'expulsion de l'Italie; chacune de ces deux fois, il l'a dit à l'avance; il a publiquement affirmé sa politique; chaque fois aussi, il avait pris ses mesures et le succès a répondu à son programme politique aussi bien qu'à ses dispositions.

» Pour la première fois, en 1870, la France a fait la guerre sans que la pensée de l'Empereur se soit révélée, sans que sa main se soit fait sentir. Cette guerre est malheureuse : il n'est pas juste d'oublier ce qui lui est dû et de le rendre responsable d'actes qui ne sont pas les siens.

» Là se bornent nos réflexions : mon but n'est point d'entrer dans le domaine de la politique; j'ignore et je veux ignorer ce que l'avenir réserve à la France; j'ai voulu seulement faire appel à votre impartialité et vous rappeler qu'à côté des hommes qui attaquent l'Empereur, il en est d'autres qui lui rendent justice. Ces derniers sont d'accord avec vous pour réclamer l'union de toutes les forces vives du pays contre l'ennemi commun; mais ils vous demandent, au nom même de cette union, d'écarter des colonnes de votre journal des attaques ou des erreurs, fruits en même temps de la passion et des malheurs publics, passagers comme leurs causes, et qui sont démentis par la réflexion.

» Recevez, etc., etc.

» UN DE VOS LECTEURS ASSIDUS.

» 12 novembre 1870. »

Le *Journal des Débats* dit : « Les observations que nous avons présentées depuis quelque temps au public, sur la nécessité de convoquer, dans les circonstances actuelles, une Assemblée nationale, ne sont pas du goût de tout le monde, et nous n'en sommes pas très-étonnés. Malgré que nous n'ayons pas supposé l'accord des esprits dans cette grave affaire, la mauvaise humeur et les cris d'aigle de certaines gens lors d'un simple appel à la France nous ont déconcertés un peu. La question de la convocation d'une Assemblée nationale peut bien donner lieu à des discussions, mais non à la colère et à l'emportement. A l'heure qu'il est, il faut de la raison et non de la passion. »

Dans une série d'articles publiés par le journal *la Province*, de Bordeaux, M. Michel Chevalier a démontré l'urgence de la convocation immédiate d'une constituante, pour que la France soit à même de se prononcer au sujet de la guerre et d'élire un gouvernement qui puisse rétablir l'ordre à l'intérieur et les relations diplomatiques avec les puissances. Ces articles ont été lus partout avec intérêt, et partout on a demandé à grands cris l'assemblée nationale. Il est inconcevable qu'au milieu d'une crise pareille, le sort de la France soit entre les mains d'une poignée d'hommes que lui a imposés la populace de Paris et qui ne sont soumis à aucun contrôle....

M. Chevalier trace ensuite un tableau de la crise financière et commerciale qui aggrave, en France, les malheurs de la guerre. Il dit :

« Toutes les places de commerce, Marseille, Bordeaux, Rouen, le Havre entre autres, continuent à se plaindre des décrets du gouvernement, relatifs au paiement des effets de commerce, ou plutôt aux protêts et mesures judiciaires à l'égard des effets en souffrance. Mais les griefs diffèrent. Les uns demandent la non-intervention de l'autorité; d'autres sont pour la prolongation des échéances, mais à la condition que cette mesure soit strictement observée; un troisième parti veut remplacer la prolongation successive par un terme fixe : un, deux, trois, même six mois après la fin de la guerre; le quatrième enfin se plaint de l'ambiguïté de la loi qui a produit une confusion complète sur bien des points....

».... Parmi les difficultés que soulèvent les décrets, la plus épineuse est de savoir ce qu'on entend par département occupé. En effet, l'ordonnance du 5 novembre stipule que les échéances sont suspendues jusqu'à un mois après la guerre ou à la retraite de l'ennemi dans tous les lieux où l'invasion aura pénétré. Qu'est-ce qu'une invasion? Est-ce le passage momentané d'une armée ou l'occupation plus ou moins longue? Et quand un district est envahi, évacué, puis occupé de nouveau, de quel jour faut-il dater la suspension des paiements, de la première ou de la dernière occupation? Ces questions ont leur grande importance. Ainsi, les Allemands ont fait une courte visite à la ville de Gournay, en Normandie, et sont partis après avoir requis des vivres. Si c'est une invasion, les traites sur Rouen et le Havre sont prolongées dès ce moment! En Angleterre, on est fort inquiet à cet égard, car le commerce anglais a toujours de nombreuses traites sur la Seine-Inférieure.

» Vu l'impossibilité de tirer sur Paris, les ports du Brésil, du Chili, de Cuba, des Etats-Unis font leurs remises en papier sur Londres, ce qui a fait souvent baisser la livre sterling. Celle-ci ne vaut plus que 24 fr. 60 c. à Bordeaux, au lieu de 25 fr. 25 c. — Dans cette ville, on croit que la Banque de France achète les souverains à 25 fr. 7 1/2 c. pour les convertir en napoléons. Mais où prend-elle les souverains à ce prix? C'est un secret. Les banquiers de Bardeaux importent de Londres des napoléons que les réfugiés français y ont apportés.... »

L'*International* écrit :

« Devant les désastres qui viennent de frapper notre brave armée de la Loire, devant les dépêches extraordinaires du gouvernement de Tours, nous nous demandons comment il est possible qu'un aveuglement coupable nous fasse subir un pareil état de choses.

» Un gouvernement irrégulier, des tribuns sans valeur politique, sans connaissances administratives, s'emparent, au nom de la République, de nos destinées. Non contents de reléguer dans l'ombre nos hommes d'Etat, nos illustrations, ils accaparent et paralysent toutes nos ressources.

» Ils commettent des énormités dont l'histoire ne nous offre aucun exemple : un jeune avocat devient tout à coup ministre de la guerre, et, s'érigeant en maître, il commande de son bureau à nos divisions, il fait de la stratégie et surtout de la tactique; par le télégraphe, il ordonne une marche en avant, une attaque sur tel ou tel point, il fait sonner la retraite, il donne l'ordre de défendre une ville, puis de l'évacuer.

» Cela ne lui suffit pas : il destitue les généraux au moment même de l'action, les remplace par des employés subalternes; il prend, enfin, avec une audace dont notre postérité rougira, la responsabilité de faire sacrifier l'élite de la France sans se rendre compte des obstacles à vaincre. »

L'*Indépendance belge* du 10 décembre contient les télégrammes suivants de Tours :

« Tours, 8 décembre.

» Le général d'Aurelles a refusé le commandement du camp d'instruction de Cherbourg pour raison de santé.

» Le général Bourbaki est nommé commandant en chef de la première armée du Nord; le général Chanzy, commandant en chef de la seconde armée.

» Une circulaire de M. Gambetta aux préfets ordonne de suspendre l'appel des hommes mariés et des veufs sans enfants.

» L'armée du général Manteuffel, après l'occupation de Rouen, a été divisée en deux corps. L'un occupe Evreux et paraît menacer Cherbourg; l'autre marche sur le Havre. »

« Tours, 8 décembre.

» On croit que la bataille sera continuée aujourd'hui près de Beaugency.

» Un corps allemand menace Tours et Blois, un autre marche sur Bourges. »

« Tours, 9 décembre.

» *Le ministre de l'intérieur aux préfets.*

» La translation du gouvernement de Tours à Bordeaux aura lieu demain. »

Tours. — Un décret du gouvernement de la défense nationale, du 16 novembre, ordonne que le second versement du dernier emprunt français doit être effectué au plus tard le 26; en cas contraire, les titres seront vendus. Cette ordonnance a désespéré les petits rentiers, car une partie d'entre eux manque d'argent pour pouvoir payer, pendant que d'autres préfèrent employer le peu d'argent qui leur reste pour suffire à leurs dépenses journalières.

Lille, 6 décembre.

Des proclamations du commissaire du gouvernement, M. Testelin, et du nouveau commandant de l'armée du Nord, le général Faidherbe, déplorent l'incapacité constatée des officiers actuels de la garde mobile, notamment à Amiens, et ordonnent le choix des officiers par les troupes. A raison de l'indiscipline de plus en plus grande parmi les troupes, ces proclamations disposent qu'en cas de récidive, les troupes recevront ordre de marcher contre l'ennemi.

Bruxelles, 6 décembre.

Une lettre, arrivée ici par ballon, annonce que les partisans de Blanqui préparent une démonstration des femmes pour le moment où la famine se fera sentir.

Un certain nombre de gardes nationaux français se sont réfugiés du département du Nord sur le territoire belge.

Les dernières dépêches de Tours annoncent que la plus grande indécision y règne. Les généraux de l'armée de l'Ouest et le général d'Aurelles de Paladine avouent qu'Orléans a été occupé sans coup férir. Le sentiment public va d'un extrême à l'autre.

Un télégramme de Tours, adressé à l'*Echo du Parlement*, dit : « Dans les combats du dimanche, les trois quarts du corps des anciens zouaves du pape ont été détruits. Le colonel Charette est grièvement blessé. »

On lit dans le troisième numéro du *Drapeau* :

LE MARÉCHAL BAZAINE. — SA CONDUITE MILITAIRE ET POLITIQUE.

I.

La conduite militaire.

Nous supposons qu'on n'inventera plus de nouvelles accusations contre le maréchal Bazaine; la liste en doit être épuisée, et le moment nous semble venu de les juger, sans les éluder comme sans les amoindrir.

Ces accusations se rangent sous deux chefs généraux qui les résument. Au point de vue militaire, le maréchal Bazaine a été accusé d'ineptie; au point de vue politique, il a été accusé de trahison.

A ces deux reproches, déjà assez graves, M. Gambetta a cru devoir ajouter celui de scélératesse. Il est aujourd'hui trop tard pour examiner ce troisième grief, parce que l'équité et la pudeur de l'opinion publique en ont immédiatement fait justice.

Restent donc les deux premiers.

Nous avouerons sur-le-champ que nous n'apprécierons pas directement la valeur des plans et de la conduite militaire du maréchal. Peut-être serions-nous aussi compétents que nos confrères des journaux qui les ont déjà condamnés; mais nous ne trouvons pas que cette compétence, pas plus la nôtre que la leur, soit suffisante pour s'imposer à l'opinion du public.

Il n'y a eu de notre temps qu'un seul homme de lettres qui ait eu la naïve intrépidité de se croire assez grand homme de guerre pour juger de sang-froid Napoléon, Frédéric, César et Alexandre : c'est M. Thiers. Il a renouvelé de notre temps l'exemple d'un rhéteur grec nommé Phormion, grand bavard dont parle Cicéron dans son traité de *l'Orateur*, et qui, sans avoir de sa vie aperçu un camp ou un ennemi, donnait des leçons publiques de stratégie.

Mais si nous ne voulons pas juger nous-même la conduite militaire de M. le maréchal Bazaine, nous voulons fournir au public un renseignement authentique d'après lequel chacun pourra se former une opinion raisonnable, approchant beaucoup de la vérité, s'il n'est pas la vérité elle-même.

Il est évident que le point capital de l'accusation dirigée contre la conduite militaire du maréchal, c'est, une fois acculé sous Metz, de n'avoir point, lorsque son armée n'était pas encore affaiblie par la faim et désorganisée par la perte des chevaux de l'artillerie et de la cavalerie, pris une énergique offensive qui le dégageât et qui lui permît de se porter sur Paris.

Il est certain que l'argument est au moins spécieux, et nous accorderons même qu'il serait puissant si les faits n'y opposaient pas une réponse nette et catégorique.

Cette réponse existe-t-elle dans des conditions qui la rendent solide et concluante? Nous croyons que oui. Nous voulons, d'ailleurs, que le public en juge par lui-même. La voici, sous les deux formes qu'elle revêt : l'une est théorique et repose sur une doctrine; l'autre est pratique et repose sur une expérience.

Examinons d'abord l'argument théorique :

Le 26 août, M. le maréchal Bazaine, justement préoccupé de la question même que nous débattons, réunit au château de Grimont tous les commandants de corps d'armée et les commandants d'armes, et leur soumit la question de savoir s'il convenait de tenter un mouvement offensif à travers les lignes ennemies, ou s'il fallait se résoudre à une prolongation de séjour sous les murs de Metz?

La question était encore assez entière pour pouvoir être examinée avec une pleine liberté d'esprit. L'armée avait pour vingt-huit jours de vivres, en ne tenant pas compte de la garnison; et, en réunissant les ressources de l'armée à celles de la place, on pouvait tenir quarante jours, c'est-à-dire jusqu'au 5 octobre. L'expérience a prouvé que ces calculs n'étaient pas exagérés, puisque la résistance de l'armée a même dépassé de vingt-quatre jours ces prévisions.

La conférence commença à deux heures, et le maréchal, ayant exposé la situation sans conclure, les commandants de corps et les commandants d'armes prirent successivement la parole.

Le conseil entendit successivement M. le général Soleil, commandant supérieur de l'artillerie; M. le général Coffinières, commandant supérieur de Metz; M. le général Frossard, commandant le 2e corps; M. le maréchal Canrobert, commandant le 6e corps; M. le général de Ladmirault, commandant le 4e corps; M. le maréchal Le Bœuf, commandant le 3e corps, et M. le général Bourbaki, commandant la garde impériale.

Nous avons sous les yeux le résumé exact et suffisamment développé de toutes ces opinions, rédigées immédiatement après la séance, par un lieutenant-général, faisant fonctions de secrétaire.

Quelle en est la conclusion?

Par des motifs à peu près semblables, et à l'unanimité, tous les généraux rejettent la pensée d'un mouvement offensif tendant à percer les lignes ennemies, et concluent à conserver sous Metz une situation inexpugnable, comme plus utile au pays et à l'armée.

Voilà la réponse théorique à l'accusation d'ineptie; elle est tirée, comme on voit, des considérations concordantes et unanimes exposées par tous les commandants de corps et par tous les commandants d'armes. M. le maréchal Bazaine ne saurait donc avoir été inepte tout seul, et ceux qui ne voudraient pas qu'il fût excusé ne sauraient nier qu'il fût couvert.

Passons maintenant à la réponse pratique :

Après avoir recueilli l'avis des principes, M. le maréchal Bazaine voulut recueillir l'avis des faits.

Quatre jours après la conférence du château de Grimont, le maréchal engagea, de son initiative de général en chef, la bataille que nous appelons bataille de Sainte-Barbe, et que les Prussiens appellent bataille de Noisseville.

Cette bataille dura deux jours, le 31 août et le 1er septembre. Heureuse le premier jour, malheureuse le second, toujours honorable pour nos armes, la bataille de Sainte-Barbe démontra la triste exactitude des opinions exposées le 26; il fallait rester sous Metz, sans pouvoir forcer utilement les lignes ennemies.

Telle est l'explication que le chef de l'armée du Rhin peut opposer aux détracteurs de sa conduite militaire. C'est au public à décider si en pareille matière, l'avis de trois maréchaux et de quatre généraux en chef, sanctionné par une bataille rangée qui a duré deux jours, peut être opposé raisonnablement à celui de quelques auteurs de brochures et de quelques journalistes.

Reste l'accusation dirigée contre la conduite politique de M. le maréchal Bazaine.

Le maréchal a-t-il nourri une pensée de trahison, et contre qui cette pensée aurait-elle été dirigée? Nous l'examinerons demain, en l'abordant de front.

LES DÉNONCIATIONS.

Il paraît que les accusations de trahison recommencent en France, et que les patriotes font de nouveau une chasse active aux fonctionnaires et notamment aux chefs militaires. Le général Cambriels vient de communiquer au *Siècle* la lettre suivante, qu'il a adressée au ministre de la guerre :

« Lagrasse (Aude), 15 novembre 1870.

» *A M. le ministre de la guerre, à Tours.*

» Monsieur le ministre,

» Le 12 de ce mois je quittais Montpellier, toujours souffrant, pour aller, sur l'avis des médecins, terminer ma guérison à Lagrasse. Sur ma route, et en traversant la ville de Lézignan, j'ai été l'objet de vociférations, d'outrages et d'insultes inqualifiables. Ma voiture a été entourée et suivie d'une poignée de gens, hommes et femmes, qui proféraient des menaces dont il ne m'était que trop facile de deviner le sens. Cette manifestation aurait pu devenir dangereuse, si le trajet à travers la ville eût été plus long.

» Sous l'empire d'une indignation légitime, j'ai demandé à l'autorité justice et réparation. Mais ce n'est pas assez; c'est plus haut que je dois porter ma plainte; c'est à vous, monsieur le ministre, à vous, mon défenseur naturel, que je viens m'adresser.

» Mieux que personne vous connaissez l'histoire de ma vie depuis le début de la guerre. Vous savez que, blessé d'un éclat d'obus à la tête le jour de la triste bataille de Sedan, je me relevai le lendemain sous le coup de la capitulation et prisonnier de guerre. Vous savez que, le 11 septembre, profitant d'une évacuation de blessés, je quittais Sedan pour Mézières, avec trois colonels, quelques officiers supérieurs et bon nombre d'officiers, comme moi blessés et prisonniers de guerre, comme moi aussi libres de tout engagement envers l'ennemi.

» Vous savez aussi avec quel empressement, lors de mon arrivée à Paris, j'ai offert mes services au pays, à la République. Trois jours après, le ministre de la guerre me nommait au commandement supérieur de Belfort, et, malgré mon état de souffrance, bien que ma blessure fût loin d'être guérie, je cédais à ces instances et je partais pour mon poste. Vous savez encore quel accueil bienveillant et flatteur les membres du gouvernement de la défense nationale me firent à mon passage à Tours.

» Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, ce qu'il m'a fallu de travail et d'énergie pour accomplir la mission qui m'était confiée. Et je le dis avec bonheur, tout m'eût été impossible sans le dévouement absolu que j'ai rencontré dans tous les rangs.

» Appelé dans les Vosges par la présence de l'ennemi, qui venait d'entamer sur deux points le massif de ces montagnes, il me fut bientôt démontré que je ne pourrais tenir longtemps dans les positions que j'occupais avec les onze ou douze mille hommes que j'avais réunis après le combat de la Burgonce. L'ennemi débouchait sur mon front et sur ma gauche, et menaçait ma ligne de retraite par la vallée de la Moselle.

» Fallait-il, avec des troupes mal armées, dont quelques-unes habillées de toile, sans souliers, sans tentes, sans chefs supérieurs, sans réserves de vivres ni de munitions, attendre un ennemi dont les forces s'élevaient à trente-cinq mille hommes, ainsi que vous me l'écriviez plus tard, et menant avec lui une nombreuse artillerie? Je ne l'ai pas pensé, monsieur le ministre; et, sur l'avis unanime d'un conseil de guerre, je me décidai à quitter mes positions et à opérer ma retraite sur Besançon, afin de pouvoir, à l'abri du canon de cette place, concentrer mes troupes disséminées sur tous les points, les organiser, les instruire et les rappeler à la discipline; en un mot, créer une force respectable, et capable au premier jour de manœuvrer avec succès sur la ligne d'opération de l'ennemi.

» Rester dans mes positions vingt-quatre heures, douze heures de plus, c'était, à mon sens, une faute impardonnable, c'était entraîner à un désastre évident, à une ruine complète cette petite colonne que je considérais comme le noyau d'une armée redoutable dans un avenir peu éloigné. Comment, en effet, eût-elle pu résister sans approvisionnement, je le répète, sans réserve d'aucune espèce, dans un pays pauvre et pouvant à peine se suffire lui-même?

» Ce n'est pas ainsi que j'avais compris la mission que le gouvernement m'avait confiée en m'appelant au commandement supérieur de l'Est; et, pour rien au monde, je n'aurais consenti à sacrifier à un intérêt local une armée sur laquelle la République avait le droit de compter à un moment donné.

» Et ce moment était-il donc bien éloigné, monsieur le ministre, puisque, lors de mon départ, je laissais à mon successeur deux divisions organisées, d'une force de vingt mille hommes, une réserve de trois mille et une colonne mobile de cinq mille?

» A Besançon, vous savez ce que j'ai fait, monsieur le ministre. J'avais rallié, concentré mes troupes sans perte d'aucune espèce. Malgré un temps effroyable, j'organisais sans relâche tous les services; j'habillais, je chaussais mes hommes pour la saison d'hiver; j'assurais les réserves de vivres, de munitions, et je résistais avec succès à deux attaques, dont l'une très-sérieuse; je repoussais l'ennemi après lui avoir fait subir des pertes graves, et pour la première fois peut-être depuis le début de la guerre, je terminais le combat par une brillante charge à la baïonnette.

» J'ai fait mon devoir, monsieur le ministre, m'inspirant uniquement de mon patriotisme, de mon dévouement au pays; et, cependant, la calomnie s'est bientôt attachée à ma conduite. Quelques journaux de province, égarant avec un calcul misérable l'opinion publique sur le sens du décret qui me donnait, sur ma demande, un successeur au commandement de l'Est, me déclaraient incapable et traître! C'est alors que vous avez bien voulu consigner ma justification dans l'expression de votre appréciation personnelle. Je vous en conserve la plus vive reconnaissance. En présence d'un témoignage partant de si haut et si loyalement donné, la calomnie n'a pas désarmé. Le journal *le Siècle* a publié un article ayant pour titre : « La trahison du général Cambriels; » quelques journaux de province, *les Droits de l'homme*, *la République illustrée* et d'autres sans doute l'ont reproduit.

» Et ces articles odieux me parvenaient à Montpellier alors que j'y subissais des opérations douloureuses! Mon cœur a bondi d'indignation, monsieur le ministre, et, cependant, sur l'avis de patriotes sincères, je renonçai à répondre à cet outrage. Mais le douloureux incident de Lézignan est survenu, qui modifie complètement mes résolutions; je ne me sens plus le courage de me taire.

» C'est en plein jour, à la face de tous, que je veux être entendu.

» Si je comprends la défiance et le soupçon dans les temps douloureux où nous vivons, je ne comprends pas et je repousse énergiquement l'accusation odieuse qui livre sans jugement un homme d'honneur à la colère d'hommes égarés.

» Je vous prie donc, monsieur le ministre, pour en finir avec des faits qui intéressent plus que ma personne, de convoquer un conseil de guerre ou une cour martiale, pour juger ma conduite.

» Que *le Siècle*, qui s'est fait accusateur public, vienne soutenir son accusation!

» Si j'ai été incapable, qu'on me destitue;

» Si j'ai été traître, qu'on me fusille!

» Citoyen, je demande justice au nom de la conscience et de la liberté;

» Soldat, je défends mon honneur.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-obéissant serviteur. *Le général de division* A. CAMBRIELS. »

Vers la fin du mois d'août dernier, lorsqu'il a bien fallu se préparer sérieusement dans Paris à supporter un siége et calculer ce qu'un siége de deux mois (c'était alors tout ce que l'on pensait que durerait l'investissement) exigeait d'approvisionnements principaux, il a été établi, quant à la viande, que, pour une population de 2 millions d'habitants et en distribuant à chaque individu une ration journalière de 200 grammes, formée des diverses espèces de viandes, d'après les usages et les facilités de leur conservation, on devait réunir 30,000 bœufs, 225,000 moutons, 30,000 vaches et 110,000 porcs. Le ministre du commerce d'alors, M. Duvernois, se faisait décerner de magnifiques éloges pour la promptitude avec laquelle il avait assuré à Paris, disait-on, tout son pain et toute sa viande; mais, en réalité, le 19 septembre, lorsque le siége effectif commença, il nous manquait 6,000 bœufs, 75,000 moutons, plus de la moitié des vaches et presque tous les porcs. La farine et les grains, par bonheur, ne faisaient pas défaut.

Il est devenu, par conséquent, nécessaire, au bout de peu de temps, de diminuer de moitié la ration de viande à distribuer chaque jour, puis de ne distribuer cette ration que tous les deux, et enfin que tous les trois jours. Nous disions ici, il y a quelque temps, que vers le 20 ou le 22 de ce mois ci les viandes de bœuf et de mouton ne pourront plus être distribuées. On en aura encore pour quelques jours, parce qu'une partie des consommateurs se sont décidés à ne plus manger que du cheval, ce qui a laissé quelques parties de bétail disponibles, et aussi parce que les bêtes réservées pour les derniers abattages, étant les mieux portantes, fournissent plus de chair. Mais dans quelques jours nous n'aurons plus que du cheval, et il est tout à fait inutile de faire croire ce qui n'est pas.

C'est à tort aussi que l'on répète qu'il y a de la viande salée pour plusieurs semaines; ce que nous en avons sera épuisé en moins de temps. On a moins salé qu'on ne l'eût voulu, et il a fallu réserver tout ce qui est nécessaire pour l'alimentation des troupes en campagne. Cette nécessité est la cause de la disparition si rapide des porcs. On lisait naguère encore, dans un journal très-répandu, que nous avons pour dix ou douze jours de morues et de poissons secs. C'est beaucoup dire, et tout dépend de ce qu'on croit que chacun en doit consommer; mais il y a de l'exagération à affirmer que le riz, les huiles, le chocolat sont en quantités très-suffisantes pour nous nourrir cinq mois. La commission de subsistances n'estime pas que la part de chacun, si on répartissait également les chocolats qui sont à Paris, soit de plus de 750 grammes. L'huile commence à être rare.

Nous aurions été mieux approvisionnés à toute autre époque qu'à celle où le siége a commencé; mais les légumes secs étaient encore dans la gousse, et les pommes de terre commençaient à peine à mûrir. Ni les huiles, ni les vins de l'année n'ont pu arriver à Paris.

Nous venons de dire qu'il a été établi à l'Hôtel de Ville une commission municipale de l'alimentation publique. Son rôle n'a provisoirement que peu d'importance, mais si le siége dure, il est certain qu'il faudra organiser l'alimentation, presque généralement gratuite, de 5 ou 600,000 personnes sans ressources. Les cantines municipales, déjà très-fréquentées dans les quartiers populeux, deviendront une institution chaque jour plus considérable, et il n'était pas trop tôt pour étudier d'avance toutes les questions que les besoins du public peuvent faire naître, afin que le plus d'erreurs et de lenteurs possible soient évitées lorsque le moment viendra d'y pourvoir.

M. de Bismarck, si nous n'y avions songé, nous a lui-même fait savoir que, après le siége et la paix la plus avantageuse conclue, il y aura, si le siége est long, une période bien difficile à traverser, celle de la réorganisation des chemins de fer et des moyens auxiliaires de transport. L'hiver, en se développant, y ajoutera ses misères. Il faut donc que nous soyons prêts pour faire face à toutes les difficultés parues, comme les serpents de l'enfance d'Hercule, autour du berceau de la naissante République.

Ce sont là des considérations qui, assurément, ont leur place aussi dans les résolutions du général en chef de la défense et dont le gouvernement se préoccupe dans ses conseils de politique.

(*Le Temps.*)

On lit dans le *Gard républicain* :

« Le consistoire de Nîmes, dans sa séance du 25 novembre, a décidé, à l'unanimité, que les cloches de l'Oratoire et du Petit-Temple suivraient celle des communes de Saint-Chaptes et Vauvert sur le terrain de la défense.

» Le consistoire, par sa délibération, établit que la cloche du Petit-Temple, pour les souvenirs qui la rendent chère aux fidèles, sera conservée et que sa valeur, après évaluation faite, sera remise au gouvernement. »

Dans Paris, la maladie et la mort se répandent rapidement, à cause du découragement et des angoisses. Pendant la semaine de Sedan, le nombre des morts, à Paris, a été de 900. Pendant la semaine qui a fini le 5 novembre, le nombre des décès atteignait 1,800. Dans une semaine postérieure, ce chiffre s'est élevé à 1,900. Le chiffre des décès causés par la petite vérole seule est terrible. Pendant la semaine finissant le 5 novembre, il était de 380; dans une semaine postérieure, de 419. Il meurt beaucoup de personnes d'affections gastrites. On rapporte aussi qu'une maladie sentimentale, mais très-réelle, a éclaté parmi les bataillons provinciaux de mobiles, — la nostalgie. Beaucoup de gens rient de cette maladie; ils ne peuvent la comprendre. Mais elle a une puissante influence sur certains tempéraments.

(*Daily News.*)

Angleterre.

Mercredi dernier, l'impératrice Eugénie a rendu à la reine Victoria la visite que celle-ci lui avait faite la semaine précédente.

L'impératrice a quitté Chislehurst à une heure, accompagnée du prince impérial et des personnes de la suite.

Sa visite a duré plus d'une heure. Une foule énorme s'était rassemblée à la gare.

Italie.

Rome, 5 décembre.

Le secrétaire de Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, est arrivé ici avec des dépêches importantes; il vient du quartier général du roi de Prusse, à Versailles et a été reçu en audience par le pape, puis par le cardinal Antonelli.

Rome, 5 décembre.

Le gouvernement italien a acquis de Napoléon, au prix de 650,000 fr., les jardins Farnèse et les palais des empereurs, avec tous les musées et les trésors d'art qu'ils contiennent, et il s'est chargé de la continuation des fouilles, sous la direction de M. Rosa.

Florence, 4 décembre.

Après s'être convaincu de l'authenticité de l'encyclique du pape, le gouvernement en a ordonné la publication dans le journal officiel.

La *Peninsular and Oriental Company* a transféré son siége de Marseille à Brindisi. Elle se charge du transport de la malle anglo-indienne et commencera son service le 20 de ce mois.

Florence, 5 décembre.

Dans le discours du trône, à l'ouverture du parlement, le roi dit :

« Vis-à-vis de Rome capitale, j'ai rempli la promesse et couronné l'œuvre commencée, il y a vingt-cinq ans, par mon père magnanime. L'Italie est libre et une; il ne dépendra à l'avenir que de nous de la rendre grande et heureuse. Pendant que nous célébrons cet achèvement de l'Italie, deux nations glorieuses, représentants de la civilisation moderne, s'entre déchirent dans une lutte horrible. Unis à la France et à la Prusse par un souvenir d'alliances récentes et bien fécondes,

nous dûmes observer une stricte neutralité, que nous imposaient déjà le devoir de ne pas agrandir la conflagration, et le désir d'intervenir par des paroles impartiales entre les parties belligérantes.

» Nous continuerons à remplir ce devoir de l'humanité et de l'amitié, en réunissant nos efforts à ceux des puissances neutres pour terminer une guerre qui n'aurait jamais dû éclater entre deux nations dont la grandeur est également nécessaire à la civilisation du monde. L'opinion publique, dont le poids vient affirmer cette politique, a de nouveau fourni la preuve que l'Italie unie est pour l'Europe un élément de la liberté et de la paix.

» Nous sommes entrés à Rome au nom du droit national, et nous y restons sous des obligations solennelles que nous avons acceptées envers nous-mêmes, de maintenir l'indépendance du saint-siége dans l'exécution de sa missi n religieuse et dans ses rapports avec le monde catholique.

» L'urgence de la translation du siége du gouvernement à Rome vous oblige à rechercher les moyens de réduire l'administration à sa plus grande simplicité en donnant leurs attributions propres aux communes et aux provinces. »

Le discours annonce ensuite le dépôt de divers projets de lois relatifs à la réorganisation militaire, l'enseignement et les finances, et dit enfin :

« Tandis que l'Italie marche dans la voie du progrès, une grande nation à laquelle nous sommes liés par les lois de la f aternité a chargé mon fils de la mission de diriger ses destinées. Je m'estime heureux de l'honneur rendu par là à ma dynastie, et je désire que l'Espagne voie augmenter sa grandeur et son bien-être par la loyauté de son prince et par la sagesse de son peuple. »

Le discours du roi fut accueilli par de vifs applaudissements.

Florence, 5 décembre.

Le nouveau roi d'Espagne s'est rendu, immédiatement après l'acceptation de la couronne, en grand gala au ministère de la marine, pour y prendre congé en sa qualité d'amiral. Son départ pour l'Espagne aura lieu dans un bref délai. — Parmi les nouveaux députés italiens, le parti du gouvernement compte 147 membres, l'opposition 142; les opinions politiques de sept députés ne sont pas connues. La neige est tombée ici en abondance.

Florence, 6 décembre.

La Prusse demande à l'Italie l'expulsion des officiers français prisonniers qui se sont réfugiés en Italie.

Espagne.

Les nouvelles concernant l'Espagne et publiées le 24 novembre par *le Globe*, de Londres, sont de pure invention. En Aragonie, en Catalonie, comme dans toutes les autres provinces, la tranquillité est complète et il n'y a pas à craindre qu'elle soit troublée prochainement.

Amérique.

Washington, 3 décembre.

Le congrès s'est réuni aujourd'hui. Le message du président dit : « L'Amérique est restée étrangère à la guerre; elle a décliné toute intervention, mais elle a rendu des services amicaux aux citoyens des deux Etats belligérants; elle contribuerait avec joie à la conclusion de la paix. »

Le journal *la Nation*, de New-York, écrit :

« Les succès foudroyants de l'Allemagne ont prouvé que les armées organisées autrement que celles de la Prusse ne sont que des curiosités historiques. C'est en vain que le césarisme a voulu établir une barrière entre le soldat et le citoyen; ils sont *un*, et à l'avenir les guerres ne seront plus faites par la lie du peuple.

» Un autre point caractéristique, c'est que l'Allemagne a mis en jeu dès le début toutes les ressources, tous les efforts de ses peuples, et n'a pas craint d'arrêter au besoin la machine de l'Etat. De cette manière, elle a démontré à la nation quel effroyable fléau c'est que la guerre. Si jamais la paix universelle se réalise, c'est qu'il sera impossible d'enrayer, même un instant, l'industrie et le progrès. L'Allemagne compte parmi ses soldats des hommes de toutes les classes, du ministre au simple prolétaire. Pour elle, la vie d'un soldat-citoyen a bien plus de valeur que celle d'un troupier de profession n'en a pour la France. Celui-là est le représentant de l'intelligence, de la valeur morale, le produit d'une excellente éducation, tandis que les troupes formées par Napoléon III ne partagent que rarement la culture de leurs concitoyens. L'instruction très-avancée du soldat allemand exige des connaissances approfondies chez ses officiers; c'est pourquoi rien n'est épargné pour rendre ces derniers dignes de la confiance des hommes que la nation leur confie.

» L'officier français, au contraire, n'a souvent pas même d'instruction technique. Il arrive parfois qu'il sait à peine écrire son nom (quand il sort du cadre des sous-officiers). Son uniforme n'est pas comme en Prusse un passeport qui lui donne l'accès de la meilleure société. Il n'y a pas de sympathie entre les officiers et les classes éclairées; c'est ce qui explique pourquoi les journalistes ne cessent de demander à grands cris une guerre quelconque; ils y voient le moyen de se débarrasser d'adversaires incommodes.

» Sous le maréchal Niel, une loi a réorganisé l'armée française. Les désastres actue's ne prouvent rien contre la valeur du système de ce ministre; cette réforme n'a pas eu le temps de passer dans les mœurs du peuple, et en outre le remplacement, qui subsiste toujours, l'a falsifiée. Le plan de Niel, bien exécuté, doit donner à la France une *landwehr* semblable à celle de l'Allemagne, mais avec des charges moindres (?). La France aurait un million et demi de combattants, au lieu des 350,000 qu'on a réunis à grand'peine au moment du danger...

» La France a encore un autre désavantage très-réel. Sa population diminue plutôt, tandis que celle de l'Allemagne augmente toujours dans une proportion importante. Il serait donc impossible aux Français d'arriver à l'effectif d'un million et demi sans des sacrifices énormes, et leur adversaire actuel finirait toujours par l'emporter. Néanmoins, l'Allemagne doit être toujours moins agressive, car son sort sera entre les mains de ceux sur qui retombent en première ligne les malheurs de la guerre. »

Variétés.

L'Univers publié à Nantes le 28 novembre écrit :

« Enfin, le Paris de Napoléon III et du baron Haussmann a vécu assez. Qu'il s'honore par sa chute et qu'il sauve l'avenir de la France, c'est plus qu'il n'a mérité. Si les chacals, les chiens maigres et les boucs, qui hurlaient et dansaient sur les débris de Babylone, jusqu'à ce qu'il ne s'y trouvât plus que des scorpions et des sables sans fin, reparaissent, ce sera d'autant mieux. Le tombeau de la paysanne Geneviève restera pourtant vainqueur. Il y a ici deux patries en question. »

Le général en chef de l'armée de la Loire, M. d'Aurelles de Paladine, a donné sa démission en apprenant qu'une commission avait été établie par M. Gambetta, pour examiner les causes de l'évacuation d'Orléans.

Voici la liste des généraux français qui ont été jusqu'à présent en proie aux calomnies des avocats démagogues et aux passions des clubistes : le général Mazure, qui a été privé de sa liberté et de son commandement, à Lyon; le général Barral, révoqué à Grenoble; le général Gudin, à Rouen; le général d'Azemort, à Valence; le général de Noue, à Perpignan; le général Valsin-Esterhasy, en Algérie; les généraux Cambriels, Michel, de Kersolan, Bourbaki et Kératry ont été forcés par des intrigues, des humiliations et des calomnies de donner leur démission, et le dernier voyage de Gambetta au camp avait pour but de voir si Fiereck, Malherbe et Martie étaient dignes encore de sa confiance.

On adresse les observations suivantes à l'administration de la guerre en France :

D'après la convention de Genève, tous les médecins sont neutralisés; — *tous*, depuis le commencement des hostilités, ont fait leur devoir sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux.

Cette convention, qui assure l'utilisation indéfinie des officiers de santé militaires pendant toute la durée de la guerre, ne devrait pas avoir pour résultat des actes d'arbitraire comme ceux que nous voyons figurer au *Moniteur officiel*.

Le décret d'organisation de 1852, qui règle les conditions d'avancement, avait été observé jusqu'à cette dernière guerre; tout choix dans les grades de médecins-majors de 1re et 2e classe entraînait avec lui le privilége de l'ancienneté.

Nous avons déjà donné plusieurs échantillons de la manière dont le gouvernement républicain français comprend la liberté, qui est sa devise. M. Gambetta a été jusqu'à défendre l'importation en France de plusieurs journaux paraissant en Belgique. Le gouvernement prussien en Lorraine n'a pas même cru devoir supprimer le moniteur gambettiste, *l'Indépendance belge*. Lequel est plus libéral, du gouvernement ami ou du gouvernement ennemi?

Il y a quelques jours, deux garibaldiens italiens, qui avaient commis un assassinat dans la rue de la Loge, à Lyon, ont été fusillés au Grand-Camp. Des détachements de divers corps de troupes et de la garde nationale assistaient à l'exécution.

Le préfet de Marseille a annoncé publiquement qu'il ferait punir les auteurs des fausses nouvelles annonçant les victoires françaises, lesquelles avaient fait éclater une enthousiasme immense dans la ville. Nous oserons recommander plus de précaution à ce fonctionnaire, car, s'il va toujours de ce train, nous aurons bientôt le spectacle amusant de voir comparaître M. Gambetta tout le premier devant le tribunal correctionnel.

L'évêque d'Autun se plaint qu'une bande de francs-tireurs lui ait volé une foule d'objets précieux.

Pour mettre la forteresse de Dunkerque en état de défense, on avait donné l'ordre de couper les arbres dans les environs de la ville. Mais quand on voulut réaliser cette mesure, la population s'y opposa et en empêcha l'exécution. L'esprit conservateur s'éveille.

On écrit au *Daily News*, en date du 1er décembre :

« C'est plaisir de voir comme la physionomie d'Amiens est changée depuis que la ville a été occupée par les Prussiens. L'esprit d'ordre et de tranquillité règne partout. Les habitants recommencent à se montrer, après s'être convaincus que la fin du monde n'est pas encore arrivée. La conduite des soldats est admirable : ils s'offrent à toutes sortes de petits services domestiques. Les magasins se sont rouverts. Encore quelque temps, et nous nous serons accoutumés à nos envahisseurs. »

Versailles, 25 novembre, 10 heures du soir.

J'apprends qu'un nouveau courrier partira cette nuit pour l'Allemagne; j'en profite pour continuer ma lettre de cette après-midi. Je vous ai parlé de l'entourage du roi, de M. de Boon et de M. de Moltke. J'arrive à M. le comte de Bismarck. Le terrible chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord s'est rendu presque populaire à Versailles. Entendons-nous.

Il est populaire en ce sens que tout le monde le connaît, qu'il est plus que le roi Guillaume un objet de curiosité partout où il se montre. Je dois ajouter que M. de Bismarck est très-accessible; il reçoit tous ceux qui lui demandent audience et on cite des nombreux cas où il a fait rendre immédiatement justice par suite de plaintes qui lui étaient adressées.

Vous vous rappelez que, depuis plus d'un an, M. de Bismarck s'était retiré dans sa terre par ordre de ses médecins; on le disait malade, dans un état presque désespéré; c'est étonnant, mais le fait est que le terrible ministre a été rétabli à point. Le jour de la déclaration de la guerre, il est arrivé à Berlin; il a repris la direction des affaires (qu'il n'avait peut-être jamais quittée), il a accompagné le roi pendant toute la durée de la campagne, et certes, à le voir si vert, si gai, on se douterait peu qu'il fût si malade il y a quelques mois.

On raconte ici une foule de détails sur la vie intime de M. de Bismarck. Il paraît que c'est un travailleur infatigable. Il se lève tard, mais dès huit heures du matin, un de ses secrétaires lui apporte sa volumineuse correspondance. Après l'avoir parcouru, il donne ses ordres, puis il s'endort de nouveau jusqu'à onze heures. Il se lève alors et, avant de s'habiller, il se fait administrer des douches d'eau glacée. Chaque matin, à onze heures et quart, on peut le voir arpenter pendant une demi-heure les avenues du parc, toujours accompagné de deux ou trois de ses chefs de service. Il travaille en se promenant.

En rentrant chez lui, il déjeune d'une tasse de chocolat, et, à midi précis, il est dans son cabinet de travail, donnant des audiences ou dictant à ses secrétaires. A deux heures, M. de Bismarck se rend régulièrement chez le roi. Nous retrouvons le ministre à trois heures à l'*hôtel des Réservoirs*, où il dîne dans un des salons du rez-de-chaussée, en nombreuse compagnie.

La plupart des princes allemands qui se trouvent à la suite de l'armée prussienne et un grand nombre d'officiers de tous grades dînent à l'*hôtel des Réservoirs*.

Ils paient tous leur dîner d'un prix uniforme : un thaler (3 fr. 75); mais, malgré ce prix modique, le propriétaire du restaurant fait d'excellentes affaires. MM. les officiers de Sa Majesté prussienne aiment beaucoup nos vins généreux. On parle d'un chiffre fabuleux de bouteilles de champagne qui ont été consommées à l'*hôtel des Réservoirs* depuis le commencement de l'occupation.

Les marques favorisées paraissent être : « Louis Rœderer » et surtout « Moet et Chandon. »

Il y a aussi la marque Bismarck, fabriquée par une maison allemande d'Epernay ou de Reims, qui est très-demandée. A cinq heures, le ministre fait une nouvelle promenade, ou rend des visites en ville, et, à sept heures, il est dans son cabinet, qu'il ne quitte plus de la soirée. On dit que M. de Bismarck ne se couche jamais avant trois ou quatre heures du matin.

Le personnel de la chancellerie est composé de plus de quarante personnes. Tous les départements ministériels de Prusse ont des délégués ici. Dans la dernière quinzaine ont eu lieu ici les négociations au sujet de l'entrée de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade et de la Hesse dans la confédération de l'Allemagne du Nord. Les ministres de ces Etats avaient amené aussi un grand nombre d'employés. C'était une véritable invasion de la bureaucratie allemande.

Les collaborateurs les plus intimes de M. de Bismarck sont deux diplomates qu'on dit d'une distinction et d'une habileté extrêmes, MM. les conseillers intimes de légation Abeken et de Kendell.

Le premier est un petit vieillard, le second un homme de 30 à 34 ans. C'est M. Abeken qui remplaçait près du roi le ministre pendant sa retraite à Verzin, tandis que M. de Kendell n'a jamais quitté son chef.

Parmi les figures de connaissance dans l'entourage de M. de Bismarck, je citerai encore M. le duc de Solms, qui a été longtemps et jusqu'à la dernière heure premier secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires de Prusse à Paris. M. de Solms était, comme vous savez, *persona gratissima* à la cour des Tuileries et très-aimé dans toute la haute société parisienne. D'après ce qu'il me revient de plusieurs côtés, M. de Solms profite de toute occasion pour rendre service aux Français dans le malheur. Je le constate avec plaisir. (*Situation*.)

On écrit de Lyon à *l'Indépendance belge* :

« Ce n'était point une pure légende que ce récit qui a cours dans les classes populaires, à propos de la nouvelle Jeanne d'Arc. Elle existe, elle a 20 ans, elle se nomme Catherine Panis, elle est en service au village de Saint-Laurent (de l'Ain); elle a fait le voyage de Paris vers la fin d'octobre dans des circonstances miraculeuses. C'est M. le curé de Saint-Laurent qui atteste tout cela dans une lettre écrite à l'un de ses amis.

» C'est le 3 octobre dernier que Catherine va trouver sa maîtresse et lui dit que la Vierge lui est apparue, tenant d'une main un rosaire et de l'autre une épée, et qu'elle lui a ordonné d'aller à Paris et à Orléans pour aider à délivrer la France de ses ennemis.

» On veut s'opposer à ses projets, mais la Vierge lui apparaît toujours; on la questionne beaucoup, elle répond : « Je ne puis rien dire, mais ce sera » terrible. » Puis elle ajoute tout bas : « J'ai eu » bien tort de dire cela. » Enfin, elle part avec 60 fr. qui composent ses économies, car elle ne veut pas d'autre argent, voit pour la première fois les Prussiens à Lisses, près de Corbeil, et entre sans difficulté à Paris.

» Catherine va se présenter immédiatement chez les grands personnages qu'elle a mission de voir. Ces messieurs reçoivent ses communications avec beaucoup de réserve. Ils ont même l'air de ne pas faire attention à cette pauvre fille, qui, sans se déconcerter, se retire avec la satisfaction d'un devoir accompli. Elle va prier, et, au bout de deux heures, nos gouvernants la font revenir « et cette » fois, dit-elle, ils m'ont bien écoutée. »

» Le 20, elle quitte Paris à la suite d'une sortie française qu'elle évalue à 150,000 hommes, ce qui prouve combien elle est absorbée par les pensées du ciel, et elle se met en route pour Orléans. Elle traverse les lignes prussiennes sans que personne lui adresse la parole, arrive dans une forêt où l'on se bat, a la joue frôlée par une balle, pénètre dans la ville de la Pucelle, y reste trois jours, voit les personnes qu'elle devait voir et revient chez ses maîtres, où elle arrive le 3 novembre, et elle reprend tranquillement son service. Elle a encore deux sous sur ses 60 fr.

» Quand on lui parle de son voyage, elle évite la conversation. Seulement, elle a dit un jour à son maître, qui la pressait : « J'ai fait ce qu'on m'a » dit de faire, et me voilà. Seulement, je crois que » tout ira bien, parce que ces messieurs m'ont » promis de faire ce qui a été dit. » Et M. le curé de Saint-Laurent ajoute : « J'oubliais de vous dire » que les membres du gouvernement ont demandé » le nom et l'adresse de Catherine, pour le cas où » ils auraient à lui écrire. »

» Et j'ajouterai pour mon compte qu'à Lyon, dans la classe populaire, on est convaincu que c'est sur l'invitation de Catherine que le gouverneur de Paris a fait dire une messe à Notre-Dame de Fourvières pour le triomphe des armes de la France. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que c'est dans les quartiers les plus avancés et parmi les ouvriers à cocarde rouge que l'histoire de Catherine a le plus de succès et que la confiance dans l'intervention de la Vierge en notre faveur est la plus complète! »

Six cents bombes Orsini, chargées de nitroglycérine, dit le *Nouvelliste de Rouen*, ont été découvertes dans une cave, au fond d'une impasse, à Batignolles. Ce sont les bombes qui auraient été fabriquées sous la direction du citoyen Blanqui, détournées et cachées en vue d'une nouvelle tentative révolutionnaire. C'est grâce à l'activité de la police et au zèle de M. Clémenceau que les recherches ont pu être couronnées de succès.

Un correspondant anglais qui a visité l'hôpital du Midi la semaine dernière, annonce qu'il a trouvé l'avis suivant placardé sur la porte d'entrée : « Quiconque apportera un chat, un chien ou trois rats sera admis à déjeuner et à dîner. — *N. B.* Il est absolument nécessaire que les animaux soient remis vivants. » Un pareil avis est chose commune, dit-on, sur les portes des hôpitaux de Paris.

On lit dans le *Journal du Havre* du 14 :

« Nous recevons directement de M. Alexandre Dumas fils des nouvelles de M. Alexandre Dumas père. L'état de l'illustre malade, inquiétant il y a deux mois, s'est sensiblement amélioré. Après un travail excessif et un voyage fatigant, M. Alexandre Dumas s'est vu condamné au repos le plus absolu. De là tous les bruits qui ont couru sur sa santé et même sur sa raison. La vérité est qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, M. Alexandre Dumas, dont l'état physique est des plus satisfaisants, commence à reprendre ses habitudes d'esprit. Il y a deux jours il disait à son fils : « Demande donc au médecin si je peux faire une pièce en un acte ou un roman en un volume pour commencer. »

Le Gaulois reproduit une prière adressée au ciel en faveur de l'armée de la Loire, prière qui s'était trouvée dans *la Situation*. Mais il fait suivre cette reproduction de ces aimables réflexions :

« Il est bien possible que le ciel accorde quelque attention aux prières des enfants de M. Hugelmann; mais je ne sais pourquoi la nombreuse lignée de l'ancien directeur de *Nain-Jaune* me remet en mémoire la réponse de Valentin, dans le *Petit-Faust*, au cocher père de onze enfants : « Quand on est assez bête pour avoir onze en- » fants, on courbe la tête sans murmurer. »

» Non-seulement M. Hugelmann murmure, mais encore il fait murmurer sa femme et ses sept petits; il exagère peut-être un peu son droit. »

MAIRIE DE NANCY. — AVIS.

Le public est informé que le samedi 17 décembre, à trois heures après-midi, dans la cour des Prémontrés, on vendra à l'enchère le fumier provenant des écuries des casernes.

Le jeudi 15 et le vendredi 16 décembre, à neuf heures du matin, on vendra à l'enchère environ 30 chevaux, dans la cour de la caserne des Prémontrés.

ÉTAT CIVIL DE NANCY.

Publications de promesses de mariage du 11 décembre. — Entre : Pierre-Eugène Cornet, tisserand, et Amable-Lucie Comte, tailleuse, domiciliés à Nancy. — Etienne Thyrion, jardinier, et Marie Feutry, jardinière, domiciliés à Nancy. — Victor-Michel Plosset, peintre en bâtiment, et Marguerite-Emélie Makell, cigarière, domiciliés à Nancy. — Victor Lanape, journalier, et Anne-Mathilde Dérouvert, cigarière.

Naissances : 8 garçons, 8 filles. — Mariages : 5.

Décès. — Le 5 décembre : Anne-Françoise Knochel, 59 ans, rentière, célibataire; Zoé-Marie Castel, 67 ans, veuve de Sébastien Olry, dessinateur en broderies; Elisabeth Gibour, 70 ans, journalière, épouse de François Masson; Charles-Auguste Messe, 59 ans, journalier; Jean-Baptiste Geoffroy, 64 ans, ancien limonadier; Henry Frimkè, 22 ans, soldat prussien (hôp. militaire); Charles Heidrich, 22 ans, sous-officier saxon (amb. du séminaire). — Le 6 : Françoise Hocquard, 74 ans, veuve de Nicolas Marchal; Jean Keppel, soldat bavarois (hôp. militaire); Marguerite Pleut, 68 ans, journalière, célibataire; Joseph Loydier, 27 ans, terrassier à Metz (hôp. Saint-Charles); Joséphine Fontaine, 25 ans, brodeuse, célibataire; François Putschig, 28 ans, soldat prussien (amb. du Sacré-Cœur); Frédéric Kort, 31 ans, soldat prussien (id.). — Le 7 : François Bonnabelle, 45 ans, ébéniste; Antoine-Marcel-Benjamin Thiebault, 67 ans, ancien vicaire à la Cathédrale de Nancy; Anne Thiry, 70 ans, ancienne cuisinière, célibataire; Xavier Zobrist, 21 ans, soldat français (hôp. Saint-Charles); Marie Monbert, 18 ans, lingère, célibataire; Joseph Henrich, 29 ans, soldat bavarois (amb. du séminaire). — Le 8 : Sébastien Oberle, 23 ans, soldat bavarois (amb. des tabacs); Joseph Simonin, 76 ans, ancien militaire, pensionné de l'Etat; Antoine Henry, 45 ans, ébéniste; Adolphe-Paul Uriet, 53 ans, marchand de vin; Joséphine Chéramy, 72 ans, ancienne libraire, veuve de Nicolas-Humbert Fisson; George Lingelser, 38 ans, journalier, célibataire; Albert Cunitz, 20 ans, soldat bavarois (hôp. militaire). — Le 9 : Auguste Butow, 28 ans, soldat prussien (amb. du dépôt de mendicité); Christian Freuzel, 29 ans, soldat prussien (amb. des tabacs); Joseph Prevot, 92 ans, ancien négociant; Jean Radermacher, 27 ans, soldat prussien (amb. de la caserne Sainte-Catherine); Paul Kœnnert, 26 ans, soldat prussien (amb. des aveugles). — Le 10 : Joseph Meyer, 65 ans, tailleur d'habits; Xavier Schœll, 26 ans, soldat bavarois (hôp. militaire); Joseph Godot, 21 ans, sculpteur, célibataire; Anne Boulay, 48 ans, sans profession, célibataire.

Décès au-dessous de 10 ans : 4.

Il a été perdu, lundi matin, 12 décembre, un petit chien griffon, brun et blanc, âgé de deux mois et demi. Le ramener rue Raugraff, n° 10. Récompense 1.

AFFINERIE D'OR ET D'ARGENT.
Fr. ROESSLER-SOEHNE,
A FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.
Fonte et achat d'or et d'argent, de résidus photographiques, etc.
Vente d'or fin en lingots et banlelettes, d'argent fin en lingots et grenailles et de nitrate d'argent.

CHANGE
DE TOUTES MONNAIES
GELDWECHSELGESCHÆFT
18, *Rue de la Poissonnerie*, 18, *à Nancy*.
On se charge des envois d'argent aux prisonniers de guerre en Allemagne.

Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.

Première année. — N° 26. Vendredi 16 Décembre 1870.

MONITEUR OFFICIEL
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

Partie officielle.

ARMEE-BEFEHL.

Soldaten der verbündeten deutschen Armeen! Wir stehen abermals an einem Abschnitt des Krieges. Als Ich zuletzt zu Euch sprach, war mit der Kapitulation von Metz die letzte der feindlichen Armeen vernichtet worden, welche uns beim Beginn des Feldzuges gegenüberstanden. Seitdem hat der Feind durch die ausserordentlichsten Anstrengungen uns neugebildete Truppen entgegengestellt, ein grosser Theil der Bewohner Frankreichs hat seine friedlichen, von uns nicht gehinderten Gewerbe verlassen, um die Waffen in die Hand zu nehmen. Der Feind war uns an Zahl oft überlegen, aber dennoch habt Ihr ihn wiederum geschlagen, denn Tapferkeit und Mannszucht und das Vertrauen auf eine gerechte Sache sind mehr, wie die Ueberzahl. Alle Versuche des Feindes, die Cernirungslinie von Paris zu durchbrechen sind mit Entschiedenheit zurueck gewiesen worden, oft zwar mit vielen blutigen Opfern-wie bei Champigny und bei le Bourget-aber auch mit einem Heldenmuth, wie Ihr ihn überall beweiset. Die Armeen des Feindes, welche zum Entsatz von Paris von allen Seiten heranrückten, sind saemmtlich geschlagen. Unsere Truppen, die zum Theil noch vor wenig Wochen vor Metz und Strassburg standen, sind heute schon über Rouen, Orléans und Dijon hinaus und neben vielen kleineren siegreichen Gefechten, sind zwei neue grosse Ehrentage-Amiens und die mehrtægige Schlacht von Orléans-den früheren hinzugetreten. Mehrere Festungen sind erobert und vieles Kriegsmaterial ist genommen worden; somit habe Ich nur Anlass zur grœssten Zufriedenheit und es ist Mir eine Freude und ein Beduerfniss, Euch diess auszusprechen. Ich danke Euch Allen, vom General bis zum gemeinen Soldaten. Beharrt der Feind bei einer weiteren Fortsetzung des Krieges, so weiss Ich, dass Ihr fortfahren werdet dieselbe Anspannung aller Kræfte zu bethætigen, welcher wir unsere bisherigen grossen Erfolge verdanken, bis wir einen ehrenvollen Frieden erringen, der würdig der grossen Opfer ist, die an Blut und Leben gebracht werden.

H. Qu. Versailles den 6. Dezember. 1870.

Gez : WILHELM.

DÉPÊCHES OFFICIELLES.

Extrait d'une lettre de S. M. le roi à S. M. la reine.

« Dans le combat d'Orléans, a eu lieu une très-brillante attaque du 1er et du 6e régiment de uhlans, sous les ordres du général Bernhardi; ils ont enfoncé deux bataillons encore intacts, culbuté trois escadrons, enfin pris une batterie de quatre canons; et cela tout d'une haleine.

» Un escadron du 4e régiment de hussards a également pris une batterie; il s'était embusqué derrière des buissons, et, tandis que la batterie faisait feu, il a chargé sur les pièces et les a enlevées. Ces canons, tout attelés, sont arrivés hier à Versailles; les habitants se sont laissé conter que nous avions fait venir ces pièces de Sedan pour les montrer comme des trophées conquis à Orléans. »

La forteresse de Phalsbourg a capitulé hier à discrétion et a été occupée aujourd'hui par les troupes prussiennes.

Nancy, le 13 décembre 1870.

Le gouverneur général de la Lorraine,
VON BONIN.

Versailles, 13 décembre.

Blois a été occupé aujourd'hui par nos troupes.
DE PODBIELSKI.

Strasbourg, 13 décembre.

Nous avons pris, à Phalsbourg, 65 canons et fait prisonniers 52 officiers et 1,859 hommes.
Comte DE BISMARCK-BOHLEN.

Versailles, 11 décembre.

Des détachements du 9e corps d'armée ont rencontré hier, à Montlivault, dans les environs de Blois, une division ennemie, dont l'attaque a été complètement repoussée. L'aile gauche du corps a rejeté l'ennemi hors de Chambord, où un bataillon hessois a pris cinq canons.

Le 3e corps d'armée poursuivait, le 8, par delà Briare, l'ennemi battu à Nevoy. DE PODBIELSKI.

A la reine Augusta, à Berlin.

Versailles, 12 décembre.

Après quatre jours de combats autour de Beaugency, combats qui se sont tous terminés victorieusement pour nous, bien que, à cause de la supériorité numérique de l'ennemi, nous n'ayons pas gagné beaucoup de terrain, l'ennemi s'est inopinément replié aujourd'hui sur Blois et Tours, sans doute par suite des pertes considérables qu'il a souffertes, tandis que les nôtres étaient peu élevées. Un très-grand nombre de déserteurs est signalé de ce côté, ainsi qu'à Rouen. Beaucoup de gardes mobiles jettent leurs armes et leurs effets d'équipement et s'en retournent chez eux, mais il en reste encore assez.

Aujourd'hui, dégel complet. GUILLAUME.

Versailles, 12 décembre.

Devant notre corps qui se tenait autour de Beaugency, l'ennemi a battu en retraite, le 11. Nos troupes le poursuivent.

Le bombardement de Montmédy a commencé le 12.

Devant La Fère, ont paru aujourd'hui des détachements ennemis. DE PODBIELSKI.

AVIS.

Le préfet de la Meurthe a l'honneur d'appeler l'attention de MM. les maires du département sur l'arrêté de S. Exc. M. le gouverneur général du 10 de ce mois, inséré au n° 25 du *Moniteur officiel*, relatif à la confection des listes des hommes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 40 ans.

Ces fonctionnaires auront l'obligeance d'assurer l'exécution de cet arrêté dans un bref délai et d'inviter les agents de la police municipale à s'occuper sérieusement de la surveillance qu'il prescrit.

MM. les maires voudront bien faire parvenir le plus tôt possible, à la préfecture, copie de la liste qui doit être dressée en vertu de l'art. 5 de l'arrêté en question.

Nancy, le 13 décembre 1870.

Pour le préfet : SPEYER.

Par arrêté préfectoral du 12 de ce mois, M. Antoine (François-Eugène), cultivateur à Moutrot, a été nommé maire de cette commune, en remplacement de M. Prugneaux, démissionnaire.

Par arrêté du 14 de ce mois, M. Clément (Charles-Louis) a été nommé maire de la commune de Flin, en remplacement de M. Simon, démissionnaire.

AVIS.

Reims, le 9 décembre 1870.

Les bureaux de poste dans les territoires français occupés, indiqués ci-après, savoir : Amiens (Somme), Bar-le-Duc (Meuse), Blainville-sur-l'Eau (Meurthe), B'esme (Marne), Briey (Moselle), Châlons-sur-Marne (Marne), Chantilly (Oise), Charmes (Vosges), Chartres (Eure-et-Loir), Château-Thierry (Aisne), Chaumont (Haute-Saône), Clermont-en-Argonne (Meuse), Compiègne (Oise), Corbeil (Seine-et-Oise), Coulommiers (Seine-et-Marne), Crépy-en-Valois (Oise), Dammartin (Seine-et-Oise), Epernay (Marne), Epinal (Vosges), Etain (Meuse), Etampes (Seine-et-Oise), Fismes (Marne), Frouard (Meurthe), Gonesse (Seine-et-Oise), Gray (Haute-Saône), Lagny (Seine-et-Marne), Laon (Aisne), Lunéville (Meurthe), Meaux (Seine-et-Marne), Montdidier (Somme), Nanzig (Meurthe), Nanteuil-le-Haudouin (Oise), Nanteuil-sur-Marne (Seine-et-Marne), Nemours (Seine-et Marne), Neufchâteau (Vosges), Pont-à-Mousson (Meurthe), Pontoise (Seine-et-Oise), Rambouillet (Seine-et-Oise), Reims (Marne), Rethel (Ardennes), Saint-Blin (Haute-Marne), Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), Saint-Loup (Haute-Saône), Saint-Mihiel (Meuse), Sedan (Ardennes), Sens (Yonne), Soissons (Aisne), Toul (Meurthe), Tournan (Seine-et-Marne), Troyes (Aube), Verdun (Meuse), Versailles (Seine-et-Oise), Vesoul (Haute-Saône), Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), Villers-Cotterets (Aisne), Vitry-le-Français (Marne), seront autorisés désormais à recevoir des lettres contenant des valeurs déclarées à destination de l'Allemagne du Nord, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs.

L'adresse de la lettre doit être libellée avec clarté et précision; il faut indiquer le nom propre du destinataire et le lieu de destination. Le poids des lettres, dont la valeur a été déclarée, ne doit pas dépasser 250 grammes.

Les lettres contenant des valeurs déclarées doivent être placées sous une enveloppe, scellée de cinq cachets en cire fine, de manière que tous les plis de l'enveloppe soient retenus et le contenu soit préservé de toute spoliation.

En cas que les lettres contiennent des pièces d'argent ou des objets précieux, ces pièces et ces objets devront être attachés sous l'enveloppe.

La déclaration de la valeur est portée à la partie supérieure du recto de l'enveloppe; elle doit énoncer en francs et centimes — en nombres et en toutes lettres — le montant des valeurs insérées.

A l'envoyeur d'une lettre à valeur déclarée sera remis un bulletin de dépôt.

Les lettres contenant des valeurs déclarées devront être affranchies jusqu'au lieu de destination. Les droits à payer pour l'expédition ont été fixés ainsi qu'il suit :

a. Port : 10 centimes par lettre ne pesant pas plus de 15 grammes; 25 centimes par lettre dont le poids dépasse 15 grammes, jusqu'au poids de 250 grammes;

b. Droit de chargement : 25 centimes par lettre;

c. Droit d'assurance : 10 centimes par chaque 100 francs.

L'administrateur des postes dans les territoires français occupés,
ROSSHIRT.

STECKBRIEF.

Der franzœsische Lazarethgehülfe Achille Clausse, geb. in Metz, früher in Saumure (Dep. Maine-et-Loire), wæhrend des Krieges im hiesigen Genie-Lazareth angestellt, ist am 3. November mit 300 francs, welche ihm von kranken und verwundeten franzœsischen Soldaten zur Ablieferung an den Officier comptable anvertrant waren, flüchtig geworden.

Alle Civil-und Militair-Behœrden werden ersucht, den Clausse zu verhaften und hierher zu transportiren.

Metz, den 9. December. 1870.

KOENIGL. PREUSSISCHES GOUVERNEMENTS-GERICHT.

Signalement. — Alter : ca. 40 Jahre; Haar : voll, kurz und blond; Stirn : hoch; Bart : blonder Schnurrbart und kleiner Bart unter der Unterlippe; besondre Kennzeichen; dicker Bauch, dicker Kopf, dicke rothe Nase.

TRADUCTION.

L'infirmier français Achille Clausse, né à Metz, employé autrefois à Saumur (département de Maine-et-Loire), pendant la guerre à l'ambulance du génie à Metz, s'est échappé le 3 novembre, en emportant sur lui trois cents francs, que des soldats français malades et blessés lui avaient confiés pour les remettre à l'officier comptable.

Toutes les autorités civiles et militaires sont requises de faire les recherches nécessaires pour le découvrir, et de le livrer, en cas d'arrestation, au tribunal soussigné.

Metz, le 3 décembre 1870.

TRIBUNAL DE GOUVERNEMENT PRUSSIEN.

Signalement. — Age : environ 40 ans; cheveux épais, courts et blonds; front haut; barbe et moustaches blondes, avec petite mouche; signes particuliers : gros ventre, grosse tête et gros nez rouge.

Partie non officielle.

Nancy, le 16 décembre 1870.

L'unité complète de l'Italie, précédée immédiatement du concile et de la déclaration de l'infaillibilité du pape; les batailles de géants que se sont livrées les Français et les Prussiens, la chute de l'Empire napoléonien, l'avénement des hommes du 4 septembre, la défaite complète des armées françaises, ayant pour résultat nécessaire celle de la France : tous ces grands événements font de 1870 l'année la plus remarquable du siècle, à l'heure qu'il est déjà.

Mais les suites de tous ces grands faits historiens viendront peut-être encore augmenter l'importance historique de l'année que nous achevons. En effet, Paris, « la reine des villes, » la « tête de la civilisation, » Paris, « la grand'ville, le grand caravansérail du commerce, de l'industrie, des arts, des lettres, des sciences, le rendez-vous de tout et de tous, Paris tombera peut-être avant que ne sonne la première heure de 1871; et qu'est-ce qui aura terrassé le colosse? la faim. Paris occupé par les troupes allemandes, ce ne sera peut-être pas tout encore. Les quelques jours qui restent à décembre peuvent préparer pour l'an prochain une série d'événements dont on ne peut prévoir la gravité.

Deux questions qui commencent à se réveiller nous suggèrent les réflexions qui précèdent : la question d'Orient et celle de l'*Alabama*.

Il suffit de les nommer pour que tout le monde comprenne que l'Angleterre y est surtout intéressée, et nous ne croyons pas nous avancer trop en disant que le gouvernement des îles britanniques est très-loin d'être tranquille et rassuré. Seule, l'Angleterre sent bien qu'elle ne serait pas de force à tenir tête victorieusement aux forces combinées de la Russie et des Etats-Unis; son alliée d'hier, la France, est dans l'impossibilité matérielle de lui venir en aide; et quant aux autres nations, les politiques anglais savent bien qu'il ne faut pas qu'ils comptent beaucoup sur leur secours. D'où vient que, si comme la chose est possible, l'Angleterre se voit obligée d'entrer en guerre, elle ne puisse compter que sur ses propres ressources? Je ne crois pas que la réponse soit bien difficile à trouver; il suffit d'étudier un peu quels ont été les mobiles des actes politiques du cabinet de Saint-James depuis un certain nombre d'années, pour comprendre bien vite qu'ils sont de nature à ne s'attirer que peu de sympathie de la part des gouvernements continentaux.

La politique de l'Angleterre n'est pas franche, et, dans aucun des conflits politiques survenus depuis le ministère de lord Palmerston entre les différentes nations civilisées, elle ne s'est conduite comme elle aurait dû le faire.

Pour faire prospérer son commerce, c'est-à-dire sa force la plus réelle, elle a toujours favorisé et encouragé tous les troubles qui ont agité le continent européen; et, lors de la guerre d'Amérique, elle en a agi de même, en fournissant des armes et des fonds au gouvernement des Etats du Sud. Craignant de se compromettre toutes les fois qu'elle a engagé un gouvernement à faire la guerre, au moment décisif elle lui tournait le dos. En un mot, toute la politique de l'Angleterre consiste à se faire tirer les marrons du feu, tantôt par une nation, tantôt par une autre. La France a bien pu s'en apercevoir lors de la guerre de Crimée, et le Danemark sait à quoi s'en tenir à ce sujet.

Dans la guerre actuelle, quelle est sa conduite? Est-elle franche et loyale? Certainement non. Ses navires, sous pavillon neutre, amènent des cargaisons de fusils, de canons et de munitions à la France, et, certes, si les pièces de monnaie qui servent au gouvernement de la défense nationale pouvaient parler, nous croyons que la plus grande partie le ferait dans la langue d'outre-Manche.

Or, pourquoi l'Angleterre envoie-t-elle et des armes et des fonds en France? Parce que rien ne peut mieux lui convenir que la ruine la plus complète de sa voisine, son ancienne alliée, et que le gouvernement anglais sait bien que, plus longue sera la guerre, plus terrible aussi en seront les conséquences pour la France, s'affaiblissant et se ruinant de plus en plus, à mesure qu'elle s'obstine à ne point vouloir s'arranger avec l'Allemagne.

Nous pourrions en dire beaucoup plus encore sur la politique de l'Angleterre; mais, pour aujourd'hui, nous nous bornerons à ce qui précède et à en tirer les conclusions qui nous paraissent en découler naturellement.

Si les questions du traité de Paris et de l'*Alabama* ne se terminent pas à l'amiable, l'Angleterre risque fort de se trouver toute seule de son côté, et alors, certes, son influence dans les affaires du monde pourrait bien subir un sort analogue à celui de la France.

On l'a dit avec raison : « Si les fautes des hommes ne se punissent souvent qu'au delà du tombeau, celles des nations reçoivent leur châtiment ici-bas. »

Dans une suite de lettres adressées au *Journal de Genève*, M. A. de Gasparin cherche à résoudre cette question difficile de la paix entre deux peuples belligérants, dont le vaincu n'est pas éloigné de vouloir dicter ses conditions au vainqueur. La modération et la sincérité qui distinguent ces lettres ne sont point des qualités communes aujourd'hui chez les écrivains français; M. de Gasparin ne déclame pas, il raisonne; parlant du droit de conquête, il dit :

« Il y a un verre grossissant au travers duquel » nous voyons toutes choses. Ce verre, c'est l'in- » dignation un peu factice que l'idée de conquête » soulève parmi nous, depuis qu'au lieu de con- » quérir, nous courons le risque d'être conquis.

» Le droit de conquête a été exercé par toutes » les puissances sans exception jusqu'à ces der- » niers temps. Le scandale qu'il excite est de fraîche » date....

» L'abolition du droit de conquête sera sans » doute l'un des plus beaux fruits de l'esprit de » paix et de liberté..... Mais si le droit de conquête » doit disparaître, je ne vois pas en vertu de quel » motif nous imposerions à l'Allemagne le devoir » d'inaugurer ce progrès, qui n'a encore été réalisé » par personne. Je vois encore moins sous quel » prétexte nous nous indignerions de ce qu'elle ne » donne pas la première cet exemple, nous qui » sommes partis pour Berlin, et qui, arrivés là, » après une série de victoires, ne serions, certes, » pas revenus sans annexer les provinces rhé- » nanes.... »

Pour accorder à l'Allemagne les sûretés de frontière qu'elle demande et ménager en même temps l'amour-propre national des Français, M. de Gasparin propose de former avec l'Alsace et la Lorraine un Etat neutre. Cette solution, déjà suggérée par quelques organes de la presse anglaise, est le moyen favori qu'on était toujours prêt, dans ces dernières années, à proposer et à employer pour résoudre les difficultés de la politique internationale. L'expérience, cependant, a démontré que la neutralisation *garantie* d'un petit Etat est loin d'avoir la valeur pratique qu'on avait attendue.

En formant un Etat neutre, sous leur garantie collective, les puissances semblent avoir ôté aux habitants du pays neutralisé le soin et le sentiment même de leur propre responsabilité; elles les ont dispensés, dirait-on, de la prudence scrupuleuse et de la correction de conduite qui sont pour les Etats faibles, non garantis, une première loi de leur existence. La neutralisation est devenue ainsi une sorte d'assurance contre tout risque, un brevet d'immunité.

Nous nous bornons à citer un seul exemple, en puisant les faits dans un document officiel. — La note adressée de Versailles par le comte de Bismarck au cabinet de La Haye énonce les griefs qui suivent :

« Des manifestations en faveur de la France ont » eu lieu dans l'Etat neutralisé du Luxembourg; » en même temps s'y sont produites des manifes- » tations hostiles à l'Allemagne, et les faits ont » répondu à cette attitude publiquement prise. » Des convois de provisions destinés à l'armée » française ont pu passer sur le territoire du » Luxembourg, non-seulement sans opposition de » la part des autorités de police et de douane, mais » avec leur connivence bienveillante. Des officiers » français fugitifs ont traversé le duché sans obs-